

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Structure et organisation - P.8

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Activités de Brocom - P.58



DIA II, PRIPs et MiFID II - P.68

bipar



Principium N°8
Septembre 2013

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



Bilan & Perspectives

« Vers le courtage hybride »

**FIDEA A4
COVER 2**

Sommaire : Rapport annuel 2012-2013

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUVERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Luc WAUTERS
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSEN
- Annonceurs :
Actuaris Belgium, AG Insurance, Allianz,
Ateliers des Fucam, Axa, Brocom, Carglass,
Demetris, Euromex, Fidéa, Fidelity, Kluwer,
Portima, Vivium
- Couverture :
Sabine GANTOIS
- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUVERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.4 Éditorial
- P.6 Mot du Président
- P.8 Conseil d'Administration
- P.10 L'équipe de FEPRABEL
- P.12 Organigramme
- P.14 Adhésions à FEPRABEL
- P.16 Liste des nouveaux membres 2012-2013

Informations

- P.18 Chambres syndicales (*Brabant Wallon, CHABRA, FEPRABEL DG, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur, Chambres des Courtiers de Crédits (UPCC), Chambres des Intermédiaires bancaires (UPIB - Sections Axa Banque & Record Bank)*)
- P.30 Commissions techniques (*Commission paritaire 307, Vie, Incendie, Communication, Enseignement, Commission mixte de suivi/normalisation*)
- P.36 Compte-rendu des activités des Cercles et Bourses de l'assurance de Wallonie et Bruxelles
- P.42 Activités de FEPRABEL (*Ligne du temps 2012-2013, Ce que nous avons fait pour vous en 2012/2013, Les 75 ans de FEPRABEL à la BNB, Les fiches pratiques de FEPRABEL, Rencontres avec les Compagnies*)
- P.52 Formation (*Bachelors en assurance, Centres de formation des classes moyennes : une alliance gagnante !*)
- P.58 Activités de Brocom
- P.68 Europe (*Les sujets clés du BIPAR en 2012 - 2013, EIOPA publie la première évaluation de la situation financière des fonds de pension de l'UE, Les assureurs européens versent 930 milliards d'euros en prestations à leurs clients, Discours d'adieu de Karel VAN HULLE*)

Chiffres

- P.78 Chiffres (*Augmentation du nombre de travailleurs indépendants en 2012, 2012 : nouveaux progrès pour les pensions libres complémentaires des indépendants, Mille milliards d'épargne, IBSR : faits marquants en 2012 et chiffres clés*)

Annexes

- P.84 Législation (*Initiatives sectorielles*)
- P.86 Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2012-2013
- P.91 Lexique
- P.95 Renseignements FEPRABEL/Principium



Mixed Sources
Product group from well-managed
forests and other controlled sources
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-004368
© 1996 Forest Stewardship Council





2013 : une année formidable ou fort minable ?

Twin Peaks : formidable ou fort minable ?

Avant, nous devons assurer, demain nous devons aussi rassurer... et le prouver !

Au moment d'écrire ces lignes, il est encore difficile, au regard des turbulences qui nous menacent à l'horizon 2014, de savoir si la montagne va accoucher d'une souris ou si c'est un Tsunami qui s'approche ! Nous sommes comme des météorologues ou plutôt des sismologues qui constatent une activité éruptive proche. La date semble même fixée : le 1^{er} janvier 2014.

Nous ne connaissons pas encore avec précision l'ampleur de la vague, ni les conséquences qui en résulteront.

La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que les choses vont changer. Peut-être pas au niveau du fond, car les courtiers continueront à bien faire leur métier, à conseiller leurs clients de manière objective et indépendante, à leur apporter cette valeur ajoutée qui fait la pérennité de ce canal de distribution. Ce qui va changer, c'est la forme, car il faudra dorénavant continuer à faire son métier mais enregistrer tout ce qu'on fait, le faire savoir et enfin faciliter un contrôle du régulateur, qu'il soit à visage découvert ou client mystérieux et anonyme.

À l'analyse, cela ne peut que renforcer le courtage qui est le seul canal de distribution indépendant et de proximité assez diversifié pour



que chaque citoyen trouve un courtier à son image et à son écoute. Le formatage des guichets bancaires en distributeurs de billets n'est pas pour demain dans l'assurance. Mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas aller vers des outils plus actuels, tout en gardant, quand c'est nécessaire, le contact humain.

Si on veut pouvoir répondre aux exigences sans cesse croissantes de la FSMA, qui exige à tout moment qu'on rapporte la preuve qu'on a bien fait son boulot, alors il nous faut des outils informatiques de premier plan.

Il nous sera demandé de donner plus d'informations, de communiquer aux clients des relevés, des rapports, des procédures, et même ce qu'on a déjà fait ne suffit pas encore.

Ce sera formidable : tout à coup tout le monde saura, tout le monde aura la science de l'assurance, tout le monde sera protégé, informé et même surinformé. Mais si cela devient une arme pour le consommateur malveillant pour chercher des poux dans le travail des courtiers, si cela devient un système à consommer du

papier, si cela devient une charge administrative ingérable, donc un coût insupportable, alors ce sera fort minable.

Nous espérons sincèrement, et nous y contribuons de toutes nos forces, que la législation qui sera mise en place au premier janvier sera utile, efficace, performante et pertinente. Il est dommage de ne pas se donner le temps de la sagesse pour avoir des textes et des pratiques qui ont été éprouvés et approuvés par tous.

Par le passé, la rapidité n'a pas toujours été l'apanage du secteur. La Loi de 1992 a mis plus d'un siècle pour être modifiée. La Loi dite « Cauwenberg » a mis 5 ans avec toutes les imperfections qu'on a connues et ses trois modifications substantielles. Ce manque de concertation a abouti à un célèbre recours au conseil d'Etat géré par FEPRABEL pour plus de 600 courtiers. Recours que nous avons gagné, nous espérons ne pas devoir recommencer. On veut en moins de 5 mois faire une Loi Twin Peaks ! Est-ce bien raisonnable ? L'avenir nous le dira si ce sera formidable ou fort minable.

Mais cette priorité ne peut tout occulter car plus tôt dans l'année, avant de gérer Twin Peaks à 100 %, FEPRABEL peut vous présenter un riche bilan 2012-2013. De nombreux chantiers sont en cours.

Un nouveau Président a pris la barre et le bateau flotte et navigue vers l'avant : stabilité et continuité. FEPRABEL fonctionne dans la durée.

Comme chaque année, notre rapport annuel vous emmènera au cœur de nos activités, actions et réflexions (voir en page 44).

Pour les non-membres qui lisent ce numéro, le moment est venu de se poser la question de devenir membre. En lisant non seulement tout ce qui a été fait mais surtout, tout ce qui sera fait pour la profession, vous n'hésitez plus !

Nous avons aussi renforcé notre pôle de défense des agents bancaires par la création de la Chambre des Agents RECORD. Nous sommes à la pointe du combat pour défendre les courtiers de crédit qui se voient imposer des règles esclavagistes par des instances « paternalistes ». Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, pour les courtiers le temps des colonies est terminé et tout ce qui se passe va nous aider et même nous forcer à évoluer. Nous devons par nous-même et non plus au travers du bon vouloir (ou devoir) des Compagnies, avoir les outils, trouver les moyens de muter dans un monde qui change trop vite. Les nouvelles règles, notamment au niveau des incitants, vont mettre plus d'éthique dans la profession, les incitants pervers seront réduits ou interdits, est-ce vraiment un problème ? La pression « commerciale » de nos partenaires compagnies devrait se réduire pour être enfin réduite à l'essentiel : le service donné aux clients, la qualité de produits et du règlement de sinistre, la performance des produits financiers et leur transparence.

La plus belle victoire est déjà acquise et contrairement à certains qui jouent les Cassandre à la lecture des propositions de textes (il est vrai pas toujours très clairs), « le level playing field » sera d'application : ce qui signifie que TOUS les canaux de distribution seront soumis aux mêmes règles, que le consommateur d'un

produit de placement sera protégé de la même manière que ce produit soit une assurance vie ou un produit de placement bancaire, ni plus, ni moins. Ce qui va demander quelques ajustements notamment au niveau du champ d'application des Lois. Mais nous sommes rassurés à ce niveau, c'est tout simplement pour notre législateur une question d'éthique.

On ne peut l'imposer à d'autres si on n'est pas irréprochable soi-même, ce qui signifie que la Loi qui impose de nouvelles règles en matière de conduite des affaires financières, de transparence, d'informations doit elle-même répondre à ces critères moraux.

Et de ce côté-là, nous avons été entendus. Nous suivons ce dossier et le reste de l'évolution avec vigilance et fermeté.

Nos membres ont déjà pu le constater, nous allons aussi intensifier notre communication, afin de mieux coller avec la réalité et l'évolution et surtout de donner une source fiable et objective d'information car dans ce dossier bon nombre d'intervenants s'ingénient à tort à prédire l'apocalypse, c'est confortable et ça attire l'attention mais ce n'est pas très constructif.

Bonne lecture.

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be

FEPRABEL :  **otre Meilleure Assurance**



FEPRABEL, plus de 75 années au service de ses membres : plus fort et plus utile que jamais !

FEPRABEL a, en effet, fêté son 75^{ème} anniversaire au cours de cet exercice 2012-2013 et, malgré son âge respectable, déborde d'activités tant notre fédération doit être en permanence sur la brèche, tant l'environnement de notre secteur, européen ou national, juridique ou fiscal, politique ou social... est en pleine boulimie de réformes en tous genres. Nos membres se posent la question de savoir quand ils pourront se concentrer sur l'essentiel de leur travail à savoir « servir leurs clients » et quel avenir leur réserve leur métier.

Depuis 75 ans FEPRABEL est l'incontournable porte-parole des courtiers en assurances et des intermédiaires de la banque et du crédit.



Que ce soit pour l'Assurance, la Banque ou le Crédit, FEPRABEL c'est l'ABC de l'intermédiation en Belgique francophone et germanophone ! En tant qu'Union professionnelle reconnue, FEPRABEL a été présent sur tous les fronts pour vous défendre, grands ou petits, jeunes ou moins jeunes, et agir pour préparer l'avenir et la réussite de ses membres !

FEPRABEL, c'est votre meilleure assurance !

C'est votre meilleure assurance de bénéficier automatiquement des avantages Brocom et de disposer des meilleurs outils tels qu'un site internet de base, de fiches process, d'une bibliothèque d'informations et d'être continuellement au fait de l'actualité à travers le site www.feprabel.be, les flashes infos et Principium.

2012 a donné l'occasion à chaque courtier d'augmenter sa visibilité personnelle mais aussi et surtout son appartenance à un réseau « fort de près de 2381 courtiers » réuni sous le même label.



C'est aussi votre meilleure assurance de bénéficier d'une défense syndicale qui brise l'isolement des membres et d'une représentation collective qui assure leur indépendance. FEPRABEL est votre partenaire incontournable pour organiser, dans le respect de vos intérêts, la concertation et la négociation avec les compagnies d'assurances et les banques partenaires, et d'obtenir pour nos membres le respect, à tous les niveaux, des engagements pris.

Lors de nos rencontres avec nos partenaires, nous insistons pour que les clients apportés par les courtiers ne soient pas sollicités de manière directe ou indirecte par des canaux de distribution concurrents et que les actions commerciales menées par les groupes d'assurances auxquels elles appartiennent respectent strictement le droit des courtiers en cette matière. Nous insisterons également auprès de nos partenaires afin d'avoir un dialogue franc et serein sur l'implication des toutes nouvelles mesures qui impactent ou impacteront la distribution.

C'est aussi votre meilleure assurance d'être écouté et d'être entendu par les instances officielles, par les autorités politiques, les compagnies d'assurances et les groupes financiers du secteur. Au cours de l'année 2012-2013, FEPRABEL a inlassablement multiplié les contacts avec la FSMA, le Ministre des Affaires économiques, la commission des assurances et la commission paritaire 307. Plus que jamais, FEPRABEL doit vous aider à gérer non seulement le changement mais aussi la vitesse du changement !

C'est aussi votre meilleure assurance d'être représenté au niveau européen et au niveau international. Le BIPAR, qui a également célébré son 75^{ème} anniversaire en 2012, a au cours de cet exercice 2012-2013, inlassablement continué à représenter FEPRABEL à l'échelle européenne et internationale.

Le BIPAR défend, entre autres, nos intérêts sur le plan de la législation européenne en matière d'assurances. En particulier, la proposition de refonte de la DIA, plus communément appelée DIA II, publiée le 3 juillet 2012, qui est, sans aucun doute (avec les autres propositions de Directives liées à la DIA, comme la Mifid) la législation la plus importante pour notre secteur.

Les répercussions seront énormes pour les intermédiaires et toutes ses mutations sont au centre des attentions du BIPAR. Les efforts qu'il a fournis pour suivre en détail l'évolution de la proposition de Directive et pour influencer au maximum sur la version finale du texte législatif ont été herculéens !



Merci au BIPAR pour son travail énorme ! Je salue et remercie toute l'équipe dirigée par Nic de MAERSSCHALCK ainsi qu'André LAMOTTE qui depuis le mois de juin remplit les fonctions de « Président entrant » du Bipar et n'hésite pas à relever ce défi à un moment particulièrement crucial pour notre profession.

C'est aussi votre meilleure assurance parce que plus que jamais le combat de notre Fédération continue ! Contrairement à ce que certains non-membres pensent ce n'est pas un combat imaginaire contre des moulins à vent. Il s'inscrit dans une réalité économique difficile et dans un cadre européen en pleine mutation.

J'en profite pour saluer le dévouement de tous ceux qui s'impliquent activement pour FEPRABEL que ce soit à la Fédération ou dans leur chambre respective.

La situation actuelle nous obligera à nous serrer les coudes ! Plus que jamais, « le chacun pour soi c'est fini » car en effet l'isolement est et sera l'ennemi de l'indépendance face aux défis qui nous attendent à l'horizon 2014 !

Merci à Vincent MAGNUS, pour le magnifique travail accompli durant son mandat ! Merci à Patrick CAUWERT et à toute son équipe ! La rédaction de notre mensuel est une tâche à renouveler sans cesse, merci aussi à nos annonceurs pour leur fidélité depuis de nombreuses années.

Enfin, n'oubliez pas de faire passer ce message à tous ceux qui ne sont pas « encore » convaincus :

FEPRABEL, c'est votre meilleure assurance !

Philippe Muys
Président FEPRABEL
philippe.muys@feprabel.be

FEPRABEL :  **otre Meilleure Assurance**



PRÉSIDENT
Philippe MUYS
philippe.muys@feprabel.be



CHIEF EXECUTIVE OFFICER
Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHABRA



PRÉSIDENT
Laurent CHODA
laurent@live-in.be



VICE-PRÉSIDENT
François JACOBS
info@fjacobs.be

CHAMBRE DG (OSTBELGIËN)



PRÉSIDENT
Josef SCHMATZ
schmatzjosef@skynet.be



VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be

CHAMBRE DU HAINAUT



PRÉSIDENT
Marc DOSSCHE
marcdossche@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Henri-Philippe DINCQ
dincassur.goss@portima.be

CHAMBRE DU LUXEMBOURG



PRÉSIDENTE
Marie-Hélène GUILLAUME
guillaumemh@portima.be



SECRÉTAIRE
Rudy BAUVIR
rudy.bauvir@cgcb.be

CHAMBRE DE LIÈGE



PRÉSIDENT
Valéry LAMOTTE
vl@groupassur.be



SECRÉTAIRE
Vincent TOUSSAINT
vincent.toussaint@assurvia.be


CHAMBRE DE NAMUR




PRÉSIDENT
Bernard SALIERES
bs@absspri.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-François MARTIN
martin.jf@primemartin.be




VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marc BOCCART
jean.marc.boccart@rbgroupe.be



VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER
Henri-Philippe DINCQ
dincassur.goss@portima.be



VICE-PRÉSIDENTE
Fernande GALLER
fernande.galler@portima.be

UNION PROFESSIONNELLE COURTIER DE CRÉDIT : UPCC



PRÉSIDENT
Bernard de MALEINGREAU
b.de.maleingreau@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Pascal LASSERRE
pascal.lasserre@excelandco.be

CHAMBRE DU BRABANT WALLON



PRÉSIDENT
Vincent BORLEE
asswat@asswat.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marie MORTELMANS
mortelmans@mortelmans.biz

UNION PROFESSIONNELLE INTERMÉDIAIRES BANCAIRES : UPIB



PRÉSIDENT
Dirk JORIS
dirk.joris@allconsult.be



VICE-PRÉSIDENT
Alain WINAND
alain.winand@awinand.be

PRÉSIDENTS HONORAIRES



Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be



André LAMOTTE
al@groupassur.be



Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be



Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be

SECTION AXA BANQUE



PRÉSIDENT
Dirk JORIS
dirk.joris@allconsult.be

SECTION RECORD BANK



PRÉSIDENT
Matthias MUNNY
matthias.munny@motdehon.be

L'équipe de FEPRABEL



De gauche à droite : Fleur JASOIGNE, Sabine GANTOIS, Isabelle DASTOT, Virginie SCOHY, Michel OBBIET et Patrick CAUWERT.

Chief Executive Officer - Patrick CAUWERT - patrick.cauwert@feprabel.be

- * Chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration
- * Direction générale de la Fédération
- * Chargé des négociations et des contacts avec la presse - Porte-parole
- * Membre du Comité des directeurs du BIPAR (dossiers Européens)
- * Rédacteur en chef de Principium
- * Suivi Commission des Assurances
- * Suivi des relations avec les Chambres, les membres et les directions générales des Entreprises d'Assurances
- * Suivi des relations sectorielles (FVF, UPCA, Assuralia)
- * Président de l'ASBL « Service Ombudsman des Assurances »

Assistante de direction - Virginie SCOHY - virginie@feprabel.be

- * Coordination et suivi des chambres
- * Gestion administrative affiliations
- * Suivi Conseil d'Administration
- * Gestion de la comptabilité FEPRABEL et David
- * Responsable de projets administratifs
- * Gestion base de données
- * Coordination et assistance de la direction

Juriste d'entreprise - Isabelle DASTOT - isabelle@feprabel.be

- * Traitement des dossiers juridiques de la fédération (demandes individuelles ou collectives des membres et dossiers de la fédération)
- * Observation des activités ministérielles et des assemblées législatives dans une perspective de lobbying actif
- * Analyse et suivi des nouvelles législations intéressant le secteur
- * Coordination et suivi administratif de la commissions Vie
- * Administrateur - Secrétaire de l'AJA
- * Administrateur de l'asbl Service Ombudsman des Assurances

Responsable production graphique - Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

- * Responsable graphique du Principium (Création et mise en page)
- * Responsable de la production graphique des publications et événements (PAO)
- * Régie publicitaire du Principium
- * Coordinatrice événements
- * Webdesigner/co-webmaster
- * Coordination du comité de la commission communication
- * Administration des ressources humaines

Assistante de communication - Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be

- * Secrétariat de rédaction Principium
- * Webmaster
- * Gestion base de données (suivi développement technique)
- * Assistance communication
- * Gestion de projet RSE
- * Assistance graphique Principium et PAO
- * Coordination et suivi administratif de la commission promotion du courtage

Responsable logistique - Michel OBIET

- * Manutention générale
- * Responsable des expéditions
- * Entretien (machines, locaux...)
- * Support administratif
- * Gestion des archives

Responsable support informatique - Yves COLPAERT - informatique@feprabel.be

- * Au service des membres FEPRABEL pour l'amélioration de l'organisation interne des bureaux de courtage grâce à l'utilisation de la normalisation et de l'outil de gestion
- * Coordination et suivi de la commission informatique

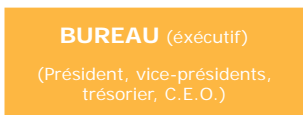


Yves COLPAERT

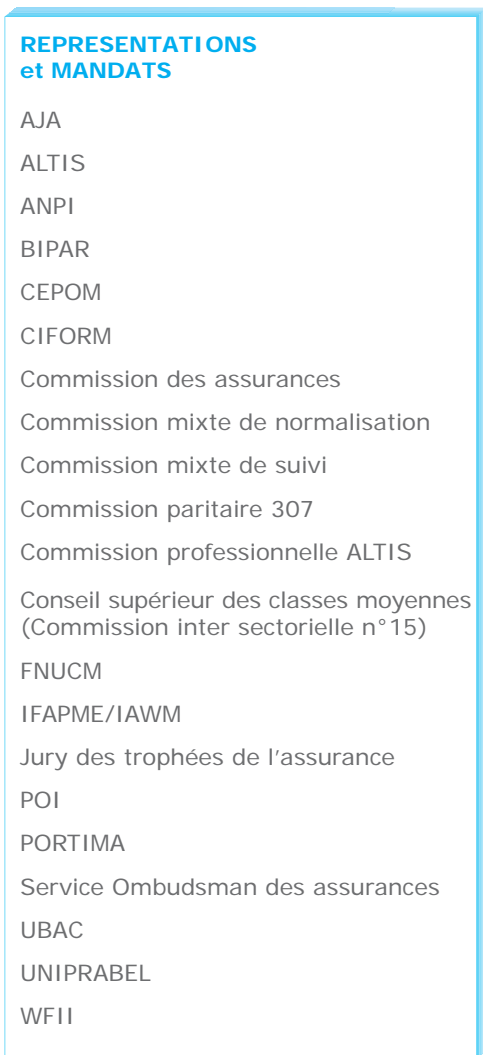
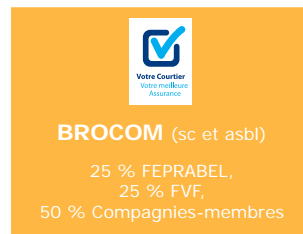
FEPRABEL c'est :

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



ACTIONNAIRE DE :





Pour représenter, défendre et promouvoir le secteur, FEPRABEL est présent dans de nombreux groupes de travail et lieux de décisions. En voici une liste non exhaustive :

REPRESENTATIONS et MANDATS (en détails)

AJA | Association des juristes d'assurance | www.aja-vvj.be

ALTIS | www.ifapme.be

ANPI | Association Nationale de Prévention Incendie et Vol | www.anpi.be

BIPAR | Bureau International des Producteurs d'Assurances et de Réassurances | www.bipar.eu

CEPOM | Courtier Education Paritaire Opleiding Makelaar | www.cepom.be

CIFORM | Centre Interdisciplinaire de Formation à la Médiation | www.ciform.be

Commission des assurances | www.fsma.be

Commission mixte de normalisation | www.telebib2.org

Commission mixte de suivi

Commission paritaire 307 | www.emploi.belgique.be

Commission professionnelle ALTIS | www.ifapme.be

Conseil supérieur des classes moyennes (Commission intersectorielle n°15) | www.csipme.fgov.be

FNUCM => Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes de Belgique | www.ucm.be

IFAPME/IAWM => Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises | www.ifapme.be

=> Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU | www.iawm.be

Jury des trophées de l'assurance | www.decavi.be

POI | Partners of Insurance Intermediaries | www.poionline.org

PORTIMA | www.portima.be

Service Ombudsman des assurances | www.ombudsman.as

UBAC

UNIPRABEL

WFII | World Federation of Insurance Intermediaries | www.wfii.net

Être membre de FEPRABEL, c'est :

DÉFENSE SYNDICALE

- * Une défense syndicale active vis-à-vis de tous les acteurs du secteur ;
- * Une représentation nationale de votre profession ;
- * La garantie de voir vos intérêts défendus au niveau politique ;
- * Une réflexion stratégique sur l'avenir de la profession et bien entendu la mise en oeuvre en actions ;
- * Une vision active des développements informatiques et les outils futurs pour le courtage ;
- * Un réseau de contacts entre confrères ;
- * Une représentation internationale au travers du BIPAR ;
- * Une défense individuelle dans les problèmes quotidiens.

INFORMATIONS ET FORMATIONS

- * Une information complète et indépendante via le Principium ;
- * Des séances d'information sur des sujets d'actualité qui touchent à l'assurance ;
- * Des flashes info et des dossiers de fond ;
- * Des fiches process ;
- * Des lettres d'info : « Assurances News » vie et non vie ;
- * Des études de marché et d'image de notre profession ;
- * Un accès à une mine d'informations sur : www.feprabel.be ;
- * Des congrès annuels et des journées nationales ;
- * Des prospectus et dépliants (Jeunes Conducteurs, Bonus Malus, Prévention, Formations IFAPME/EPF, devenir Courtier, etc.) ;
- * L'accès à des formations de haut niveau, notamment dans le cadre de la formation permanente obligatoire ;
- * L'accès gratuit aux formations du CEPOM pour votre personnel ;
- * Accès au comparateur www.assurances.be à prix avantageux.

AVANTAGES

- * Un contrat d'agence type avec clauses spéciales réservées aux membres ;
- * Reprabel : une prise en charge de la taxe de reprographie par FEPRABEL ;
- * Un service juridique et des experts à votre écoute ;
- * Service Ombudsman Assurances : affiliation automatique et gratuite ;
- * Garantie gratuite « Médiation All-in » LAR.



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

AFFILIATION GRATUITE À BROCOM

Tout membre est automatiquement partenaire BROCOM.

(Adhésion pour les non membres de FEPRABEL : 599 € en 2013)

De manière concrète, l'offre de BROCOM inclut entre autres :

- * Des campagnes de promotion d'une valeur totale de plus d'un million d'euros ;
- * Un support effectif de la promotion individuelle de chaque courtier ;
- * Un portail consommateur, LA réponse en assurance ;
- * Un moteur de recherche de courtiers agréés via internet et via un numéro vert ;
- * Une page d'identification et un site courtier individuel personnalisable ;
- * Le référencement de ses membres dans le moteur de recherche de l'application d'immatriculation BROCOM-DIV et la possibilité d'immatriculer des véhicules en ligne (0,25 € htva par immatriculation) ;
- * Un Portail à Grande Vitesse (PGV) offrant un accès horizontal à toute l'information sectorielle et des compagnies ainsi que divers services d'utilité quotidienne ;
- * Une revue de presse quotidienne ;
- * Une enseigne lumineuse gratuite et indispensable.

**=> DEMANDE D'AFFILIATION DISPONIBLE SUR
www.feprabel.be/affiliation**

A4 FIL LUXEMBOURG



Liste des nouveaux membres 2012-2013

FEPRABEL est heureuse d'accueillir les nombreux nouveaux adhérents qui ont rejoint ses chambres syndicales entre septembre 2012 et juin 2013. La liste ci-dessous reprend les membres en ordre de cotisation et dont les assemblées générales responsables ont accepté les candidatures.

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Brabant Wallon

BUREAU

F.I.D. CONSULTING SPRL
BUREAU E.V.A-GILIS SPRL
CQP INVEST SPRL

RESPONSABLE

Patrick DE SMEDT
Elodie VRANCKEN
Nicolas QUENON

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Liège

BUREAU

DEDALE SA
AM ASSURANCES
BUREAU REMY-RUTH SA
BUREAU D'ASSURANCESCHERATTOIS SPRL

RESPONSABLE

Roland DUBOIS
Arnaud MASSIN
David REMY
Didier LECLERCQ
Komlan SOUKA
Luc CHARLIER
Virginie LETE
Philippe DEFAYS

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CHABRA

BUREAU

MARTIN & VANDERMEULEN SPRL
AG BERLAIMONT SA
J. MEUWESE & K. GULBIS SA
TROUMAN & PARTNERS SPRL
K & S ASSOCIATES SPRL
MOTECO SPRL

RESPONSABLE

Manuel MARTIN
Eric de VILLENFAGNE
Kriss GULBIS
Laurence TROUMAN
Serge SALOMON
Philippe MOTTET

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Namur

BUREAU

ASSURANCES LESIRE DAVID
BUREAU D'ASSURANCES ANSOTTE SPRL
ASSURANCES & PLACEMENTS SPRL
LOUIS DOUXILS
SOGESAN SPRLU

RESPONSABLE

David LESIRE
Didier RAEDEMACKER
Charles MÉLOT
Louis DOUXFILS
Marc COLLIGNO

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Hainaut

BUREAU

CRED'ASSUR BELGIUM SPRL

RESPONSABLE

Geoffrey SOUDANT

FEDRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

UPIB | SECTION AGENTS
RECORD BANK
Union professionnelle des Intermédiaires Bancaires

BUREAU

A. WINAND SPRL
JEAN ORBAN
MORNARD LUC SPRL
PHOENIX ROY SPRL
FORUM FINANCES SPRL
AUXA SERVICE-EVERE FINANCE SPRL
CUROVIAM SA

RESPONSABLE

Alain WINAND
Jean ORBAN
Luc MORNARD
Stephan FERRARA
Stéphane RENARD
Vincent DELESTREE
Xavier TORFS

euromex

Votre meilleure **protection juridique**
pour **PARTICULIER** et **ENTREPRENEUR**



www.euromex.be



Vous n'êtes jamais seul.

EVA vous met sur la bonne piste

Brabant Wallon

ACTIVITÉS 2012-2013

Après une fin d'année 2011-2012 difficile, nous avons entamé l'année avec la mise en avant du rôle de FEPRABEL dans l'évolution de notre secteur et de notre métier.

L'Assemblée générale du 22 novembre 2012 présentait en effet comme thème, l'internet ou « comment afficher notre présence sur ce canal de l'information » et « comment se servir d'internet pour recueillir une documentation nécessaire et utile ». Pour débiter la soirée, Fleur JASOIGNE nous a ainsi montré la masse d'informations que nous pouvions recueillir en quelques clics sur le site de FEPRABEL. Cette source est complémentaire à ce qu'on peut trouver sur le site IBP que Michel PIRSON nous a fait également redécouvrir.

Patrick CAUWERT reprenait ensuite le flambeau pour expliquer pourquoi nous devons nous retrouver sur le net et la voie qui a été choisie par FEPRABEL, c'est-à-dire les sites de comparaison et plus particulièrement assurances.be. Sa présence a permis d'élargir le débat sur les différents dossiers traités par FEPRABEL et au niveau européen par le BIPAR. Tenir au courant nos membres de l'évolution que connaît et connaîtra notre métier à l'avenir est toujours apprécié par nos membres.

La seconde Assemblée générale de l'année, le 28 mars 2013, abordait un thème très à la mode : la médiation. Pour donner un éclairage différent sur le sujet, nous avons convié deux orateurs. Un représentant de compagnie, Vincent LOCUS d'ARAG, et un avocat, Denis GOUZEE. Le premier pouvait orienter sa présentation sur les aspects théoriques de la question, le second pouvait ainsi mieux se focaliser sur les aspects pratiques, avantages et limites de la formule. Cette dernière Assemblée générale se terminait par la réélection de Michel PIRSON comme membre du Comité, seul à se présenter aux suffrages des membres, Isabelle COLLARD que nous remercions ici, n'ayant pas souhaité se représenter.

Pour la dernière réunion de l'année, le 30 mai 2013, la formation reprenait ses droits avec une réunion ouverte aux employés des bureaux sur le thème « un bon encodage de vos données valorise un portefeuille ». Le maître en la matière, Michel PIRSON, nous a fait ainsi découvrir quelques petites astuces bien pratiques dans l'emploi de BRIO et a mené quelques discussions très intéressantes sur l'objet de risque unique.

Voilà qui terminait une année bien chargée et réussie.

COMPOSITION 2013

Président : Vincent BORLEE
Vice-Président : Jean-Marie MORTELMANS
Trésorière : Martine GILSON

OBJECTIFS 2013-2014

Pour 2013-2014, nous avons 2 grands projets en plus de la formation et l'information :

- * Un workshop animé par Fred HAMERLINCK sur l'emploi adéquat de la plaquette « courtiers ».
 - => Mettre en avant le rôle du courtier est le but de cette formation.
- * L'organisation en septembre 2013 d'une réunion en collaboration Axa, qui toucherait tous les courtiers de notre belle province sur le thème de l'évolution de notre rémunération ou de nos commissions.
 - => informer, mais aussi mettre en valeur le rôle joué par notre Fédération dans la défense de notre métier et ainsi espérer recruter de nouveaux membres. Les autres réunions combineront toujours information et formation. Les thèmes de ces réunions ne sont pas encore connus.

ACTIVITÉS 2012-2013



De gauche à droite : Olivier Robert-Jones, Philippe Van Ingelgem, Evelyne Lombard, Guy Lambinet, Laurent Choda, Frédéric Cools, Jessica Terrasi, François Jacobs, Philippe Muys, Christine Stil, Anne Serwy et Michel De Man.

Notre barbecue annuel de juin 2013 a été l'occasion d'annoncer le changement de présidence. Notre nouveau Président, Laurent CHODA a présenté au nom de tous nos membres, nos remerciements à Philippe MUYS pour ses quatre

années de présidence et l'a vivement félicité pour son élection en tant que Président de FEPRABEL pour les trois années à venir.

Nous remercions également Alphonse TERRASI pour ses nombreuses années d'implication au sein de notre chambre.

Nous avons organisé cette année deux assemblées générales :

L'Assemblée générale du 13 novembre 2012, que nous avons organisée au Chalet du Laerbeek, avait comme fil conducteur : « devenir un courtier New Generation ». L'objectif était d'insister sur l'importance d'utiliser les nouvelles technologies dans un bureau d'assurances. Trois orateurs nous ont permis d'analyser les points suivants :

1. L'aspect juridique lié à la gestion d'un bureau sans papier, présenté par Denis GOUZEE.
2. Michel PIRSON a abordé la consultation des contrats via internet ainsi que les possibilités de réaliser des nouvelles affaires via assurances.be.
3. Pour terminer notre réunion, Filip SERBRUYN nous a montré l'utilité d'avoir un marketing adapté à l'ère d'internet.

Le 26 mars 2013, nous avons tenu notre seconde assemblée générale à la maison de l'Automobile à Woluwe-Saint-Lambert. Deux sujets importants étaient à l'ordre du jour :

1. « La résiliation d'un contrat d'assurance – Théorie et Pratique ». Denis GOUZEE a passé en revue les différents cas possibles pour résilier un contrat d'assurances.
2. « La réforme fiscale Di RUPO – Quels impacts pour les assurances vie ? ». Paul VAN EESBEECK nous a dressé le bilan des mesures fiscales touchant tant les assurances vie existantes, que les nouveaux contrats. Les orateurs ont captivé l'attention des nombreux membres présents à cette réunion.

COMPOSITION 2013

Président : Laurent CHODA
Vice-Président : Frédéric COOLS
Vice-Président : François JACOBS
Secrétaire : Christine STIL
Trésorier : Guy LAMBINET
Membres : Michel DE MAN, Evelyne LOMBARD, Jessica TERRASI, Phillippe VAN INGELGEM, Olivier ROBERT-JONES, Anne SERWY.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Notre chambre souhaite apporter aux courtiers une aide « pragmatique » touchant notamment aux problèmes de gestion des bureaux, à l'évolution du métier et des outils de nouvelles technologies.
- * N'oublions pas non plus d'être le porte-parole de nos membres au sein de FEPRABEL pour tout ce qui concerne leur quotidien dans leurs relations avec les compagnies.
- * Aider nos membres en matière de gestion quotidienne de leur bureau.
- * Continuer le recrutement de nouveaux membres.
- * Renforcer l'implication des jeunes courtiers.
- * Être à l'écoute de nos membres.

ACTIVITÉS 2012-2013

Tenant compte de certaines particularités régionales, la Chambre DG (Ostbelgien) continue de produire des efforts dans les domaines qu'elle a définis comme essentiels.

Profitant des facilités offertes par L'Institut et par le Centre de Formation Permanente des Classes Moyennes à Eupen, les Assemblées générales ont pu être étoffées par des intervenants de qualité et une assistance de plus en plus nombreuse. Étant donné la multitude de sujets d'actualité d'une part et de cet intérêt d'autre part, il y aura trois AG de notre Chambre en 2013.

La commission Marketing entretient un excellent climat de collaboration avec BROCOM. Ses activités sont multiples avec rappel régulier de l'enseigne « Votre courtier – votre meilleure assurance » et avec la rédaction d'articles d'actualité dans la presse locale, ainsi que la participation à différentes campagnes de sécurité routière.

Un rôle important revient à la commission enseignement. Elle est le point de référence pour favoriser l'application correcte de toutes les dispositions légales et réglementaires dans la Communauté germanophone et non sans fierté, cette commission peut annoncer avoir obtenu un accord ministériel en vue de l'organisation d'une formation de bachelier en assurance en langue allemande dès l'année scolaire 2014.

L'intensification des séances de formation permanente est également au rendez-vous. Avec l'aide précieuse du CEPOM, et grâce au dynamisme de certains membres de notre CD plusieurs formations à l'intention des collaborateurs de nos bureaux ont été organisées ; des séminaires dans un vaste nombre de domaines (médiation, arbitrage, nouveautés de la déclaration IPP, déchéance et exclusion d'assurance, RC professionnelle du courtier d'assurance, aspects juridiques du bureau sans papier...) ont connu un intérêt non négligeable.

COMPOSITION 2013

Président : Josef SCHMATZ
Vice-Président : Armand KOCH
Secrétaire : Raymond LEISTEN
Trésorier : Manfred STADLER
Membres : Danny BALTER, Daniel HAUSEUX, Herbert HECK, Johnny DEBEY, Vincent GENNEN, François STOFFELS.

OBJECTIFS 2013-2014

- * La poursuite et l'amélioration du travail en matière des filières de l'enseignement en langue allemande et de reconnaissance officielle (objectif récurrent). Depuis juin 2013, Armand KOCH est élu Vice-Président ce qui ne pourra que contribuer à la réalisation de cette tâche.
- * L'organisation de formations en langue allemande en collaboration avec le CEPOM. La première formation à l'intention des collaborateurs des membres de notre Chambre concerne l'usage efficace et ciblé de la plaquette « Votre courtier – votre meilleure assurance » et deux séances auront lieu en octobre 2013.
- * Soigner la collaboration agréable avec la Chambre de Liège.
- * Réussir la transition vers une nouvelle répartition des fonctions dans le CD de notre Chambre (prévu pour début 2014).

Hainaut

ACTIVITÉS 2012-2013



De gauche à droite : Bruno Decleyre, Jacques Keppers, Renaud Peron, Frédéric Keppers, Marc Dossche, Henry-Philippe Dincq, Benjamin Gilbert, Florence Bille, Maxime Demaret, Jean-Marie Delfosse.

Notre chambre s'efforce de tenir ses membres le plus précisément possible informés sur l'activité de notre secteur, et ses décisions pertinentes.

Les réunions ont eu lieu à l'Envers du Décor en mars, juin, septembre et décembre.

Au vu de l'actualité, les deux premières réunions de la rentrée ont été animées par Monsieur CAUWERT. À la rentrée du mois de septembre, il nous a expliqué la nouvelle directive DIA, liée à la vente directe.

Par la suite, 2012-2013 furent des réunions sous le signe des nouvelles technologies et de l'impact pour et dans nos bureaux.

En décembre, Monsieur CAUWERT nous enseigna les nouveautés en matière de blanchiment. De plus, il présenta lesancements du nouveau site www.feprabel.be et www.assurances.be.

Ensuite, lors de l'assemblée générale de janvier, Maître GOUZÉE nous a conscientisé sur les aspects légaux de la gestion d'un bureau d'assurances « Paperless ».

Enfin, en juin, Monsieur RAPOPORT, Administrateur délégué de Portima, nous a présenté les conclusions de l'étude de marché concernant les intentions d'achats et le comportement des « digital native » par rapport à Internet.

COMPOSITION 2013

Président : Marc DOSSCHE
Vice-Président : Henri-Philippe DINCQ
Secrétaire : Florence BILLE
Trésorier : Frédéric CLAEYSSENS
Membres : Jean-Marie DELFOSSE, Jacques KEPPEERS, Bruno DECLEYRE, Benjamin GILBERT, Amaury LEJEUNE, Philippe BLAISE, Renaud PERON, Maxime DEMARET et Frédéric KEPPEERS.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Pour 2014, la Chambre du Hainaut se donne un triple objectif :
 - Recruter de nouveaux membres pour donner plus de poids et de crédibilité à nos actions
 - Mieux informer ses membres en étant plus réactif et en augmenter le nombre ;
 - Organiser des séances de formation et d'information sur Twin Peaks, les nouvelles technologies de gestion et de communication (IBP, Facebook, Twitter, logiciels de gestion...) ;
 - Réinsister pour sensibiliser les membres à l'utilisation d'IBP (vitrine vers les clients et les consommateurs), à l'utilisation des outils technologiques mis à notre disposition et qui sont largement sous-exploités.

ACTIVITÉS 2012-2013



De gauche à droite : Gregory Corman, Vincent Toussaint, Eric Beaupain, Jean-Pol Gazon, Etienne Langohr, Fernande Galler, Francis Mercenier, Françoise Bonaventure, Valéry Lamotte et Philippe Reginster.

Être un relais efficace pour la défense de vos intérêts, communiquer sur les actions syndicales, proposer du contenu de qualité aux Assemblées générales, favoriser les échanges entre membres, offrir des outils et de la formation, et initier la réflexion sur l'évolution de notre métier : ce sont les

objectifs qui ont guidé nos actions tout au long de ces années 2012-2013.

Assemblée générale du 15 novembre 2012 : Suite aux réactions de nombreux membres sur des disfonctionnements en matière d'expertise et d'évaluation des dommages, nous avons organisé un débat « Compagnies-Experts-Carrossiers-Clients : relations perdantes ? ». Nous avons pu prendre conscience des difficultés rencontrées par l'ensemble des intervenants. Solution pour nos membres ? Faites-nous parvenir toutes situations anormales, nous les traiterons !

Assemblée générale du 21 février 2013 : Xavier BEKAERT de Benthurst & Co présenta les résultats de la grande enquête nationale menée auprès de 450 courtiers en assurances sur l'évaluation des compagnies d'assurances et rôle de l'internet dans le secteur. Ensuite, nous avons abordé les opportunités de www.assurances.be pour le courtage.

Assemblée générale du 13 juin 2013 : Claude RAPOPORT, administrateur délégué de Portima nous a présenté l'étude « How to approach the Digital Natives ? » (Solvay Brussels School). Cette présentation a été suivie de travaux en ateliers : quelles réponses pouvons-nous apporter aux demandes de ces nouveaux consommateurs ?

Focus sur la plaquette « Votre courtier, votre meilleure Assurance ». Cette plaquette, initiée par la Chambre de Liège, est un véritable outil de communication positive et disponible pour l'ensemble des membres FEPRABEL via la centrale d'achats de BROCOM. Plus que jamais, à l'aube des changements importants annoncés dans les prochaines années, chaque courtier doit être le promoteur de son métier... de façon systématique... au quotidien. Avec la plaquette « Votre courtier, votre meilleure Assurance », chaque membre FEPRABEL est prêt ! Il ne reste plus qu'à les commander et suivre les formations...

COMPOSITION 2013

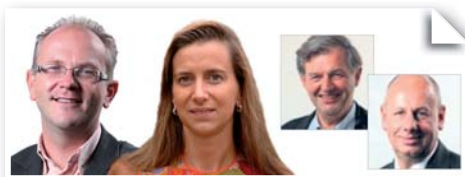
Président : Valéry LAMOTTE
Vice-Présidente : Françoise BONAVENTURE
Secrétaire : Vincent TOUSSAINT
Trésorier : Philippe REGINSTER
Membres : Fernande GALLER, Etienne LANGOHR, Vincent BIXHAIN, Eric BEAUPAIN, Grégory CORMAN, Jean-Paul GAZON, Francis MERCENIER.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Plaquette « Votre courtier, votre meilleure Assurance ». Formations spécifiques – objectif : 40 courtiers et 40 collaborateurs !
- * Formations : 3 à 4 nouvelles formations.
- * Assemblées générales - 3/an avec du contenu de qualité, des interlocuteurs de 1^{er} plan, dossiers sectoriels et combats syndicaux et favoriser les échanges entre membres.
- * À l'avenir, nous souhaiterions devenir un pôle de réflexion sur les enjeux de demain :
 - Internet : IBP - assurances.be - nouvelles technologies...
 - Nouvelles réglementations
 - « Ma petite entreprise... » gestion financière, du personnel, organisation...
 - ...

AXA A4

ACTIVITÉS 2012-2013



De gauche à droite : Rudy Bauvir, Marie-Hélène Guillaume, Alain Bossicart et Jean-Luc Differding.

En septembre, Yves COLPAERT nous a parlé des nouveaux canaux de distribution. Le courtier doit être présent sur lpad, smartphones... C'est indispensable ! Puis Daniel BRULLEMANS du Cepom nous a présenté les différentes formations offertes au courtage.

En décembre, Patrick CAUWERT nous a informé des différentes actions menées par FEPRABEL et nous a fait une démonstration du site assurances.be. Puis, Maître CEOLA nous a exposé la vision de la médiation par LAR.

En mars, Denis GOUZEE a exposé les aspects légaux d'un bureau « sans papier », suivi de Michel PIRSON qui nous a présenté l'outil internet indispensable dans nos bureaux.

En juin, nous avons eu le plaisir de recevoir Jean-Christophe ANDRE-DUMONT, juriste d'entreprise qui nous a parlé des nouveautés techniques et fiscales en assurance vie puis la CCILB du Luxembourg nous a redéfini leur rôle et les services apportés à notre secteur.

COMPOSITION 2013

Présidente : Marie-Hélène GUILLAUME
Secrétaire : Rudy BAUVIR
Trésorier : Alain BOSSICART
Membre : Jean-Luc DIFFERDING

OBJECTIFS 2013-2014

- * Information
- * Soutien
- * Progrès
- * Plus-value du courtier
- * Nouveaux membres
- * Etc.

ACTIVITÉS 2012-2013

La Chambre de Namur réunit ses membres cinq fois par an. Les assemblées générales se tiennent tous les deux mois, d'octobre à juin.

À chacune de ces réunions, nos membres ont l'occasion de prendre la parole lors de notre incontournable tour de table : questions, dossiers difficiles, récriminations, anecdotes, coups de gueule... Outre l'aspect syndical, chaque assemblée est aussi l'opportunité de recevoir un ou plusieurs invités qui abordent un sujet directement lié à notre profession. En octobre, nous avons reçu Fleur JASOIGNE et Yves COLPAERT qui nous ont fait part des nouveautés sur les sites FEPRABEL et IBP. L'AG statutaire de décembre nous a permis d'en savoir plus sur la société GDK, installateur de parafoudre.

Nous avons reçu en février, Maître Fabrice CEOLA et Philippe DAMBLY qui nous ont fait découvrir les principes techniques et juridiques de la médiation.

Daniel NEURET fut notre invité d'avril; grâce à lui, nous pouvons désormais cerner les comportements d'achat de la fameuse génération Y.

Et comme le veut notre coutume, à la veille de l'été, notre AG a été des plus récréative bien que très instructive. Nos membres se sont retrouvés sur la piste d'Hermalle-sous-Argenteau pour un stage de conduite défensive sous l'œil et les conseils de pilotes chevronnés tels Philippe MÉNAGE et Vincent RADERMECKER.

COMPOSITION 2013

Président : Bernard SALIERES

Vice-Président : Jean-François MARTIN

Secrétaire : Patricia VOUNCKX

Trésorier : Claude SOKAY

Membres : Jean-Marc BOCCART, Olivier RUYSSSEN, Jean-Pierre PINGET, Christine ROLAIN, Maurice BURTON, Michel PICHON et Paul BOONE.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Fidéliser nos membres en leur apportant des solutions concrètes dans leur travail au quotidien.
- * Choisir des sujets très ciblés et des invités de qualité.
- * Continuer le partenariat avec la CCI qui propose des formations de qualité et adaptées à notre métier.
- * Tenir au courant nos membres des actions et des pourparlers en cours.
- * Dans le cadre du 20^e anniversaire de sa création, organiser en septembre 2013 notre séminaire extra-muros qui se tiendra à Stockholm.

Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC)

ACTIVITÉS 2012-2013

L'UPCC s'est réunie à de très nombreuses reprises. L'essentiel du travail a consisté en l'analyse de la Directive européenne en collaboration avec le BIPAR.

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE sont parvenus le 22 avril à un accord en trilogue sur la proposition de Directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel. Le Parlement et le Conseil doivent maintenant adopter « officiellement » le texte, qui sera ensuite publié au Journal officiel de l'Union européenne.

Nous pouvons nous réjouir du fait que ce texte est largement inspiré de la Loi belge qui est une excellente Loi.

L'UPCC a rencontré le rapporteur de ce dossier, Monsieur Sanchez PRECEDO, ainsi que les députés européens, Messieurs Marc TARABELLA et Louis MICHEL, ainsi que le rapporteur du groupe libéral au Parlement (VLD).

D'autres sujets ont aussi été dans nos préoccupations : l'offre conjointe avec une rencontre de la députée PS, Karine LALIEUX, et le « funding loss » lors d'une rencontre avec la députée Ecolo, Muriel GEURKENS.

Et enfin, mais le sujet est toujours en cours, nous avons réagit de manière très énergique à la volonté de l'UPC (Union Professionnelle du Crédit) d'imposer un examen obligatoire pour les courtiers de crédit qui désirent encore collaborer avec les sociétés membres de l'UPC.

Nous pensons que le bon sens triomphera et que cette mesure sera tout simplement retirée sine die et sans conditions dans l'attente d'une législation qui viendra des autorités et que nous soutiendrons.

COMPOSITION 2013

Président : Bernard de MALEINGREAU
Vice-Président : Pascal LASSERRE
Vice-Président : Jean-Claude LIVEMONT
Trésorier : Emmanuel DE HARLEZ
Secrétaire général : Pierre COLARD
Membres : Alain HUWE, Pierre MASSAR, Patrick SEGERS, Wim VERVENNE.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Suivre de près l'évolution législative (Directive européenne) et belge (mise en œuvre du livre VII du code de l'économie concernant le crédit)
- * Obtenir une reconnaissance et un contrôle effectif de la profession d'intermédiaire en crédit tant au niveau court terme que long terme.
- * Continuer le combat contre l'offre conjointe en matière de crédit

AG INSURANCE A4

Union professionnelle des Intermédiaires bancaires (UPIB) Section Axa Banque

ACTIVITÉS 2012-2013

Fin 2012, nous préparons un changement crucial car la Chambre des Intermédiaires Bancaires Axa est devenue depuis peu l'UPIB (Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires) qui selon les statuts, sera ouverte à d'autres enseignes.

L'UPIB Section Axa Banque est officiellement constituée depuis le 28 mai 2013 et est présidée par Dirk JORIS depuis le 1^{er} juillet 2013 qui remplace Michel PICHON que nous remercions d'ailleurs pour tout le travail accompli.

Les derniers mois écoulés depuis septembre 2012, furent articulés par de nombreuses réunions telles que notre participation :

- * aux Conseils d'Administration de FEPRABEL,
- * aux réunions de préparation et de création des nouveaux statuts UPIB,
- * à la journée européenne des agents Axa à Grenade,
- * aux 75 ans de FEPRABEL,
- * au Bank Days d'Axa,
- * à la Commission restreinte sur l'avenir du métier (enquête de la région wallonne),
- * à la réunion avec la direction d'Axa pour négocier le maintien de monnaies en agence,
- * à la réunion avec Messieurs Vincent MAGNUS (Président FEPRABEL), Patrick CAUWERT (CEO FEPRABEL), Michel PICHON (Président de l'UPIB à ce moment-là) et la direction d'Axa ; Sabine de RYCKERE et Stéphane SLITS. Le but de cette réunion étant de comprendre les efforts d'Axa entre l'équilibre passif/actif imposé par les directives européennes, le futur de la banque et les grandes lignes stratégiques pour les prochaines années,
- * à la réunion Axa sur le programme banque 2013,
- * à la formation CCI sur la conjoncture financière,
- * à la visite de la cellule crédits Axa à Bruxelles,
- * aux diverses rencontres avec la direction d'Axa notamment avec Stéphane SLITS et Sabine De RYCKERE.

COMPOSITION 2013

Président : Dirk JORIS
Vice-Président et Secrétaire:
 Pascal APPELDOORN
Membre : Françoise BONNAVENTURE, Jean-Marc BOCCART, Luc RENSONNET, Michel PICHON et Emmanuel BODY.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Confirmer l'Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires (UPIB)
- * Donner une impulsion nouvelle au recrutement de nouveaux membres et à leur participation active au sein de notre union
- * Pour la section Axa Banque : préserver l'échange privilégié avec la direction d'Axa dans un esprit constructif reste un défi de tous les instants

Union professionnelle des Intermédiaires bancaires (UPIB) Section Record Bank

ACTIVITÉS 2012-2013

Assemblée constitutive du 28 mai 2013 : juste après la constitution de la chambre de l'Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires (UPIB), ensemble avec les agents bancaires Axa, la section des agents Record Bank a été créée par 12 membres fondateurs.

Il est clairement fait appel que tout agent bancaire peut devenir membre du comité afin de renforcer l'équipe initiale. Les points principaux des premières semaines sont la préparation de la présentation de la nouvelle section à tous les agents bancaires francophones ainsi que la définition claire des objectifs pour les remettre à la direction de Record.

Le 26 juin 2013, à Evere, a eu lieu la première rencontre du comité de la section avec la direction de Record Bank. Celle-ci se passe en présence de Patrick CAUWERT (CEO de FEPRABEL) dans une atmosphère agréable et constructive. Une liste des objectifs généraux et des points concrets à discuter ensemble est remise à la direction et une première rencontre de travail à fixer pour le mois septembre. Toutes les parties sont prêtes pour développer un partenariat à long terme. Le soir même une grande soirée des agents Record Bank a eu lieu à L'Aula Magna, devant une cinquantaine d'agents, le comité présente avec l'aide de Patrick CAUWERT, les avantages, objectifs et modalités de la section.

COMPOSITION 2013

Président : Matthias MUNNY
Vice-Présidents : Martine GILSON
 et Benoît LOISEAU
Secrétaire : Vincent DELESTREE
Trésorier : Philippe FRANCOIS
Membres : Alain WINAND, Juan GONZALES, Stefan FERRARA, Lucien BOURDEAUX, Abdel EL ACHY.
Conseillers de déontologie et disciplinaire : Florence BILLE et Stéphane RENARD.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Devenir l'organe unique et compétent, représentant les agents francophones
- * Développer un partenariat avec Record
- * Avoir un échange constructif et une communication tout au long du processus de la mise en place de toute adaptation
- * Soutenir la commission paritaire
- * Récolter rapidement des avis et suggestions représentatifs des agents & les communiquer à la banque
- * Créer un espace de dialogue réservé aux agents
- * Augmenter la communication entre les agents en partageant les problèmes et leurs solutions
- * Créer une coopération avec les représentants des agents néerlandophones

Commission paritaire 307



ACTIVITÉS 2012-2013

La commission paritaire s'est réunie 4 fois pendant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Outre les actes d'adhésion de la CCT 90 du CNT (Plan Bonus) la commission paritaire a constitué un groupe technique afin de revoir les catégories de fonction. Une grande partie des discussions tourna autour de la fonction d'« inspecteur ».

Le banc syndical a formulé une proposition de nouvel intitulé et nouvelle définition de la fonction d'« inspecteur » : « Intitulé de la fonction : gestion de missions externes - Collaborateur expérimenté principalement chargé de missions externes, tant production que dommage. Le collaborateur facilite le traitement administratif d'un large éventail de dossiers, tant dans le domaine du dommage que de la production ou autre, sur le terrain et, le cas échéant, agit en tant que spécialiste technique, entre le gestionnaire et le client ».

Nous (le banc patronal) considérons que la définition proposée est « dépassée », en effet d'autres collaborateurs remplissent également des missions externes.

Les avis divergent aussi encore quant à savoir la classe dans laquelle cette « nouvelle » fonction sera insérée. Les syndicats souhaitent créer une 5^{ème} classe pour les « inspecteurs », tandis que le banc patronal estime que - compte-tenu des paramètres de la classe 4 - les inspecteurs ressortissent à cette classe 4.

Par ailleurs, les employeurs indiquent que la fonction d'« inspecteur » n'existe en fait plus et ne doit donc pas être insérée dans la classification de fonctions.

Le banc syndical estime que, dans le CCT du 24/06/2008, les « inspecteurs » constituent bel et bien une classe distincte.

L'objectif des syndicats reste le simple rafraîchissement de la CCT de 2008 ; donc quatre classes pour le personnel d'exécution + les inspecteurs + les cadres. Toutes les fonctions du secteur doivent figurer dans la classification.

Le banc patronal part d'un autre point de vue, à savoir l'actualisation de la classification de fonctions. La suppression de la fonction d'« inspecteur » s'inscrit dans cette philosophie. Au cours de l'année, on a donc constaté que la mission du groupe de travail bloquait sur cette dissension.

COMPOSITION 2013

Commission paritaire 307 pour les entreprises de courtage et agences d'assurances.

Organisations d'employeurs :

FEDRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)

upca **bvwm**
union professionnelle
de courtiers d'assurance benoegvereniging voor
verzekeringmakelaars

(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)

fvt

(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)

Organisations de travailleurs :

FGTB

(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)

CSC

(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)

CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

(Mandats effectifs 2 - suppléants : 2)

Nos représentants effectifs sont :

Réginald VAN INGELGEM
et Patrick CAUWERT

Nos suppléants :

Nadine WYNSBERGHE,
Vincent MAGNUS et André LAMOTTE.

Commission vie



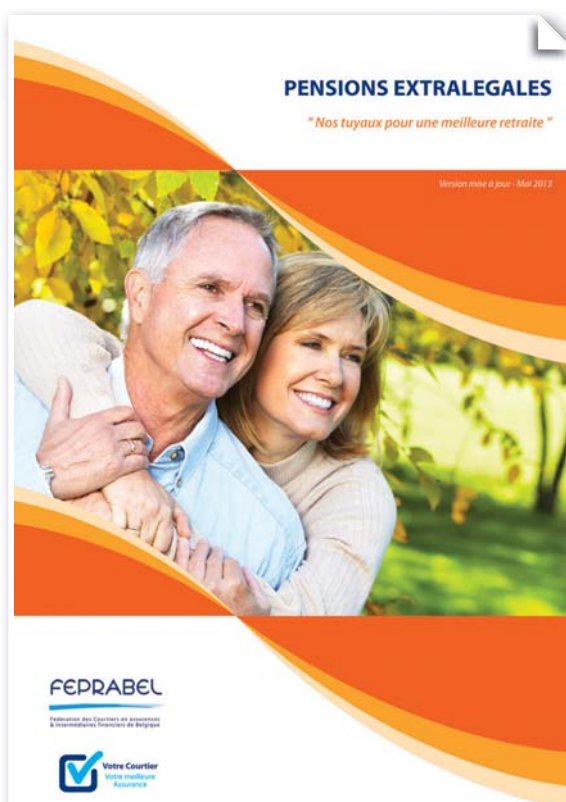
ACTIVITÉS 2012-2013

À côté des questions spécifiques posées par les membres de FEPRABEL ainsi que les avis rendus sur des points techniques, la Commission Vie a principalement mis son énergie dans l'actualisation du « Dossier pension ».

La Commission Vie de FEPRABEL avait mis à disposition des membres en 2010 un « Dossier Pension » traitant des pensions extralégales. Suite aux différentes réformes fiscales de 2012 et de 2013, la Commission Vie a estimé opportun d'actualiser le dossier.

L'objectif de cette actualisation est resté le même : aider à conseiller les prospects et clients de la meilleure manière. Pour ce faire, les différentes possibilités qui sont offertes en vue de se constituer une pension extralégale, complément indispensable à la pension légale, sont analysées.

Le dossier ainsi que les fiches techniques sont disponibles sur www.feprabel.be
=> Dossiers => Dossier pension.



COMPOSITION 2013

Président : Luc VERMEYLEN
Membres : Renaud PERON, Olivier ROBERT-JONES, Patrick CAUWERT, Vincent BIXHAIN et Isabelle DASTOT.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Une part importante du travail de la Commission Vie sera consacrée au suivi du dossier Twin Peaks II pour la partie touchant la branche vie et à la mise en place d'outils permettant aux membres de FEPRABEL de respecter les nouvelles obligations.
- * La Commission Vie participera également à la nouvelle newsletter mensuelle « Assurance News Vie ».
- * Un nouveau dossier relatif à l'examen et au comparatif des indemnités conjoncturelles en branche 21 (rectification financière) est également en préparation.

À travers les différents dossiers, les objectifs de la Commission Vie peuvent se résumer comme suit : formation - publication (dossiers sur des sujets spécifiques) - information.

Commission incendie



ACTIVITÉS 2012-2013

La commission Incendie s'est attelée à un travail important, à savoir l'analyse des polices du marché sous l'angle de la garantie vol. Ce dossier comparatif de garanties vol est un résumé des conditions générales de 18 compagnies portant sur 25 questions spécifiques.

Au cours de cette année, un autre sujet a retenu notre attention et suscité une action fondamentale. Début juillet 2012, la FSMA publiait sur son site une circulaire sur l'assurance contre l'incendie risques simples et sur le devoir d'information relatif à cette assurance (disponible sur www.fsma.be). L'objectif de cette circulaire est de commenter et expliciter certains aspects de la législation applicable en matière d'assurance incendie risques simples et de donner des précisions sur le devoir d'information incombant notamment aux intermédiaires d'assurances.

Outre les mentions reprises dans le contrat d'assurances et les conditions générales, cette circulaire prévoit notamment l'obligation pour l'intermédiaire d'assurances :

- * d'informer le preneur d'assurance des conséquences, en ce qui concerne l'application de la franchise, de la souscription de contrats d'assurance séparés pour le bâtiment et son contenu. La FSMA recommande de faire mention de cette information dans le document remis dans le cadre du devoir d'information tel que prévu par la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances.
- * d'informer le preneur d'assurance sur la règle de la proportionnalité de montant dans le contrat d'assurance incendie. La circulaire reprend en quatre points les éléments qui, suivant la FSMA, relève de ce devoir d'information.

Nous avons estimé que cela relevait non pas du devoir d'information mais du devoir de conseil habituel du courtier. C'est pourquoi nous estimions que cela n'avait pas sa place dans le devoir d'info. De plus cela nous amenait à avoir des documents de devoir d'info différents selon la branche.

Les différentes réunions avec la FSMA ainsi que le Mémoire en réponse introduit par la FSMA dans le cadre de la procédure introduite devant le Conseil d'État par FEPRABEL ont permis d'arriver à la conclusion que la circulaire n'a pas d'autre portée que celle d'une circulaire interprétative ou explicative et que de telles circulaires « ne sont pas des règles de droit » et n'ont « pas un caractère contraignant ».

Sur base de ce qui précède et considérant que cette circulaire participe du devoir de conseil et non du devoir d'information, FEPRABEL a décidé de se désister de l'action en cours et n'a donc pas introduit de mémoire en réplique. Pour plus d'informations sur ce dossier voir l'article « Devoir de conseil et devoir d'information : il ne faut pas confondre » dans les Principium n°3 - Mars 2013, p.24 et n°4 - Avril 2013, p.16.

COMPOSITION 2013

Président : Michel DE MAN
Membres : Vincent BORLEE,
 Laurent SPOIDEN, Paul BOONE,
 Bernard CHAMPAGNE.

OBJECTIFS 2013-2014

- * La commission va suivre les prochains sujets des Assurances News qui traitent de l'assurance incendie.
 Ex. : « Bris de vitrage dans les assurances habitation : quelles garanties ? » et « L'assurance tous risques électroniques : quelles garanties ? ».
- * La commission compte aussi se pencher sur certaines clauses reprises dans les CG et qui sont sujettes à polémique ou dont l'interprétation par les experts nous interpelle.

Commission communication



ACTIVITÉS 2012-2013

Un an de communication chez FEPRABEL, cela représente :

17 flash Info :

- * 26/08/2013 : News DIV
- * 29/07/2013 : Grande victoire dans notre combat contre l'offre conjointe !
- * 16/05/2013 : Brochure « Pensions extralégales » mise à jour
- * 15/05/2013 : I Risk (update)
- * 13/05/2013 : Action contre I Risk
- * 07/05/2013 : Réaction à l'examen de courtier de crédit demandé par l'UPC
- * 22/04/2013 : Brocom : Une nouvelle action promotionnelle!
- * 20/03/2013 : Arrêt de la Cour européenne de Justice en défaveur de D.K.V.
- * 28/02/2013 : Nouvelle cotisation spéciale de sécurité sociale
- * 18/02/2013 : Assurances.be
- * 08/02/2013 : Nouveau code sectoriel relatif à la distribution de produits financiers
- * 05/02/2013 : Situation I Risk
- * 16/01/2013 : Modification des droits d'inscription à la FSMA
- * 26/10/2012 : Circulaire sur l'assurance protection juridique
- * 09/10/2012 : Situation I Risk - ALBIC
- * 25/09/2012 : Votre obligation de recyclage régulier
- * 24/09/2012 : Avertissement important : I Risk

611 mises à jour de contenu sur le site www.feprabel.be.

Plus de **130** publications sur notre page Facebook.

11 Principium, soit **209** articles sur 528 pages.

COMPOSITION 2013

Rédacteur en chef : Patrick CAUWERT

Membres : Denis GOUZEE, Luc WAUTERS, Pierre HENS, Jean DEVILLE, Emmanuel de HARLEZ, Florence BILLE, Valéry LAMOTTE, Pascal LASSERRE, Olivier RUYSSSEN, Ivan HALLEZ, Sabine GANTOIS, Fleur JASOIGNE.

OBJECTIFS 2013-2014

Nous prévoyons bien entendu de faire encore mieux l'année prochaine en ajoutant déjà :

- * 10 Assurances News Vie,
- * 10 Assurances News Non Vie,
- * et au moins 6 lettres « En direct du Conseil d'Administration ».

Commission enseignement



ACTIVITÉS 2012-2013

La Commission professionnelle technique n°30 s'est réunie cinq fois pendant la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la liste des inscrits de la rentrée 2012 ainsi que les résultats à l'examen.

	Rentrée année scolaire 2012-2013			Résultats Examen C promotion 2011-2012	
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Inscrits / Présents	Réussites
Liège	27	22	18	18	14
Bruxelles	34	22	11	18	12
Tournai	19	11	3	6	4
Namur	17	12	5	4	3
Libramont	19	15	4	6	5
Verviers	10	13	6	-	-
Charleroi	15	10	5	12/11	10 + 1 2S

La commission est un peu déçue des résultats aux examens C : ils n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés (e.a. peu de présences à la séance supplémentaire de préparation). Il faudrait être informé des carences constatées pour pouvoir y remédier.

Convention de stage

Il est important de rappeler que la convention de stage d'au moins deux ans permet d'être en ordre pour l'expérience professionnelle, à condition d'avoir travaillé dans un département spécifique des assurances, d'où :

- * l'importance de l'information donnée par les délégués à la tutelle des candidats,
- * l'importance du rapport de stage (au moins deux passages par an du délégué à la tutelle dans chaque bureau de courtage)
- * le respect des modalités en cas de conclusion de convention de stage :
 - le délégué à la tutelle doit avoir vérifié les activités spécifiques de l'entreprise de stage et intervenir en cas de problème, éventuellement en concertation avec le conseiller pédagogique.

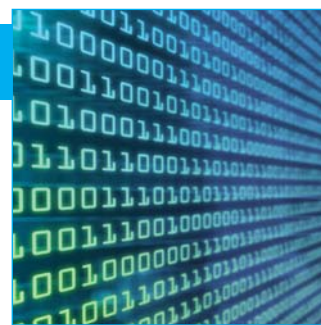
COMPOSITION 2013

Président : Marcel SCHOONBROODT
Membres courtiers : Christine ROLAIN, Josef SCHMATZ, Armand KOCH, Alphonse TERRASI, Bruno DECLEYRE, Claude OLIVIER, Fabrice OLIVIER
Membres IFAPME : P. OTTE, Ch. FIJALOWSKI, Ph. ROYER, Ph. BERNARD, G. CARA.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Suivre la mise en oeuvre de l'examen unique et mettre en valeur la formation de l'IFAPME
- * Améliorer l'accessibilité et la convivialité de la plateforme Caroline où se trouve tous les syllabi
- * Améliorer les résultats aux examens C

Commission mixte de suivi/ normalisation



ACTIVITÉS 2012-2013

La commission mixte de suivi se compose des compagnies, des fédérations de courtiers et d'Assuralia. Elle se tient en général tous les deux mois.

La commission mixte de suivi traite des dossiers globaux.

Parmi les sujets abordés, on retrouve des points qui se rapportent à notre gestion quotidienne tels : le protocole de digitalisation des documents, la conservation des données, les normes au niveau européen, la conformité et le suivi du catalogue IBP.

Ajoutons aussi certains points sensibles ou utiles tels les échanges avec le Bureau de Tarification ou l'ébauche de transferts des dossiers des experts incendie par voie électronique.

La commission contrôle et suit également les travaux de la commission de normalisation. Le Telebib2 est géré par cette dernière commission.

Cette dernière reprend les mêmes membres en y ajoutant les fournisseurs de logiciels.

Ainsi vos demandes via l'un ou l'autre des intervenants sont relayées en normalisation et chaque point demandé y est traité sectoriellement. C'est cette commission qui régit ce qui est échangeable ou pas et sous quelle forme. Cette commission se réunit en principe tous les mois.

Les modifications entérinées sont mises en application en lots une fois par an. Les petites adaptations de table peuvent être intégrées plus rapidement.

Le principe d'adaptation annuelle est général mais doit être anticipé lors de modifications législatives, comme c'est le cas en 2013 avec la loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de l'Autorité des services et marchés financiers, et portant des dispositions diverses (I) - loi Twin Peaks II.

COMPOSITION 2013 COMMISSION MIXTE DE SUIVI

Président : Gert DE WINTER
(Baloise Insurance)

Représentations : FVF, UPCA, Assuralia, diverses compagnies (AG Insurance, Axa, Allianz...)

COMPOSITION 2013 COMMISSION DE NORMALISATION

Président : Michel PIRSON

Représentations : Centre Telebib2 (M. BORMANS), FVF, UPCA, Assuralia, Portima, Sireus, diverses compagnies (Vivium, Axa, Allianz, AG Insurance, Baloise Insurance...)

Les réunions sont ouvertes à toutes compagnies et fournisseurs de logiciel.

OBJECTIFS 2013-2014

- * Pour 2014, il est évident que nous continuerons le suivi des dossiers en cours en plus de porter une attention particulière au suivi des nouvelles réglementations en vigueur dès le début de l'année 2014.

Activités des Cercles & Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles

ACTIVITÉS 2012-2013

Bourse d'Assurance du Brabant Wallon : B.A.B.W.

La BABW se veut avant tout un lieu de rencontres professionnelles entre courtiers et représentants de compagnies afin de mieux cerner tous les problèmes du marché de l'assurance. Voici un condensé des réunions de l'année écoulée.

Pour notre rentrée en septembre 2012, nous avons assisté à l'exposé sur les droits de succession par Mr HONNOF d'Axa.

En octobre, c'est le Bureau d'expertise DEF qui nous a fait découvrir la thermographie. Suivi en novembre par la rencontre de Mr HANNAERT de Krefima pour une présentation sur les Prêts à tempérament.

Décembre 2012, fut rythmé par une soirée au théâtre suivi du traditionnel souper.

En janvier 2013, la fête continue avec le repas de nouvel an et initiation aux bulles (champagne, crémant, cava et prosecco).

Qu'est-ce que le Tax shelter ? C'est ce que Mr François (courtier) nous a exposé en février 2013.

La réunion de mars 2013 était consacrée au bureau de tarification, présenté par Mr LETON.

En avril 2013, place à internet : « Création et animation de site web » par Mr DE FEYTER.

Et pour terminer, en mai 2013, nous avons reçu Mr JONET d'Ibis qui nous a présenté son exposé : « Présentation et perspectives sur le marché des souscripteurs ».

Nos objectifs pour 2013 : par des conférences aux sujets multiples (avec points de formation), nous voulons continuer à dynamiser les professions de l'assurance au sein de notre Bourse tout en y maintenant un esprit de confraternité. Nous avons également le but de développer encore plus la fréquentation des membres (en moyenne 45 à chaque réunion) afin d'en augmenter sans cesse la représentativité au sein du Brabant Wallon.

COMPOSITION 2013



Président : Michel PLETINCKX
Vice-Président : Georges DESORBAY
Secrétaire : André BURAKAS
Trésorier : Dominique VANDERAVERO
Protocole : Marc MULLER
Conseillers : Claudine DEPARADIS, Pascal HENRY (past président), René VANOOIRBEEK, Jacques SMETS, Bruno LEGRAIN, Olivier POLLART.

ACTIVITÉS 2012-2013

Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre : B.A.M.

Le 21 septembre 2012, la BAM a eu l'honneur d'organiser la Journée wallonne de l'assurance au Château de la Rocq à Arquennes.

En février 2013, nous avons reçu Mme Dominique LENAERTS d'AG Insurance pour un exposé relatif aux grandes nouveautés entre « bénéficiaire et succession ». Suivi en avril 2013, par l'exposé : « Quel service peut nous apporter un expert d'assuré en automobile ? » présenté par Nyazi TASKIN, expert auto.

En mai, nous avons projeté le film de la Journée Wallonie Bruxelles de l'Assurance 2012 et pour clôturer notre premier semestre 2013, nous avons reçu, en juin 2013, un brillant exposé de Madame MARCOUR, directrice technique et commerciale de ASP Nettoyage de Nannine.

COMPOSITION 2013



Président & secrétaire :
Michel GOBERT
Vice-Président & trésorier :
Jean-Claude LAHAYE
Protocole : Eric VAN NIMMEN
Délégué des jeunes : David GUNS

ACTIVITÉS 2012-2013

Bourse de l'Assurance de la Province de Namur : B.A.N.

Le BAN a passé de très agréables moments à l'écoute de nombreux conférenciers tout au long de l'exercice 2012-2013. En septembre 2012 : « Le Coaching privé et professionnel » par la société Choice Coaching suivi en octobre 2012 par l'exposé sur « Le Tax Shelter » par Philippe FRANCOIS. Suivra en novembre 2012 « L'assurance de la copropriété » par Olivier REMACLE de la Sprl Immo Imact. En décembre 2012 « Le choix des couleurs dans sa vie professionnelle, comme privée », par Carole MAWET et visite des caves de la maison Grafé LECOQCQ à Namur, négociant en vins.

L'année 2013 commence avec, en janvier, une sortie extra muros à la Table d'Upignac à Upigny avec une dégustation de produits du terroir à base de canard. C'est en février 2013 que Loïc de DORLODOT de la Sprl Fiscus-Consilium, nous a présenté son exposé sur « Les commissions secrètes et leur taxation à 309 %, nouveauté ? ».

En mars 2013, le thème était « My broker » pour l'pad, ainsi que l'Espace client pour PC, présenté par Antoine BORREMANS, sales account manager chez Portima. En avril 2013, « Les différentes nouveautés en matière d'assistance » par Benoit SUY de chez Inter Partner Assistance. En mai 2013, « Les clauses bénéficiaires » par Dominique LENAERTS, formatrice chez AG Insurance. Juin 2013, sortie récréative au Royal Nautique Club de Namur avec sortie en bateau et barbecue.

Nos objectifs pour 2013 : notre volonté est de continuer à augmenter puis stabiliser le nombre de nos membres de par la qualité de notre accueil, des sujets présentés, et des orateurs invités. Une moyenne de 30 personnes lors de chaque réunion est déjà considérée comme un premier pas franchi. Le comité en place est d'autant plus motivé pour poursuivre la même évolution pour la nouvelle année professionnelle à venir.

COMPOSITION 2013



Présidente : Sandra JASPART
Vice-Président : Christian BOTTIN
Secrétaire : Luc DEDOBBELEER
Trésorier : Fabian DEMOULIN
Adjoint-trésorier : Eric de HULTS
Protocole : Christian BOTTIN
Relations publiques : Jean-Paul FORTON

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle des Assureurs de Charleroi : C.A.C.

Les membres du CAC se sont réunis cette année pour assister à diverses conférences telles que :

17/09/2012 : « Tous risques chantier » par P. VANBUGGENHOUT.
19/11/2012 : « La chance est une compétence » par P. GABILLIET.
21/01/2013 : « L'assurance des risques spéciaux » par F. DE HAAN.
18/03/2013 : « Les outils énergétiques des habitations » par V. MARCHAL.
31/05/2013 : « 40 ANS », soirée de gala.
16/09/2013 : Présentation de IBIS B. JONET.

Nos objectifs pour 2013 : Poursuivre nos réunions avec des conférences enrichissantes dont voici un bref aperçu :

18/11/2013 : « L'assurance perte d'exploitation » par G. DEHERAND.
20/01/2014 : « Profil des clients » par A. THONARD.
17/03/2014 : « L'assurance des sportifs » par E. VAN DEN BOSCH.
17/06/2014 : « Assemblée générale extraordinaire et élection du nouveau comité du CAC ».

COMPOSITION 2013



Président : Jean-Luc LEBRUN
Vice-Présidente : Sonia FAES
Secrétaire : Catherine DANDOIS
Secrétaire-adjoint : Bernard GUILLAUME
Trésorier : Paul GOBERT
Admission : Jean Pierre COLONVAL
Conférences : Jean-Luc MEUNIER

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle des Assureurs du Hainaut Occidental : C.A.H.O.

Le CAHO a le plaisir de voir se rassembler ses membres chaque premier lundi du mois autour d'un orateur de choix. En voici un bref résumé :

En Juin 2012 : Journée récréative : visite de « L'Hôpital Notre Dame à la Rose » à Lessines suivi en septembre 2012 par Caroline HAENECOURT de la société AVISE qui nous a présenté de manière indépendante et impartiale le métier de souscripteur. Le 1^{er} octobre 2012, Amid FAJAOUI, Directeur des magazines francophones, rédacteur en chef du groupe Roularta a disserté sur le thème « Sommes-nous en train de sortir de la crise ou est-ce un faux espoir ? »

Didier NOGARET de la société Lexa fut le conférencier du mois de novembre 2012, le sujet abordé était : « La gestion des sinistres des copropriétés ». « Comment comprendre, analyser, contrôler l'indemnisation d'un dommage corporel » : Thierry RONVEAUX de la société ARCES apporta en décembre 2012 quelques éclaircissements en la matière. Le 7 janvier 2013, avant de respecter la tradition ternoisienne du lundi perdu, la société ASP Nettoyages est venue nous présenter diverses techniques de nettoyage après sinistre, chantier... Suivi le 4 Février 2013, par l'exposé « Tous Risques Chantier et décénales pour le particulier, nouvelle construction et transformations » par PROTECT.

Le 4 Mars 2013 : Solvency II - Évolution de la loi anti-blanchiment et actualité assurances par Patrick CAUWERT, CEO de FEPRABEL suivi le 8 Avril 2013 par Pol VANDERGETEN avec « La RC Objective » et le 6 Mai 2013 par Maître Pascal CHEVALIER avec « L'assurabilité de l'illégalité » (déchéances, exclusions...) ou plus simplement, de la nullité ou de la déchéance en assurance en regard de la licéité de l'objet ou de l'activité assurée. Nous finirons l'année académique avec le Land Rover Day le 7 juin 2013.

Nos objectifs pour 2013 : Poursuivre nos réunions avec des conférences enrichissantes dont voici un bref aperçu :

09/09/2013 : « Le mandat de placement, gestion... » par Maître GOUZEE (Avocat de FEPRABEL).
07/10/2013 : « Présentation de la société Dekra » par Vincent JACOBS de Dekra.
04/11/2013 : « Dématérialisation des titres au porteur, échange d'informations internationales » par B. Nicaise, Axa Private Management.

COMPOSITION 2013



Président : Vincent FAVOT
Past-Président : René BILLE
Vice-Président : Philippe LEQUEU
Vice-Président : Bruno DECLEYRE
Secrétaire : Jacques KEPERS
Trésorier : Philippe QUINTIN
Conseiller et secrétaire adj. : Philippe DELEM
Conseiller et trésorier adj. : Thierry D'HONDT

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle Liégeois des Assureurs : C.L.A.

Le CLA a mis l'accent sur la diversité des sujets sans oublier nos activités récréatives habituelles (dont le Marché de Noël) ainsi que la traditionnelle réunion ouverte aux experts, avocats et médecins de novembre. Cette année également eu lieu une réunion « extra muros », au Val St-Lambert où de grandes personnalités de l'assurance ont débattu de « l'avenir du courtage ».

Comme chaque année, le CLA a réitéré certaines activités, à savoir le tournoi de tennis, le Golf national, l'initiation au golf et une soirée récréative (Exposition « Golden Sixties »). La dernière réunion statutaire dont le sujet était « Une approche concrète pour dynamiser un bureau de courtage », fut animée par Fred HAMERLINCK de la société MindStretch. Notre site (www.cla-liege.be) est régulièrement consulté (agenda, candidature comme membre, inscriptions aux activités, photos...). Cette année encore, environ 10 nouveaux membres nous ont rejoints, preuve de l'attrait de notre cercle.

Nos objectifs pour 2013 : organiser des réunions à sujets toujours autant diversifiés, animées par des orateurs de qualité et poursuivre la croissance continue du nombre de nos membres. Une réunion animée par une grande personnalité de l'assurance sera à nouveau parmi nos projets. Nous voulons que notre Cercle soit le plus grand, en respectant nos valeurs que sont la convivialité et l'amitié durant des rencontres professionnelles.

COMPOSITION 2013



Président : Alain VASBINDER
Vice-Président : Philippe VERSTRAELEN
Secrétaire : Nicolas RENSONNET
Trésorier : Jean-Michel WOOS
Conseillers : Joseph FASSOTTE et Selim el-HANI.

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle Luxembourgeois des Assureurs : C.Lux.A.

Notre cercle a organisé pour cette année académique deux activités ludiques, le marché de Noël dans la ville de Durbuy, ceci pour la 3^e année consécutive et une dégustation oenologique en juin. Nous avons également organisé deux conférences hors assurances en accueillant M. Benoît DEVAUX réviseur d'entreprise sur les pensions complémentaires et Vincent CHANTEUX de la firme Recybois pour « Quelles alternatives au fossile et au nucléaire ? ».

Au niveau des conférences sur l'assurance, sont venus nous entretenir dans l'ordre d'apparition M. COLLIN Laurent de chez PROTECT sur la RC architecte, M. LETON Bertrand du Bureau de tarification, Mme Valérie URBAIN de PORTIMA, M. Didier LAHAYE de la D.A.S. sur le RDR et M. André LAMOTTE pour le BIPAR avec la directive pour l'intermédiation en assurance et financière.

Nos objectifs pour 2013 : notre association qui a 42 ans d'existence est face à deux défis pour la prochaine année académique. Nous devons préparer la Journée Wallonne de l'assurance 2014 qui se fera à Resteigne. Nous avons également mis un plan pour recruter de nouveaux membres en lançant une première enquête sur le terrain. Au niveau des conférences, nous comptons mettre en place une alternance entre conférences ludiques et professionnelles, afin de garder le caractère convivial tout en touchant notre métier d'assureur.

COMPOSITION 2013



Président : Guy LAROCHE
Vice-Président : Michel ZIMMER
Past-Président : Pierre LAMOTTE
Secrétaire : Patricia JADOT
Trésorier : Daniel JACQUES
Protocole : Yves DELLICOUR
Organisation voyages : Michel SCHMIT
JWA 2014 : Philippe MOTQUIN

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle Verviétois des Assureurs Professionnels : C.V.A.P.

Nous avons repris au mois de septembre 2012 avec la présentation de notre nouveau site internet (www.cvap.be) par Cédric THEATE. Celui-ci permettant un agenda et des inscriptions on-line à nos différentes activités.

Au mois d'octobre, Portima est venu nous entretenir de leur solution portable, à savoir l'utilisation de tablettes diverses avec Brio. La réunion de novembre nous gratifiait d'une présentation de CARMIGNAC Patrimoine avant la réunion plus festive de décembre qui se déroula au marché de Noël de Liège avec champagne, fondue-raclette, blind test et animateur surprise.

Depuis janvier 2013, cinq réunions nous ont occupés à savoir, pour janvier, la société informatique SOLACIO sur la sécurité, la connectivité, l'efficacité... du parc informatique, pour février, la société ECONOLOGIC au sujet des trucs et astuces pour améliorer un bâtiment existant et réduire sa facture énergétique, pour mars, la présentation de l'agenda sectoriel par le vice président des cercles et bourses de wallonie-bruxelles. En avril, nous avons eu le plaisir de recevoir M Nick de MAESSCHALCK, directeur général du BIPAR, accompagné du secrétaire général du BIPAR, André LAMOTTE, qui nous ont entretenu de la nouvelle directive européenne sur la distribution de l'assurance. Enfin, au mois de mai, une télé-conférence ayant pour sujet : « La réussite, une question de chance ? »

Nos objectifs pour 2013 : poursuivre la politique d'adhésion de nouveaux membres et mettre en place le nouveau comité 2014-2015.

COMPOSITION 2013



Président : Jean-Michel COLSON
Vice-Président : Robert DE COUVE
Secrétaire : Frédérique LAMOTTE
Trésorier : Julian MARON
Protocole : Olivier SCHMATZ

ACTIVITÉS 2012-2013

Groupement d'Assureurs Conseils Indépendants : G.A.C.I.

Les membres du GACI se sont réunis cette année pour assister à diverses conférences telles que :

- 01/10/2012 : « L'accident avec la STIB » par Vincent LOCUS, Arag
- 05/11/2012 : « La détection des fraudes »
- 03/12/2012 : L'achat d'une voiture, « Quelle est la meilleure façon d'acheter une voiture - Aspects fiscaux et économiques - Comment réagir aux différentes mesures de taxation » par Maître Mikaël GOSSIAUX
- 25/01/2013 : Visite de la Brasserie Timmermans et Assemblée générale
- 25/02/2013 : L'avenir du courtage et les divers canaux de distribution par Hilde VERNAILEN, CEO du groupe P&V, Vivium et Actel
- 29/04/2013 : L'assurance Loyers, les principaux acteurs du marché et leurs particularités par Gerrit NOLLET (AG Insurance) et Frédéric De HAAN (Vander Haegen & Co)
- 27/05/2013 : « La perte d'exploitation et approche pratique du sinistre » par le Bureau Troostwijk
- 28/06/2013 : Barbecue annuel

Nos objectifs pour 2013 : Organiser la journée Wallonne de l'assurance le 20 septembre 2013.

COMPOSITION 2013



Président et secrétaire : Patrick DE WACHTER
Trésorier : Serge CARREIN
Revue de presse : Pablo MIGLIAZZO
Administrateurs : Costa KALAMBOKIS et Alain MOONS.

Autres cercles & Bourses

ACTIVITÉS 2012-2013

Cercle Royal des Assureurs de Belgique : C.R.A.B.

Nous organisons régulièrement des lanches où sont invités des orateurs de qualité qui donnent leur exposé axé principalement sur le thème de l'assurance mais qui ont aussi comme sujet le sport et/ou la culture. Généralement, nous comptons 80 à 100 participants (membres et leurs invités). Le CRAB organise également deux activités communes par an avec le RCJAB.

En septembre, nous organisons un lunch avec 8 CEO's des compagnies d'assurances.

Nos objectifs pour 2013 : davantage de contacts avec les courtiers et les responsables (directeurs) des compagnies d'assurances.

COMPOSITION 2013



Président : Philippe LANDRAIN
Vice-Président : Marc DELENS
Secrétaire & trésorier :
Oscar SCHELFOUT
Protocole : Ilona VAN HEMELRIJK

ACTIVITÉS 2012-2013

Royal Club des Jeunes Assureurs de Belgique : R.C.J.A.B.

La saison 2012-2013 a comme chaque année, permis à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale et amicale. En septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Baudouin REMY, journaliste politique attitré de la RTBF à la double casquette de comédien et figure centrale du spectacle « Sois belge et tais-toi ! ». En octobre, c'est avec un plaisir non dissimulé que nous avons reçu Luc TRULLEMANS pour découvrir une autre facette de son métier : la météo des exploits. Il a partagé avec nous dans la plus grande simplicité, sa passion de la météo et nous a fait découvrir l'exigence que requiert sa profession dans le routage de ballons ou de SOLAR IMPULSE (l'avion solaire). En novembre, nous avons pu applaudir Bert KRUISMANS (chroniqueur matinal néerlandophone sur la Première) lors d'un dîner-spectacle privatif: « la Flandre pour les nuls ». En janvier 2013, l'heure était au sport de glisse lors de notre « séjour neige » dans la station autrichienne de Kitzbühel. Le 21/02/2013, le RCJAB a organisé en collaboration avec le CRAB une magnifique soirée placée sous le signe de la gastronomie sur le site de TOUR & Taxis. Au programme: apéritif sous forme de dégustation de vins, suivi d'un excellent repas préparé de mains expertes par l'équipe de l'atelier d'Yves Mattagne. En mars, nous avons eu le plaisir d'accueillir Jan de MAERE, expert en art de renommée internationale qui nous a nourri de culture et d'art ancien. Notre dernier déjeuner-conférence de la saison était consacré au monde du vin et la cotation de grands crus classés sur la place de Bordeaux, sujet présenté par Christophe DUFOURNIER. Nous avons clos cette très belle saison avec notre Assemblée générale qui s'est tenue le 14/06/2013 au restaurant « Jacques Marit », réveillant une fois de plus les papilles gustatives des participants. Bref, un très beau programme qui a été activement suivi par l'ensemble de nos membres, et cela, pour notre plus grande joie.

Nos objectifs pour 2013 : continuer à favoriser les liens professionnels et d'amitié entre jeunes courtiers et membres de direction de compagnies d'assurance. Le RCJAB a depuis de très nombreuses années mis un point d'honneur sur la qualité de ses orateurs et sur la bonne ambiance régnant entre ses membres. Nous souhaitons inviter tous les jeunes courtiers ou jeunes cadres de compagnies d'assurance à nous rejoindre sans tarder. Faire partie d'un cercle n'est pas contraignant, mais au contraire, enrichissant pour chacun de nos membres.

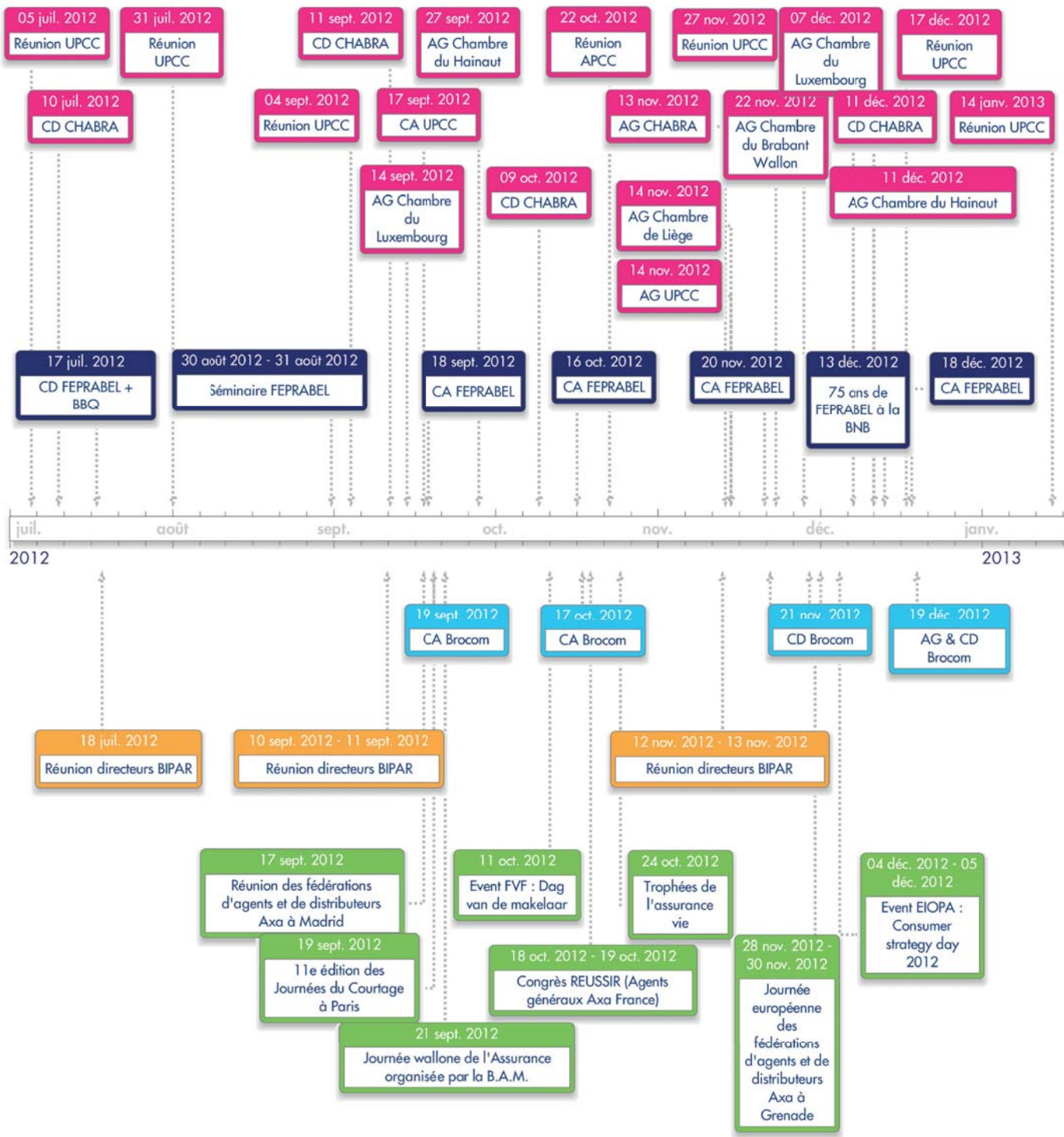
COMPOSITION 2013

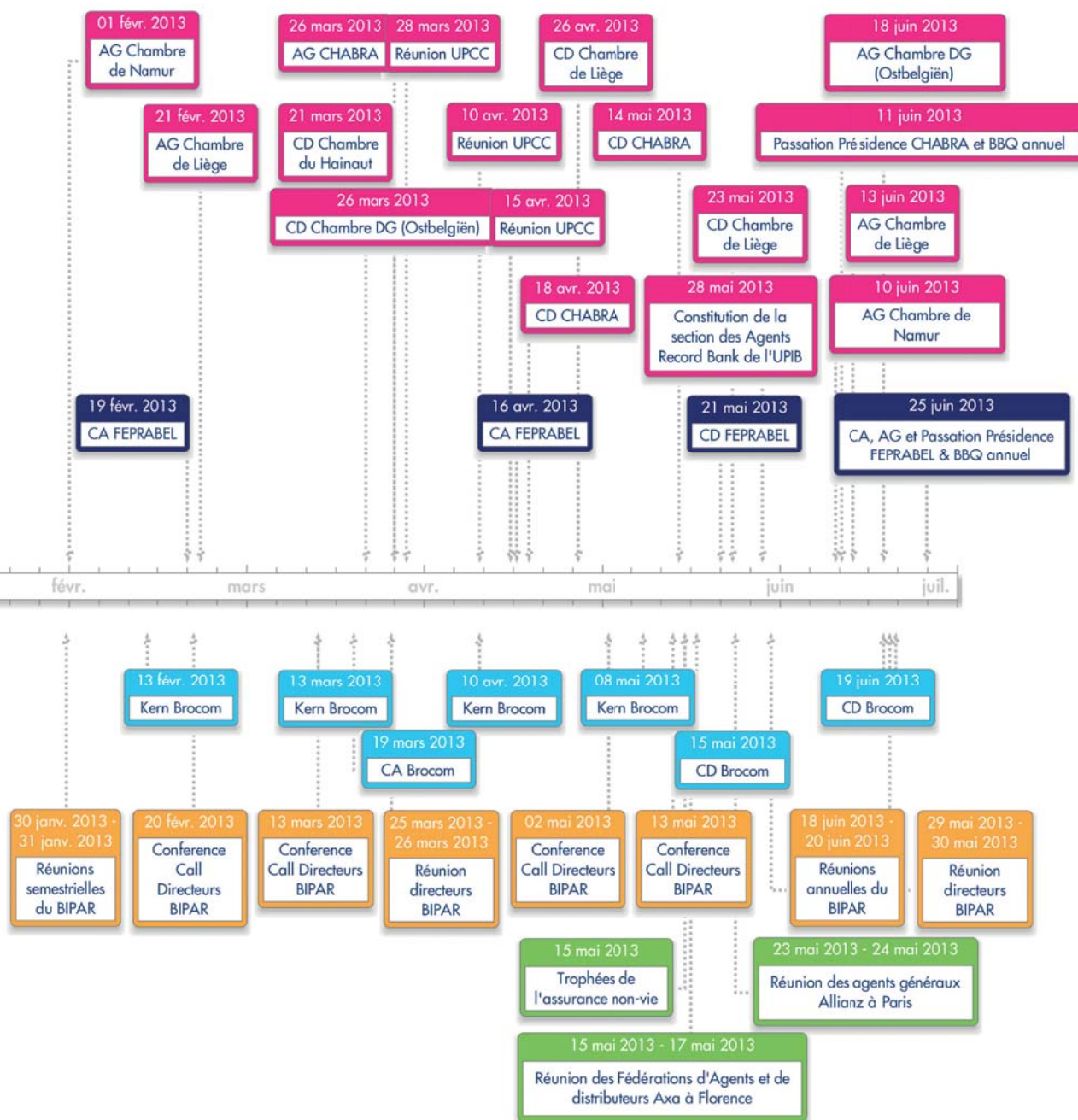


Président : Elie HENNAU
Vice-Présidente : Bénédicte BLAISE
Secrétaire & trésorier : Bertrand VANDER HAEGHEN
Conseiller courtier : Christophe DELOBELLE
Conseiller compagnie : Didier DEBRULLE



Ligne du temps 2012-2013





■ CHAMBRES & SECTIONS ■ BROCOM ■ FEPRABEL ■ DIVERS ■ BIPAR

Ce que nous avons fait pour vous en 2012/2013

L'activité est intense, les dossiers sont nombreux, il est délicat de fixer une hiérarchie ou même une classification car généralement, tout est dans tout.

Les principaux axes de la tactique de FEPRABEL sont la défense de la profession ou plutôt des professions de courtier, d'agent, d'agent bancaire, de courtier en instruments financiers et de courtiers de crédit. C'est donc l'intermédiation qui est notre fil rouge. Nous veillons à la pérennité de ces professions dans tous les aspects que ce soit au niveau des outils, de l'économique, de la mise en place de législations équitables, des règles européennes, tout cela dans un devoir d'information et de communication plus que jamais indispensables.

Les outils, internet et les logiciels

Telebib

La norme TELEBIB est plus que jamais au centre de nos préoccupations. Malgré certaines attaques, nous avons pu maintenir notre copropriété sur cette norme tout en conservant son caractère « open source » et en assurant son financement futur. Dommage qu'elle ne soit pas encore respectée à 100 %. Nos partenaires compagnies le savent, l'avenir passera par une norme strictement respectée ce qui implique une qualité absolue des données transportées et donc des blocs retour. Espérons que l'entrée dans le jeu du consommateur soit le catalyseur de la réalisation effective des normes pour toutes les compagnies.

Bureau sans papier

Voilà un beau dossier qui trouve son origine dans notre RSE et qui est une réalisation bien concrète pour beaucoup de courtiers. La suite sera la dématérialisation complète du contrat d'assurance et généralisation de la signature électronique.

Zoomit

Dossier abouti et suivi. Tout est prêt, nous n'attendons plus que vous pour donner l'essor à cet outil qui, nous l'espérons, sera bientôt exigé par les consommateurs. En agissant ainsi nous avons garanti la possibilité d'encaisser les primes pour les courtiers dans le futur.

WEB DIV

Voilà un exemple où le secteur n'a pas répondu assez vite à la demande et où le législateur a imposé par A.R. l'utilisation de l'outil. Nous sommes présents et actifs dans toutes les réunions et suivons de très près les développements pour garantir la compétitivité des courtiers. La gestion de l'immatriculation des véhicules fait partie intégrante de nos services et nous ne pouvons nous permettre de voir cet usage nous échapper, car le risque de dérive et de concurrence à ce niveau sont très importants. Jusqu'à présent nous avons maintenu le courtage dans la course mais nous devons rester vigilants, actifs et même proactifs afin d'éviter d'être vite dépassés.

Catalogue IBP

Outil indiscutable et envié à l'étranger. Nous avons vécu sa lancée mais il est sans doute temps de le revoir et de redonner une dynamique, car le taux d'utilisation n'est pas assez élevé et les contraintes qui nous arrivent pour le futur rendront cet outil incontournable.

IBP : un site internet pour chaque courtier

Chaque courtier doit avoir un site vivant et performant. C'est actuellement possible grâce au site IBP (12 € par mois !) et au catalogue. Ce sera indispensable quand nous devront donner encore plus d'infos et de transparence à nos clients. Le site Web sera l'outil et la réponse à nos obligations légales. Sans site Web, le courtier sera perdu dans ses obligations et ne pourra y répondre de manière performante et économique. Il est donc temps de s'y mettre et d'ouvrir son site vers le monde (prospects et clients). >>>

Journée

Formation en assurance

UCM Wierde

08 Nov.
2013

*Mieux se former,
pour mieux informer !*

Formation
accréditée
dans le cadre
du recyclage
régulier

Info et inscription :

www.feprabel.be/journeeformation2013

Journée formation en assurance

Ne manquez pas cette journée !



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

>>> Espace client : MY BROKER

MY BROKER sera la référence. Il est donc temps de s'y préparer car les clients « hybrides » seront très bientôt demandeurs. La FSMA exigera aussi plus d'interactions entre le courtier et son client. La masse de données et d'informations à tenir à disposition des clients sera telle que seul un site et un accès client permettront d'y répondre.

FEPRABEL est très attentif à ces développements et même précurseur dans les analyses.

Assurances.be

Cette année a été marquée par notre action vers un comparateur, avec des heurts, des malheurs mais aussi des bonheurs. L'expérience « gratuite » se termine mais le projet continuera à vivre avec les membres qui désirent réellement s'investir. Les comparateurs peuvent devenir une menace pour le secteur en place (courtiers et compagnies) comme se fût le cas en Angleterre mais cela peut aussi se révéler une terrible opportunité pour le canal de distribution qui est toujours leader dans les assurances non-vie. Si nous pouvons allier la technologie, la présence sur internet et nos qualités histrioniques de proximité et de conseil indépendant, alors nous serons et resterons les plus forts. Nous pensons qu'en prenant possession de l'outil, en étant actifs sur internet, c'est la meilleure manière d'empêcher qu'un nouvel arrivant du style GOOGLE ne nous coupe l'herbe sous le pied. Malheureusement, cette conviction n'est pas suivie par une majorité de nos partenaires mais nous ne désespérons pas d'infléchir la tendance et comme le dit le proverbe : « jusqu'à preuve du contraire ».

Portima

Portima est l'acteur sectoriel indispensable, contrairement à ce que certains pensent encore. S'il n'existait pas il faudrait l'inventer.

C'est l'outil qui permet aux courtiers d'être compétitifs mais aussi aux compagnies qui sont partenaires de diminuer leurs coûts d'infrastructures I.T. en les mutualisant au niveau du secteur. Ce qui autrefois était un handicap (le courtage génère des doubles emplois) va devenir dans le futur un avantage économique non négligeable pour les compagnies qui distribuent leurs produits par courtage. Quel formidable retournement de situation. L'évolution des outils et la nécessité de toujours les adapter font de Portima l'acteur essentiel du futur.

Il faudra que Portima s'ouvre encore plus pour permettre à tous les acteurs (y compris les compagnies non coopératrices) de communiquer efficacement avec les courtiers. C'est un défi à résoudre en respectant les investissements des uns mais aussi les besoins du courtier d'avoir une efficacité avec TOUS ses partenaires. À nouveau dans ce dossier les exigences de la FSMA vont changer la donne.

Après les outils, abordons la COMMUNICATION avec un grand C

Brocom

Vous lirez dans ce rapport, le nombre des contacts et des réunions, le travail extraordinaire réalisé par BROCOM au niveau de la promotion de notre canal de distribution. FEPRABEL plaide toujours pour que tous les courtiers soient membres d'une des trois Fédérations (FEPRABEL, FVF et UPCA). En effet, être seulement membre de BROCOM est un peu court mais c'est déjà mieux que rester isolé, errant dans la jungle du marché sans comprendre les méandres compliqués de la législation ou de la communication. Nous demandons que nos partenaires compagnies nous soutiennent loyalement afin de nous permettre d'expliquer aux non membres, nos buts, nos actions et notre vision de l'avenir du courtage. Le bilan de cette année est encourageant et nous espérons que ce bon état d'esprit soit le moteur d'un recrutement intensif dans le futur. Nous demandons simplement qu'on nous permette d'informer les non membres et que les compagnies rendent un minimum de visibilité à nos actions, notre rayonnement et nos réalisations, qui bien souvent, sont sectorielles et deviennent des acquis pour tout le monde, membre ou pas.

Flash info

Les sujets des Flash info furent nombreux et variés. C'est un moyen rapide et efficace de vous tenir au courant d'une actualité urgente. De multiples sujets ont été abordés (voir en page 33).

Principium

Principium est toujours fort apprécié et est notre image de marque vers l'extérieur (voir en page 86).

Site internet

Notre site a été complètement revu afin d'en faire un outil d'information permanente et de recherche. Nous espérons qu'il sera bientôt disponible pour les membres dans l'explorer AS WEB chez Portima, cela vous permettra de toujours avoir l'info à portée de clic.

Plaquette courtier

Cette initiative, de notre chambre liégeoise, est une réussite. Cette plaquette doit vous permettre de vous positionner et d'expliquer au client tout ce que le courtier représente au niveau service et valeur ajoutée. Sans oublier les formations qui ont accompagné cette plaquette pour former les courtiers et leur personnel à utiliser ce document lors de leur rencontre avec les clients et prospects.

Si chaque courtier membre utilise cet outil au moins une fois par jour quand il rencontre ses clients, ce sera plus de 300.000 fois que l'image du courtage sera relayée dans le public. Voilà un formidable moyen d'asseoir notre notoriété.

Lancement des Assurance News

Les « Assurances News » sont un précieux outil pour donner de l'info analytique et faire en sorte que les courtiers et leur personnel soient toujours parfaitement informés d'une manière neutre et objective. Nous travaillons à une mise en place d'un outil de recherche qui sera disponible sur notre site pour vous permettre dans le futur de retrouver directement le sujet qui fera l'objet de la demande d'un client.

Vous avez déjà dû recevoir les 2 premières, la première en Vie intitulée « Assurance vie : quels taux garantis ? » et la seconde en Non-Vie intitulée : L'assurance de la RC Vie Privée : quelles garanties ? ».

Vous recevrez donc chaque 2^{ème} mardi du mois, une « Assurance News » en Vie et le 4^{ème} mardi, une « Assurance News » en Non Vie. >>>

Demetris... le spécialiste en crédits habitation.

• Vous cherchez aussi le meilleur crédit habitation pour vos meilleurs clients ?

L'application online MyCredit Planner vous aide à établir un plan détaillé.

• Connaissez-vous déjà notre tarif Gold Premium ?

Le meilleur tarif sur le marché des courtiers.

• Souhaitez-vous un service rapide et de qualité ?

- Nos délégués commerciaux sont en permanence à votre disposition.
- Vous avez un contact personnel avec les credit officers qui traitent vos dossiers de A à Z.
- Notre application MyCredit Planner vous permet de suivre vos dossiers online.



DEMETRIS

BNP PARIBAS GROUP



Vous souhaitez vous informer?

- Envoyez un mail à brokers@demetris.be
 - OU
 - Enregistrez-vous sur notre site www.demetris.be
- [courtier / demande accès]

Demetris ... le partenaire du courtier en assurances pour le crédit habitation.

>>> Présence presse et médias

Nous sommes régulièrement consultés par la presse sur les sujets les plus divers. Nous sommes aussi présents dans les médias audiovisuels (radio, TV). Nous réagissons aussi pour rectifier des propos ou des situations reprises dans la presse. Notre souci est de donner une image positive du courtage en expliquant bien souvent la complexité du monde de l'assurance.

Éducation financière

Le 31 janvier 2013 (voir Principium N°1 - Janvier 2013), la FSMA a lancé WIKIFIN, site de vulgarisation de la finance destiné au grand public. FEPRABEL est partisan de cette initiative car au plus le client est informé au mieux il sera assuré, et au plus il aura besoin d'un conseil avisé.

Ombudsman des assurances

Après 6 ans, FEPRABEL en la personne de Patrick CAUWERT, a cédé la Présidence de l'ASBL à Assuralia. Au moment où ce service qui fonctionne bien fait l'objet d'une volonté du Ministre de tutelle de revoir son fonctionnement, nous devons plus que jamais affirmer la spécificité de l'assurance, la complexité des dossiers qui sont soumis à l'Ombudsman et garantir son indépendance. Nous devons aussi veiller à ce que les moyens soient disponibles afin d'assurer la qualité et la rapidité des avis rendus. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'article consacré au rapport annuel de l'Ombudsman (voir p.17 Principium N°4 - Avril 2013).

Souscripteurs

Tout le secteur est conscient que le métier de souscripteur est fondamentalement différent de celui d'intermédiaire qui met en relations des porteurs de risques et des clients « consommateurs d'assurance ». Le problème est évident quand on soumet aux mêmes règles, à la même législation et au même contrôle des activités aussi différentes. Il est donc impératif de se doter d'un statut propre et spécifique pour les souscripteurs. FEPRABEL, FVF et l'UPCA ont pris les devants en juin dernier pour mettre tous les souscripteurs autour de la table afin d'avancer dans des propositions concrètes. Ceci afin d'éviter des accidents comme nous en avons vécu dernièrement (voir point suivant).

Dossier I RISK

C'est le genre de dossier qui comporte trois aspects essentiels du travail de FEPRABEL. Le premier est l'aide aux membres qui se sont laissés séduire, il faut gérer

en commun les litiges. Le deuxième est l'information pertinente qu'on doit donner au secteur et le troisième aspect est de mener une action en justice pour obtenir la fin des activités litigieuses ou douteuses, ou du moins avoir une clarté totale sur les agissements d'une telle structure. C'est ce que nous avons fait avec I Risk. Dans un premier temps nous avons détecté des problèmes, puis enquêté, puis nous avons alerté la FSMA. Nous avons alors correctement informé nos membres, nous en sommes maintenant à la phase judiciaire qui est toujours en cours.

Et pendant ce temps-là, notre destin se joue aussi en Europe dans le cadre de nombreuses directives. Pour cela je vous renvoie au chapitre du BIPAR (voir page 68).

Nous participons aussi aux réunions entre représentants de la distribution Axa en EUROPE, cela nous permet d'échanger la vision de ce groupe dans les différents pays d'Europe et d'en tirer les enseignements utiles.

Offre conjointe

Dernier sujet, qui n'a fait l'objet d'actions spectaculaires, mais qui reste omniprésent dans nos préoccupations et qui a connu quelques développements. Il est encore trop tôt pour crier victoire mais certains signes nous permettent d'espérer une solution à court terme.

En conclusion, nous devons aussi retenir que nous avons fêté nos 75 ANS (voir article ci-contre) et que FEPRABEL a reçu le titre honorable de Société Royale.



Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

Les 75 ans de FEPRABEL à la BNB

Le 13 décembre 2012, FEPRABEL célébrait ses 75 ans dans le prestigieux cadre de l'auditoire de la BNB. Entre histoire et vision d'avenir, les 8 lettres de FEPRABEL se sont égrenées au fil des thématiques abordées. Nous vous rappelons ci-après les diverses interventions dont vous pouvez retrouver le détail dans le Principium n°11 du mois de décembre 2012 (disponible sur www.feprabel.be/principium).

Vincent MAGNUS, Président FEPRABEL, a ouvert le bal sur la lettre « **F** » (Fédération) en dévoilant ce que deviendrait le métier de courtier demain et au-delà. Notre C.E.O., Patrick CAUWERT, a rappelé la longue expérience de la Fédération, et de ses chambres en matière d'organisation d'événements (« **E** »). Ces rendez-vous rappellent le souci de proximité avec les membres, et l'importance de la transmission de l'information.

Nos compagnies partenaires (« **P** ») étaient représentées par Bart DE SMET, Président d'Assuralia. Celui-ci a brossé le portrait chiffré du secteur, avec ses défis du présent et de l'avenir. Le « **R** » du Régulateur a donné l'occasion à Gregory DEMAL, membre du comité de direction de la FSMA, d'intervenir au sujet du rôle, des missions et des actualités de l'autorité de contrôle. Les plans d'action relatifs au moratoire et à MiFID ont notamment été abordés.

Sur un ton plus léger, Maître Denis GOUZÉE, avocat-conseil de FEPRABEL, a remonté le fil de l'histoire de l'assurance, avec un grand « **A** ». Impossible de passer sous silence la lettre « **B** »... Les Présidents sortants et futurs de BROCOM ont consacré leur intervention aux réalisations du passé et aux vastes projets à venir. Messieurs Wilfried NEVEN et Stéphane SLITS ont notamment annoncé les aspirations ambitieuses pour la promotion du courtage à venir.

Enfin, les spectateurs avertis auront décelé la voix de Patrick CAUWERT racontant les débuts de l'Europe à la façon « Belgavox ». Ce montage dynamique a mené l'auditoire jusqu'en 2025 et une vision futuriste de notre



secteur. Juste avant le gâteau, Patrick CAUWERT est revenu sur scène pour un discours très apprécié des membres mêlant vision d'avenir et rappels des enjeux majeurs pour les courtiers.

Fleur JASOIGNE
fleur@feprabel.be



... en pratique

Les fiches pratiques de FEPRABEL

Dans le but d'améliorer la performance de gestion des bureaux de courtage et d'aider ses membres, FEPRABEL étudie certains sujets liés soit à l'utilisation de l'informatique et de la normalisation, soit aux processus de gestion. La fédération en informe régulièrement ses membres par des fiches pratiques qui sont envoyées par voie électronique. Elles sont bien entendu disponibles sur le site de FEPRABEL et sont publiées à échéance décalée dans Principium. www.feprabel.be/dossiers/fichesprocess

Index des fiches pratiques :

A. Matériel

- A.01 : Choix d'un scanner dans le cadre de l'usage du PLW
- A.02 : Choix d'une imprimante
- A.03 : Les imprimantes logiques et fax électroniques

B. Les risques

- B.01 : Immatriculation d'un véhicule par l'entremise du module web de la DIV
- B.02 : Le risque et l'intervenant unique
- B.03 : A quel preneur attribuer les objets de risque ?
- B.04 : Regroupement des objets de risques multiples
- B.05 : L'accès à vos données par le client, à quoi faire attention !
- B.06 : Résoudre les transferts de véhicule entre clients

C. Conseils divers

- C.01 : Optimisation du processus VPS ou PDF
- C.02 : Avantages à utiliser l'outil courrier de votre logiciel de gestion
- C.03 : Reprise d'un portefeuille, comment l'intégrer dans votre logiciel de gestion ?
- C.04 : A quoi faire attention pour encoder un contrat vie (1) ?
- C.05 : Encoder un contrat vie (2) ?
- C.06 : Un suivi optimal
- C.07 : Comment encoder une assurance assistance ou une annulation de voyage ?
- C.08 : Comment encoder une police mandatée ?
- C.09 : Encoder un contrat INAMI ?
- C.10 : Comment encoder une police mandatée en faveur ?

D. Gestion sans papier

- D.01 : La gestion sans papier (1)
- D.02 : La gestion sans papier (2) des risques à assurer
- D.03 : La gestion sans papier (3) des contrats
- D.04 : La gestion sans papier (4) des intervenants
- D.05 : La gestion sans papier (5) des sinistres
- D.06 : La facturation électronique via Zoomit
- D.07 : La gestion sans papier... et l'évolution dans le temps de l'endroit de stockage des documents
- D.08 : Liste des documents à scanner

E. Prospection : optimisation de vos données

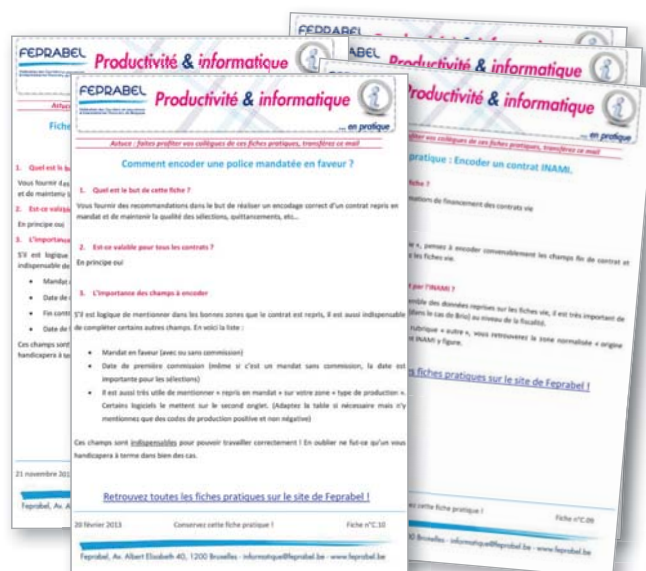
- E.01 : Quels champs faut-il encoder au niveau client ?
- E.02 : Quels champs faut-il encoder au niveau police ?
- E.03 : L'usage des agendas
- E.04 : Usage connexe de l'agenda au document lié
- E.05 : Perdre du temps pour en gagner au centuple ?
- E.06 : L'intégration des blocs retour ?
- E.07 : Pourquoi compléter certaines données ?
- E.08 : Rechercher facilement les données indispensables à votre gestion

F. Internet et e-marketing

- F.01 : Intégrer le catalogue dans votre site web

G. Sinistres

- S.01 : Comment encoder les débours en RC ?



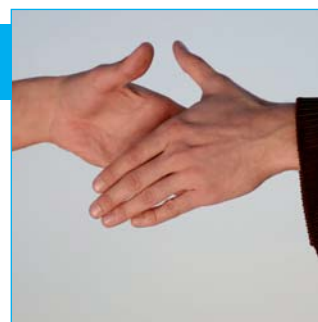
Rencontres avec les compagnies

Du 28/06/2012 au 27/06/2013

Nous rencontrons régulièrement les directions des entreprises d'assurances. Certaines de ces réunions sont provoquées suite à des problèmes ou des crises bien précises, d'autres sont plus structurelles et nous permettent de faire le point sur les actions et relations avec ces compagnies. Le dialogue et l'échange d'idées, de contradictions sont à la base de nos réflexions et actions. Pour mieux travailler ensemble, on doit se parler, mieux se connaître et ainsi mieux se comprendre.

	26/02/2013, 05/06/2013
	27/06/2013
	24/08/2012, 17/09/2012, 14/11/2012, 06/03/2013, 31/05/2013
	09/01/2013, 12/03/2013, 20/03/2013, 11/06/2013
	29/01/2013
	20/02/2013
	26/09/2012
	19/12/2012
	06/02/2013
	28/05/2013
	17/06/2013
	19/07/2012, 10/10/2012
	04/07/2012, 05/11/2012
	26/06/2013
	26/11/2012, 23/04/2013

Mise à part nos rencontres plus structurelles avec les entreprises d'assurances, il nous arrive de rencontrer celles-ci à l'occasion d'événements, réunions, séminaires, etc du secteur. Ci-contre une liste non exhaustive...



	18/04/2013 : Event broker Allianz : « Votre vision sur l'avenir de nos professions à l'horizon 2020 » à Brussels Kart expo
	04/10/2012 - Conférence de presse : « Les enjeux des changements climatiques », 28 au 30/11/2012 : Journée européenne des Agents et Distributeurs Axa à Grenade 15 au 17/05/2013 : Réunion des Fédérations d'Agents et de Distributeurs Axa à Florence
	09/10/2012 - Séminaire
	15/10/2012 - Débat : « Quand le design devient art? »
	31/10/2012 - Petit-déjeuner Decavi : « Comment améliorer la connaissance du client auprès des assureurs? » par Luc RASSCHAERT, Membre du Comité de Direction de Belfius Insurance 30/05/2013 - CEO Event Decavi/PwC : « Quel avenir pour la bancassurance ? » vision de Marc RAISIERE, CEO et Président du Comité de direction de Belfius Insurance
	16/01/2013 - Petit-déjeuner Decavi : « Nouvelles technologies : quels développements dans le secteur de l'assurance » par Thierry DOSIMONT, Marketing Manager Collectivités d'Ethias
	18/01/2013 - Soirée événement : 150 ans de la Baloise 19/03/2013 - Conférence de presse : « Présentation du nouveau siège et résultats 2012 »
	27/03/2013 - Conférence de presse : « Présentation des résultats 2012 et positionnement du groupe »
	14/03/2013 - Delta Lloyd Academy IMD 2 à l'Axispark de Louvain-La-Neuve : débat sur la nouvelle directive sur l'intermédiation en assurance entre Messieurs Henk BECQUAERT (FSMA), Wauthier ROBYNS (Assuralia) et Patrick CAUWERT (FEPRABEL) animée par Carl WITTERWULGHE, Business Development Officer Delta Lloyd
	20/03/2013 - Conférence de presse : « Présentation des résultats 2012 »
	24/04/2013 - Petit-déjeuner Decavi : « Crise financière : le modèle coopératif, une alternative crédible ? » par J.F. HOFFELT, secrétaire-général de Febecoop & Hilde VERNAILLEN, Ceo du Groupe P&V 30/05/2013 - CEO Event Decavi/PwC : « Quel avenir pour la bancassurance ? » vision de Hilde VERNAILLEN, CEO et Présidente du Comité de direction de P&V Assurances

Bachelors en assurance



Nous relayons ci-dessous les Hautes Écoles qui proposent un baccalauréat en assurances. Dans le cas de l'Ephec, il s'agit d'un cursus qui s'étale sur 4 ans en soirée.

EPHEC

4 ans en cours du soir.

Le bachelier en assurances est organisé sous forme modulaire et comporte un total de 180 ECTS (p. = périodes de 50 minutes).

www.ephec.be/promotion-sociale/nos-formations-2/assurances

Avenue Konrad Adenauer 3, 1200 Bruxelles,

Tél. : 02/775 97 01 - Fax : 02/775 97 03

E-mail : eps@ephec.be

Haute École Francisco Ferrer

3 ans en journée.

www.he-ferrer.eu/economique-court

Place Anneessens 11, 1000, Bruxelles

Tél. : 02/551 02 10 - Fax : 02/551 02 16

E-mail : heff.economique@he-ferrer.eu

Directeur : Monsieur Renaud Loridan

HELMO - Haute École Libre Mosane

3 ans en journée.

www.helmo.be/CMS/Formations/Economique/Bachelier-en-Assurances/Formation.aspx

Campus Guillemins

Rue de Harlez 35, 4000 Liège

Tél. : 04 229 86 50 - Fax : 04 229 86 78

E-mail : campus.guillemins@helmo.be

Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet

3 ans en journée.

www.condorcet.be/formations/le-bachelier-en-assurances-de-la-categorie-economique-de-la-haute-ecole-provinciale-de-hainaut-condorcet.html

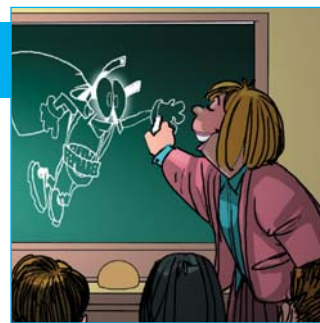
Implantation de Mons

Chemin du Champ de Mars 15, 7000 Mons

Tél. : 065/88 12 26

VIVIUM A4

Centre de formations des classes moyennes : une alliance gagnante !



Pour vous garantir des collaborateurs formés en assurance et – cerise sur le gâteau – sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, FEPRABEL roule en tandem avec les centres de formations des classes moyennes.

Ces centres sont regroupés sous l'égide de l'IFAPME en Wallonie, du ZAWM en Communauté germanophone et de l'EFPM à Bruxelles. Chaque année, ce sont une

cinquantaine de nouveaux confrères qui entrent dans le secteur porteurs du diplôme de candidat courtier.

Vous lirez ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, les informations factuelles concernant chaque institut de ce réseau. En cette période de rentrée académique, la fédération s'enorgueillit de compter sur l'investissement et les compétences de nombreux enseignants-courtiers de FEPRABEL.

Plus d'info ? www.ifapme.be, www.efpme.be, www.zawm.be et www.feprabel.be/starter

WALLONIE : IFAPME



CENTRE IFAPME DE CHARLEROI

Chaussée de Lodelinsart, 417 - 6060 Gilly (Charleroi)
Tél. : 071 28 10 00 - Fax : 071 42 28 03 - www.charleroi.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 et le samedi de 8h30 à 12h
E-mail : centrepme@centrepme.be



CENTRE IFAPME DE LIBRAMONT

Rue de la Scierie, 32 - 6800 Libramont
Tél. : 061 22 33 36 - Fax : 061 22 53 82 - www.luxembourg.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 22h, le vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 8h à 13h
E-mail : lux@ifapme.be



LIEGE : FORMATION PME LIÈGE (Château Massart)

Rue du Château Massart, 70 - 4000 Liège
Tél. : 04 229 84 10 (Apprentissage) ou 04 229 84 00 (Chef d'entreprise)
Fax : 04 229 84 49 - www.formationpme.ifapme.be
Secrétariat : de 8h30 à 17h15 (Apprentissage) et de 8h30 à 20h (Chef d'entreprise)
E-mail : liege@formation-pme.be

WALLONIE : IFAPME (SUITE)



CENTRE IFAPME DE NAMUR

69, rue Henri Lemaître - 5000 Namur
Tél. : 081 74 32 14 - Fax : 081 73 62 14 - www.formatpme.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
E-mail: formatpme.namur@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE TOURNAI

132, rue Guillaume Charlier 7500 Tournai
Tél. : 069 89 11 11 - Fax : 069 89 11 12 - www.tournai.ifapme.be
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12h
E-mail : foclam@ifapme.be

BRUXELLES : EFPME



BRUXELLES : ESPACE FORMATION PME

292b, rue de Stalle - 1180 Uccle
Tél. : 02 370 85 11 - 02 370 85 10 - www.efpme.be
E-mail : accueil@efpme.be

RÉGION GERMANOPHONE : ZAWM



EUPEN : ZAWM (Zentrum für Aus-und Weiterbildung des Mittelstandes in Eupen)

Limburger Weg 2 - 4700 Eupen
Tél.: 087/59.39.89 - www.zawm.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 8h à 12h (durant l'année scolaire)
Email : zawm@zawm.be

DIPLÔMÉS 2012-2013 DE L'ÉCOLE DE COURTAGE D'AXA BELGIUM



réinventons / l'assurance

RUYSSSEN Thomas, THIRY Gilles, ROBERT Alexandre, PIETTE Julien,
SAVONÉ Pierre, MARTIROSYAN Hovhannes, VERVIER Laurent, PAGE
Hugo, GUTTAIANO Laura, PIRET Hadrien, PENA FERNANDEZ Lionel,
PENA FERNANDEZ Raphael, VANDERMEULEN Diane, HUBERT Quentin, DUCHENE Morgane, MAGIN Jean-
François, DECK Leslie, BERGHMANS Julien, FINET Roman, MARÉCHAL Gilles.

**CARGLASS DOUBLE PAGE
PUBLIREPORTAGE**

**CARGLASS DOUBLE PAGE
PUBLIREPORTAGE**

Brocom : faits marquants 2012-2013



La campagne de promotion classique

La campagne de promotion classique des courtiers partenaires a été poursuivie dans divers médias pendant le second semestre 2012.

Cette campagne classique assurant une campagne de notoriété permanente s'est maintenue en début 2013 pour se focaliser ensuite sur la promotion de l'action « Concours tablette Nexus » génératrice d'une attention renouvelée des consommateurs.

Planning média

Juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> * Semaines 2 & 3 - site Zsur7.be - webbanner (6,3 millions impressions) * 14/07 - Dossier assurances LeVif.be * 19/07 - Ciné Télé Revue - insertion 1 page quadrichromie
Août 2012	<ul style="list-style-type: none"> * Semaines 1, 2 & 3 - site Zsur7.be - webbanner (6,3 millions impressions) * 02/08 - Ciné Télé Revue - insertion 1 page quadrichromie * 16/08 - Ciné Télé Revue - insertion 1 page quadrichromie
Septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> * 01/09 - Mon Argent - insertion bloc Brocom dans rubrique Assurances * 24/09 - Magazine L'Usine Entreprise - insertion 1 page quadrichromie Brocom * 28/09 - Union & Actions - insertion 1 page quadrichromie * 29/09 - Mon Argent - insertion bloc Brocom dans rubrique Assurances
Octobre 2012	<ul style="list-style-type: none"> * Semaines 1, 2 & 3 - Affichage Outdoor 20m² (150 affiches de 20m²) * 20/10 - Magazine PME - insertion 1 page quadrichromie * 20/10 - Mon Argent - insertion bloc Brocom dans rubrique Assurances * 26/10 - Magazine Union & Actions - insertion 1 page quadrichromie

Novembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> * Semaines 3, 4 & 5 - La Une & La Deux - prévisions météo (200 spots de 7" + Publicité en ligne) * 17/11 - Mon Argent - insertion bloc Brocom dans rubrique Assurances * 16/11 - Magazine L'Usine Entreprise - insertion 1 page quadrichromie
Décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> * Semaine 1 - La Une & La Deux (200 spots de 7" + Publicité en ligne) * 15/12 - Mon Argent - insertion bloc Brocom dans rubrique Assurances * 20/12 - Magazine PME - insertion 1 page quadrichromie
Février 2013	<ul style="list-style-type: none"> * 20/02 - Magazine PME - 1/1 page Quadri (cover 2 + cover 4) * Semaine 4 - Magazine Union & Actions - 1/1 page Quadri * 15/02 - L'Avenir du Luxembourg - Annonce 150mmH x 227mmB * 23/02 - Mon Argent - Cover + prima posta
Mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> * 15/03 - L'Avenir du Luxembourg - Annonce 150mmH x 227mmB
Avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> * Semaine 1 - Magazine L'Usine Entreprise - insertion 1 page quadrichromie * 12/04 - L'Avenir du Luxembourg - Annonce 150mmH x 227mmB * 15/04 au 12/05 - Concours « tablette Nexus » * 27/04 - Mon Argent - Cover + prima posta * Semaine 4 - Magazine Union & Actions - 1/1 page Quadri * Semaine 3 & 4 - Annonce dans quotidiens (Sud Presse, Le Soir, La DH, Edition de l'Avenir, La Libre, Grenz Echo - 1 x bandeau sur cover + 5 1/4 de page * 19/04 - Le Ligueur - 1/1 page quadrichromie sur Cover 2 * 15/04 au 08/05 - Bel RTL + Contact Sud - 88 spots 30sec lun-mar-merc * 15/04 au 08/05 - BRF1 (germano-phones) - 48 spots 30sec lun-mar-merc * 15/04 au 08/05 - Zsur7.be - 3 formats RON + 2 jours IMU sur home

Mai 2013	<ul style="list-style-type: none"> * 15/04 au 12/05 - Concours « tablette Nexus » * Semaine 1 - Annonce dans quotidiens (Sud Presse, Le Soir, La DH, Edition de l'Avenir, La Libre, Grenz Echo - 1 x bandeau sur cover + 5 1/4 de page * 15/04 au 08/05 - Bel RTL + Contact Sud - 88 spots 30sec lun-mar-merc * 15/04 au 08/05 - BRF1 (germanophones) - 48 spots 30sec lun-mar-merc * 15/04 au 08/05 - Zsur7.be - 3 formats RON + 2 jours IMU sur home * 10 mai - L'Avenir du Luxembourg - Annonce 150mmH x 227mmB
----------	---

Les gagnants (1 par jour de concours) ont été référencés, ainsi que le nom du courtier partenaire choisi, sur la page concours du site consommateur (B2C).

Le lancement

L'action concours a été soigneusement préparée avec l'agence de communication après validation par le CA Brocom. Les courtiers partenaires ont été informés par un infoflash Brocom en date du 9 avril 2013, donnant la primeur à ceux-ci pour informer leurs clients en priorité par courrier, par mail ou via leur site web.

Une campagne média intense a démarré ensuite le 15 avril pour attirer l'attention des consommateurs sur le concours organisé par « les Courtiers en Assurances ».

La période : les mois d'avril-mai ont été choisis car ils correspondaient à plusieurs congés propices à l'utilisation d'Internet chez soi.

L'outil : un site Concours avec un visuel soigné, moderne et facile d'utilisation.

La promotion du concours : une campagne média « classique », bien matérialisée par des annonces presses, des spots radio, et des bannières web, a été déployée pour attirer l'attention des consommateurs sur l'opportunité de gagner gratuitement une tablette Nexus, un outil mode.

La campagne de promotion via le concours « tablette Nexus »

Rappel des principes

1. Le consommateur a été invité à rechercher son Courtier en Assurances via le moteur de recherche www.courtierenassurances.be, www.makelaarinverzekeringen.be et www.maklerinversicherungen.be pendant la période du 15 avril 2013 au 12 mai 2013. Il a pu accéder directement au formulaire de participation :

- * Avec le code personnalisé lié automatiquement au courtier partenaire sélectionné
- * Ou via le courrier pré-codé communiqué par son courtier partenaire
- * Ou via la bannière « Concours » pré-codée placée sur le site web du courtier
- * Ou via les bannières « Concours » placées sur des sites grand public

2. Si le consommateur n'a pas retrouvé son courtier dans le moteur de recherche (parce que celui-ci n'est pas partenaire Brocom), il a été invité à rechercher le Courtier en Assurances - forcément partenaire - le plus proche de chez lui.

3. En cliquant sur le nom du courtier pour accéder au formulaire de participation au concours, reprenant le code du courtier sélectionné, pour répondre aux questions.

Les bannières sur les sites des courtiers partenaires

Les bannières annonçant le concours ont été automatiquement publiées sur les sites IBP actifs sauf bien sûr pour ceux qui avaient refusé cette opportunité. Comme nous l'avions annoncé et en accord avec les compagnies partenaires, les bannières des compagnies ont été désactivées pendant la période Concours.

Les bannières sur les sites des compagnies partenaires

La plupart des compagnies partenaires ont pu publier des bannières d'accès au Concours sur leur site consommateur. Cela a très certainement renforcé la visibilité des courtiers et la participation des consommateurs.

>>>

>>> Les résultats - Et les gagnants sont... les Courtiers en Assurances... !

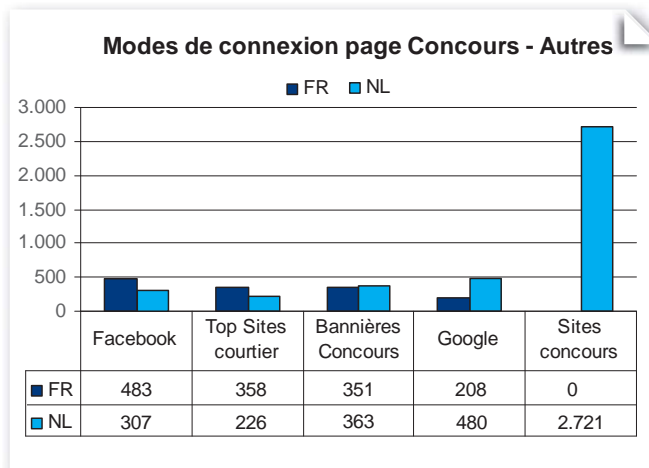
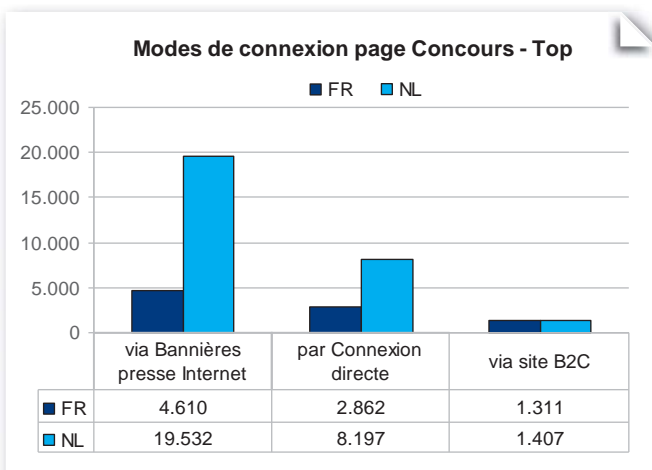
28 consommateurs ont gagné et reçu leur tablette, mais il faut surtout souligner l'augmentation de notoriété obtenue pour tous les Courtiers en Assurances et du logo Canal de distribution les identifiant.

La répartition des gagnants d'un concours quel qu'il soit ne peut jamais refléter la répartition de la population par code linguistique ou par province tant l'aspect question subsidiaire est important.

La promotion du concours via les différents médias que sont la presse, la radio et l'Internet a permis de faire (re) découvrir les Courtiers en Assurances auprès d'un large public de tous les âges réparti sur toute la Belgique. Le moteur de recherche a été très sollicité ce qui a amené Brocom à augmenter la capacité d'accueil du nombre de visiteurs du site. Les consommateurs sont satisfaits puisqu'ils ont obtenu une chance (gratuite) de gagner simplement.

Quelques chiffres

Les chiffres du graphique « Modes de connexion à la page Concours - Top » montrent que les internautes ont accédé au site concours principalement via les bannières publiées dans la presse Internet, via une connexion directe (adresse introduite dans la fenêtre de leur explorateur) et via le site consommateur www.courtierenassurances.be et son équivalent NL www.makelaarinverzekeringen.be. Les chiffres détaillés se rapportant à la communauté germanophone ne sont pas repris. Toutefois, les chiffres s'établissent à 1000 visualisations ce qui est assez haut au regard des 75.000 habitants.



Le graphique « Modes de connexion page Concours - Autres » ci-dessus, vous montre que les possibilités offertes à chaque courtier dans le cadre d'actions personnalisées sont performantes à leur niveau local. Deux sites courtiers propres ont bien performé et ce, sans doute grâce à une communication vers leurs clients. D'autre part, l'existence de 3 sites dédiés aux concours en tous genres a généré un trafic plus important dans la partie néerlandophone.

Bannières Web



Annonces presse



Trouvez Votre Courtier[®] près de chez vous sur www.courtierenassurances.be

Chaque jour 1 tablette Nexus à gagner!

Suriez vite sur notre site et participez à notre concours du 15 avril au 12 mai inclus, et tentez votre chance pour gagner une tablette Nexus chaque jour.

**Votre Courtier
Votre meilleure Assurance**



Finden Sie Ihren Makler[®] in Ihrer Nähe auf www.maklerinversicherungen.be

Jeden Tag gibt's 1 Nexus-Tablet zu gewinnen!

Surfen Sie auf unserer Website und machen Sie bei unserem Gewinnspiel mit und zwar, vom 15. April bis zum 12. Mai einschli.: Jeden Tag gibt's ein Nexus-Tablet zu gewinnen.

**Ihr Makler
Ihre beste Versicherung**



Chaque jour 1 tablette Nexus à gagner!

Trouvez Votre Courtier[®] près de chez vous sur www.courtierenassurances.be

En Belgique, il y a plus de 3500 courtiers en assurances professionnels, 2200 d'entre eux sont déjà reconnaissables à la checkbox bleue. Vous en trouvez donc forcément un près de chez vous pour vous fournir des conseils indépendants en matière d'assurances! Surfez vite sur notre site et participez à notre concours du 15 avril au 12 mai inclus, et tentez votre chance pour gagner une tablette Nexus chaque jour.

**Votre Courtier
Votre meilleure Assurance**

Toutes ces compagnies collaborent avec des Courtiers en Assurances indépendants:




Jeden Tag gibt's 1 Nexus-Tablet zu gewinnen!

Finden Sie Ihren Makler[®] in Ihrer Nähe auf www.maklerinversicherungen.be

In Belgien gibt es mehr als 3500 professionelle Makler in Versicherungen, 2200 Makler sind bereits an dem blauen Häkchen zu erkennen. Auch in Ihrer Nähe finden Sie einen Makler, der Ihnen eine unabhängige Versicherungsberatung anbietet! Surfen Sie auf unserer Website und machen Sie bei unserem Gewinnspiel mit und zwar vom 15. April bis zum 12. Mai einschli.: Jeden Tag gibt's ein Nexus-Tablet zu gewinnen.

**Ihr Makler
Ihre beste Versicherung**

Folgende Versicherungsgesellschaften arbeiten mit unabhängigen Maklern zusammen:



Page d'accès au concours sur www.courtierenassurances.be



**Votre Courtier
Votre meilleure Assurance**

COMMENT PARTICIPER ?

Étape 1 : Trouvez Votre Courtier[®] proche de chez vous

Étape 2 : Formulaire de participation

Étape 3 : Informations personnelles

Étape 1 : Trouvez Votre Courtier[®] proche de chez vous !

Sur les 3.500 Courtiers en Assurances indépendants de Belgique, 2.200 sont déjà reconnaissables à la checkbox bleue. Vous avez donc de très grandes chances pour que la votre fasse également partie du plus grand canal de distribution d'assurances. Découvrez-le rapidement.

Indiquez le code postal ou la commune de votre courtier en assurances. Cliquez sur la checkbox bleue de votre courtier et cliquez ensuite pour attendre le formulaire de participation. **Jusqu'au 12 mai 2013**, vous pouvez participer tous les jours à ce concours. Le nom de votre courtier n'apparaît pas ? Dans ce cas, choisissez l'un des Courtiers en Assurances situés à proximité de chez vous.

Qui sait ? Peut-être remporterez-vous une tablette Nexus ? Bonne chance !

Code postal/Commune *

TROUVER

Une tablette Nexus à remporter chaque jour !

Plus d'informations sur la tablette Nexus >>>

Voir les gagnants >

Toutes ces compagnies collaborent avec des Courtiers en Assurances indépendants:



©2013 BRICOM | Clause de non-responsabilité | Règlement du concours | Created by D'M&S **Votre Courtier
Votre meilleure Assurance**

>>>

>>> Bilan campagne « tablette Nexus »

Indépendamment de l'incitant particulier que représente l'opportunité de gagner gratuitement une tablette performante – objet de toutes les attentions des passionnés de la connectivité mobile –, la campagne de promotion intense déployée pendant la période du concours a participé « classiquement » à la promotion du Courtier en Assurances et des porteurs du logo du canal de distribution.

Le nombre de consommateurs participant est conforme à la moyenne pour ce type d'action soit +/- 40.000. Les gagnants ont tous été identifiés et les tablettes remises en mains propres par les courtiers partenaires concernés.

La proactivité des courtiers partenaires - s'appuyer sur l'évènement Concours pour valoriser leur bureau auprès de leurs clients/consommateurs - est toutefois restée peu exploitée sur base des informations en notre possession. La toute grande majorité des courtiers disposant d'un site IBP a affiché automatiquement l'action sur leur site grâce à la mise en œuvre de Brocom et Portima (Catalogue IBP). Une minorité de courtiers disposant d'un site web propre a choisi d'afficher les bannières mises à disposition. Par contre, plusieurs initiatives ont été mise en œuvre via des pages Facebook. Soit il s'agit du choix délibéré de bénéficier relativement passivement de cette action promotionnelle, soit la charge du quotidien a peut-être empêché les partenaires de détecter cette opportunité (seulement 45,85 % des courtiers francophones destinataires de notre infoflash de lancement de début avril 2013 l'on ouvert en date du 16/07/2013).

La promotion permanente via l'enseigne Courtier en Assurances

Rappel

L'action « enseigne Courtier en Assurances » destinée à mettre en place une visibilité permanente des courtiers en assurances a démarré lors du roadshow Brocom 9/2011 de présentation du nouveau logo du canal de distribution. Elle est prolongée jusqu'ici et prévoit la mise à disposition d'une enseigne (par n° FSMA) sur le point de vente de chaque courtier partenaire pendant la durée de son partenariat. Deux modèles sont disponibles : l'enseigne lumineuse double face et l'enseigne lumineuse simple face.

Brocom prend donc en charge l'enseigne et son installation à l'exception des frais d'électricité.

Le courtier qui dispose d'un point de vente complémentaire a la possibilité de commander une enseigne complémentaire à ses frais.

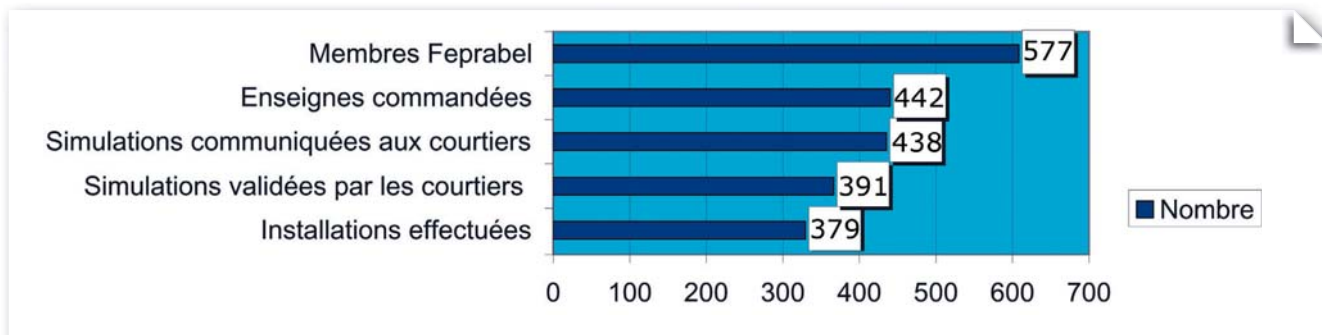
Mode de déploiement des enseignes

Le mode de déploiement/installation est resté identique depuis le départ : le courtier partenaire commande l'enseigne souhaitée online (via le PGV Brocom), ou par fax/mail adressé à info@brocom.be, Brocom accuse réception, la firme Neon Elite envoie une simulation (simulation photo + données courtiers telles que l'adresse, le téléphone...), le courtier valide la proposition d'installation par mail, la firme Neon Elite prend rendez-vous et vient installer.

Répartition actuelle des enseignes par province

Province	Partenaires Brocom	Enseignes commandées/ installées	% partenaires avec enseigne installée
Anvers	410	308 - 265	64,6
Brabant flamand	204	154 - 132	64,7
Brabant wallon	73	55 - 48	65,8
Bruxelles	167	97 - 81	48,5
Flandre occidentale	459	326 - 269	58,6
Flandre orientale	328	263 - 222	67,7
Hainaut	194	166 - 147	75,7
Liège	183	155 - 142	77,5
Limbourg	180	140 - 129	71,7
Luxembourg	58	54 - 48	82,8
Namur	100	83 - 67	67,00
Germanophones	25	25 - 24	96,00

Statut des installations d'enseignes chez les courtiers FEPRABEL



Bilan campagne enseignes

La campagne d'installation de l'enseigne Courtier en Assurances est un indéniable succès. 1465 enseignes identifiant les points de vente courtier sont installées en Belgique à ce jour dont 504 + 24 DE dans la partie francophone.

D'autres courtiers qui disposaient d'un ancien logo intégré dans leur totem ou dans le bandeau installé sur leur façade ont pu remplacer celui-ci à l'aide de l'intervention financière proposée par Brocom.

Certains d'entre vous n'ont pu installer l'enseigne sur base de règles d'urbanisme ou de copropriété. Rappelons toutefois encore que l'enseigne simple face peut également être installée suspendue derrière une vitre de façade.

Nous intervenons régulièrement pour traiter via la firme Neon Elite le retard d'installation de quelques enseignes dont la simulation a été validée par les courtiers concernés. Il nous est par contre difficile d'intervenir lorsque la proposition d'installation adressée par mail reste en attente de la validation du courtier.

Enfin, les fédérations et Brocom mettent tout en œuvre pour préserver la cohabitation de l'enseigne Courtier en Assurances avec les enseignes bancaires.

Projet IBP : évolution

Rappel des principes

Le projet IBP (Internet Broker Project) a été lancé en 06/2010 sous la coordination de Brocom. Il a pour but de résorber le retard de présence des courtiers en assurances sur Internet constaté par les fédérations FEPRABEL/FVF et les compagnies partenaires.

Il est dédié sous deux formes :

1. La mise à disposition d'un **site Internet IBP** en partie personnalisable pour les courtiers partenaires à la recherche d'une solution professionnelle, immédiate, relativement simple d'utilisation et peu coûteuse (135 euros en 2013).

2. La mise à disposition gratuite des courtiers en assurances d'un **catalogue IBP** d'informations électroniques des compagnies d'assurances géré au sein de Portima. Le courtier administre lui-même la sélection des informations qu'il souhaite publier sur son site. La mise à jour de ces informations (Conditions générales, fiches produits, mini-sites produits...) est garantie par les compagnies propriétaires et synchronisée instantanément sur les sites IBP ou propres des courtiers. >>>

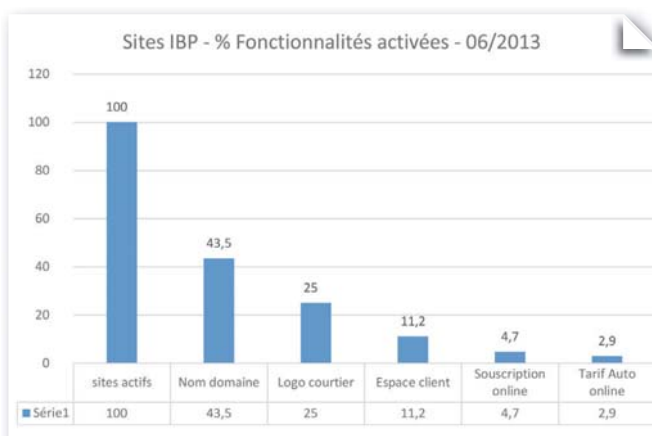
>>> Nouveautés apportées à partir du 2^{ème} semestre 2012

- * Rajout d'une rubrique « Autres » dans le menu de gauche pour permettre d'intégrer les informations compagnies de produits différents de grandes branches (ex : Tous Risques Chantiers...)
- * Mise en valeur graphique de la fonction optionnelle « Tarification ». Cette fonction permet au consommateur de procéder à une tarification auto via Binex et ce sur base de vos pouvoirs de tarification. Rappel : l'usage de Binex est gratuit pour tous les courtiers mais les « leads » consommateurs sont payés via des crédits que le courtier intéressé achète auprès de Binex.
- * Rajout des icônes médias sociaux

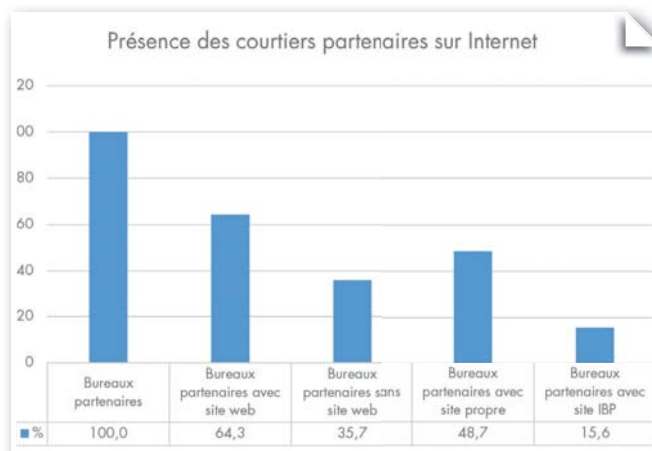
Exemple de site avec Accès au portefeuille client et tarificateur Auto activé



Statut de l'ensemble des sites IBP à fin 06/2013



Statut de la présence des courtiers partenaires sur le web



Bilan

Au vu des chiffres présentés - 64 % des bureaux partenaires ont un site web -, nous pouvons aisément conclure que le projet IBP a généré une dynamique d'accroissement de la présence des courtiers partenaires (échantillon plus que représentatif du courtage belge) sur Internet.

Le nombre de sites IBP actifs a diminué car une partie des courtiers utilisateurs de la première heure a opté entretemps pour un site propre.

En ce qui concerne les sites IBP, nous constatons que les possibilités de personnalisation ou d'intégration d'outils tels que l'espace client ou l'outil de tarification Auto restent peu exploitées. Mais cela ressort également du choix individuel du courtier qui reste maître de sa relation avec la clientèle.

Centrale d'achat Brocom

Rappel des principes

La centrale d'achat automatisée a été mise en place pour permettre aux courtiers partenaires de générer et de contrôler des commandes de matériel de communication personnalisé muni du logo Courtier en Assurances. Du matériel de promotion personnalisable est également disponible.

Les solutions proposées doivent être d'un bon rapport qualité/prix. >>>

SÉMINAIRE CHECK UP
MERCREDI 16 OCTOBRE

>>> Produits proposés

Matériel de communication : papier à lettres, enveloppes, fardes d'offre, cartes complimets, cachet Trodat, cartes de visite...

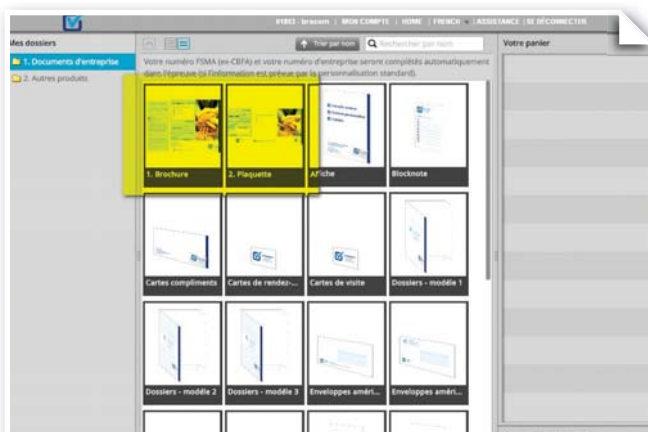
Matériel de promotion : disques de stationnement, fardes documents voiture, grattoir à givre, gilet de sécurité, Agendas 2014...

Le triptyque de mise en valeur du courtier : une exclusivité courtiers FEPRABEL

Un triptyque disponible sous forme de folder couleur (A4 plié en 3) ou sous forme de plaquette (couleur, format plié = A4) pouvant contenir une offre a été conçu par FEPRABEL Liège. Vous pouvez le commander via la centrale d'achat du PGV Brocom.



Tryptique, vue extérieure



Écran de la centrale d'achat

Bilan centrale d'achat

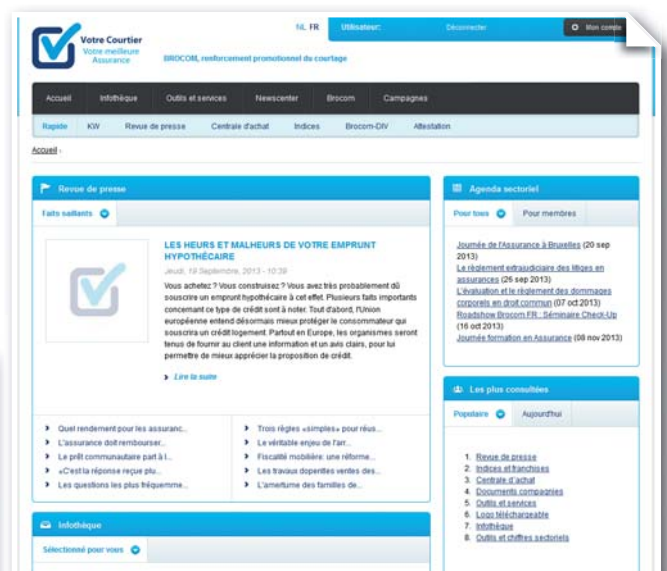
L'application fonctionne 24h00 sur 24 sans problèmes techniques et avec un taux élevé de satisfaction.

Les produits proposés permettent au courtier intéressé de trouver facilement une solution sans devoir investir du temps dans une étude de marché auprès de fournisseurs externes.

La compréhension et l'utilisation de l'interface – comme toute nouvelle application - sont fonction de l'affinité informatique de l'utilisateur et sont certainement plus simples que l'utilisation de Word & Excel 2010 ou 2013. Le paiement online - par carte de crédit ou Bancontact Entreprise - de dépenses professionnelles entre lui dans les mœurs de la plupart des courtiers.

Le nouveau PGV Brocom - Brocom professionnel

2013 sera l'année du nouveau PGV Brocom. Une nouvelle version de votre site d'information B2B est en cours de finalisation et sera sans doute mise en ligne avant que vous ne receviez ce numéro spécial de Principium. Son visuel plus moderne et sa nouvelle architecture ont pour objet de vous donner accès plus rapidement à l'information recherchée.



Jean DEVILLE
jean@brocom.be

ATELIER FUCAM

Les sujets clés du BIPAR en 2012 - 2013

Les travaux du BIPAR touchent essentiellement aux rouages de notre secteur et aux différentes législations européennes qui peuvent affecter l'activité d'un intermédiaire en assurance ou financier.

Ainsi, par exemple depuis juin 2012, en coopération avec ses associations membres dont FEPRABEL, le BIPAR a mené différentes actions auprès de la Commission européenne, des parlementaires européens et du Conseil des ministres de l'UE sur plusieurs propositions de Directive ou Règlement européens sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel, sur la protection des données, sur la TVA sur les services financiers, sur les marchés publics et sur le blanchiment d'argent. Le BIPAR participe également à plusieurs initiatives de la Commission européenne comme par exemple sur le droit européen du contrat d'assurance et l'assurance contre les catastrophes naturelles et humaines.

Mais depuis plusieurs mois déjà, la révision de la Directive sur l'intermédiation en assurance et son interaction avec l'initiative de la Commission sur les produits d'investissement de détail (PRIIPS) et la révision de la proposition de révision de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (proposition de MiFID II) restent les dossiers phare du BIPAR.

Révision de la Directive sur l'intermédiation en assurance (DIA II)

La Commission européenne a publié le 3 juillet 2012 sa proposition de refonte de la DIA et vise aux « améliorations suivantes : étendre le champ d'application de la DIA I à tous les canaux de distribution (souscripteurs directs, loueurs de voitures, etc.); garantir la détection, la gestion et l'atténuation des conflits d'intérêts; harmoniser davantage les mesures et sanctions administratives applicables en cas de violation des dispositions essentielles de la DIA I; renforcer le caractère adéquat et objectif des conseils dispensés aux consommateurs; garantir que les qualifications professionnelles des vendeurs sont à la hauteur de la complexité des produits vendus; simplifier et rapprocher les procédures régissant l'entrée transfrontière sur les marchés de l'assurance de l'UE ».

Procédure législative : où en sommes-nous ?

La proposition de DIA II est actuellement examinée et discutée par les deux instances législatives européennes, le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Son adoption est prévue en 2014.

Parlement européen

Au Parlement européen, la Commission Affaires économiques et monétaires (ECON) est chargée de la proposition de DIA II, et l'un de ses membres, le démocrate chrétien allemand Werner Langen a été désigné rapporteur du texte. Ce dernier a publié son projet de rapport (amendements du Parlement à la proposition de la Commission) début janvier. Des amendements à ce projet ont pu être déposés par les membres d'ECON jusqu'au 7 février. Le projet de rapport Langen devrait faire l'objet d'un vote au sein d'ECON le 24 septembre 2013. Le vote au Parlement en séance plénière est prévu pour octobre 2013.



De gauche à droite : Markus FERBER (parlementaire européen et rapporteur de MIFID II), Nic de MAESSCHALCK (Directeur permanent du BIPAR), et Paul CARTY (Président sortant du BIPAR)

PRINCIPAUX ASPECTS DU PROJET DE RAPPORT DU RAPPORTEUR D'ECON SUR LA DIA II

- * Champ d'application - la vente à titre accessoire de polices d'assurance voyage/annulation de voyage et d'assurances dans le cadre de la location de voitures devrait être exclue; les entreprises d'assurances et leurs employés ne sont pas tenus de s'immatriculer à nouveau en vertu de la Directive.
- * Conflits d'intérêts et transparence - la transparence obligatoire est susceptible d'engendrer une concurrence axée autour du niveau des commissions et des honoraires plutôt que de renforcer la protection des consommateurs; les Etats membres devraient néanmoins rester libres d'imposer des obligations d'information qui vont au-delà des exigences énoncées dans la Directive.
- * Ventes croisées - comme la proposition de refonte de la DIA va au-delà des exigences de MiFID II et pourrait même conduire à ce que les consommateurs ne puissent plus se voir offrir des lots de produits à des conditions avantageuses, l'article 21 devrait être modifié pour ne contenir que l'obligation d'informer les consommateurs de la possibilité d'acheter séparément les composantes du lot proposé.
- * Produits d'investissement assurantiers - il faut tenir compte des différences qui existent entre les produits d'assurance et les purs produits d'investissement, et les Etats membres devraient avoir la possibilité d'adopter des dispositions dérogatoires s'ils le jugent nécessaire pour leur marché afin de prendre en considération les différentes solutions adoptées par les Etats membres en ce qui concerne les services et les conseils rémunérés par commission.
- * Actes délégués/Niveau d'harmonisation - pas d'actes délégués mais laisser aux Etats membres, ou au Conseil et au Parlement statuant en vertu de la procédure de codécision, le soin de définir les dispositions de détail lorsque la preuve d'un besoin réel d'harmonisation est établie.

Deux autres Commissions parlementaires ont également donné leurs avis sur la proposition de DIA II, à savoir IMCO (Commission Marché intérieur et protection des consommateurs) et JURI (Commission sur les affaires juridiques) avec les rapporteurs respectifs suivants: la socialiste britannique Catherine Stihler et le chrétien démocrate allemand Klaus-Heiner Lehne.

Les avis d'IMCO et de JURI comprennent des changements clés, notamment en ce qui concerne le champ d'application et les exigences de transparence, qui sont en ligne avec la position du BIPAR.

Le 24 septembre, ECON votera sur ses propositions d'amendements ainsi que sur les amendements adoptés par JURI et IMCO. Tous les amendements votés seront envoyés au Parlement pour le vote en séance plénière.

Conseil des ministres de l'UE

Le texte a été discuté en parallèle par le Conseil sous la Présidence chypriote. Deux réunions ont déjà eu lieu en septembre et en octobre 2012, les 17 premiers articles de la proposition ont été débattus, et une nouvelle rédaction a été proposée pour les 4 premiers articles. Aucune réunion n'a eu lieu sous la Présidence irlandaise pour qui ce dossier n'est pas une priorité. La Présidence lituanienne travaillera à la proposition de refonte bien que celle-ci ne semble pas non plus une priorité pour elle.

Positions du BIPAR

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DU BIPAR PAR RAPPORT À LA PROPOSITION DE REFONTE

- * Certaines obligations en matière d'informations polariseraient le marché (articles 3.5 et 16a)
- * Exigences inutiles et inéquitables en matière de transparence de la rémunération (article 17)
- * Absence de concurrence libre et non faussée entre les intermédiaires déclarés et les intermédiaires immatriculés (art. 4)
- * La définition modifiée de l'intermédiaire lié ajoute à la confusion concernant le statut et les activités des agents d'assurances au sein de l'UE (article 2.8)
- * L'obligation de « meilleur intérêt » engendrera une incertitude juridique (article 15)
- * Manque de clarté en matière de libre prestation de services et de liberté d'établissement (articles 5, 6 et 7)
- * Chapitre VII « Dispositions supplémentaires pour la protection des clients en ce qui concerne les produits d'investissement assurantiers » : son interdiction de toute rémunération par les fournisseurs ignore la réalité du marché de l'assurance et privera les consommateurs les plus faibles de toute forme de conseils
- * Aucune clause de droits acquis (considérants 1/15 - suppression de l'article 5 de la DIA I)
- * Absence de définition claire du champ d'application géographique (article 1)
- * Champ d'application : Manque de clarté concernant les sites web de comparaison (article 2.3)

>>>

>>> Le BIPAR et les représentants de ses associations nationales ont régulièrement rencontré des députés européens afin de défendre leurs vues sur ce dossier clé. Le BIPAR s'efforce de parvenir à un texte final qui contribuera à la protection essentielle des consommateurs tout en garantissant que les exigences réglementaires révisées correspondent à la réalité d'un marché dynamique.

Produits d'investissement de détail (PRIPs)

La Commission européenne a publié le 3 juillet 2012 une proposition de Règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement (La Commission a opté pour un Règlement afin de garantir une véritable harmonisation des nouvelles règles au sein de l'UE). Selon la Commission, un document d'informations clés standard, facile à comprendre et qui indique les risques des investissements est nécessaire. Trop d'investisseurs de détail ont perdu de l'argent dans des investissements comportant des risques qui n'étaient pas transparents ou qui ont été mal compris et ont ainsi perdu leur confiance dans le marché de l'investissement.

Le texte tel que proposé par la Commission est limité aux produits d'investissement et signifierait en pratique pour les intermédiaires que lorsqu'ils vendent de tels produits, ils devraient utiliser le document d'informations clés et le transmettre à leurs clients. L'initiateur du produit d'investissement doit élaborer ce document et peut être tenu responsable si le document ne répond pas aux exigences du Règlement.

Le document d'informations clés donne le nom du produit et l'identité de l'initiateur et contient la nature et les caractéristiques principales du produit telles que :

- * le type de produit
- * les objectifs et les moyens employés pour les atteindre
- * une indication des résultats spécifiques visés en matière d'environnement, de société ou de gouvernance
- * le détail des prestations d'assurance offertes par le produit d'investissement
- * la durée de vie du produit, si elle est connue
- * les scénarios de performances, si cela est pertinent

Ce document doit également répondre aux questions suivantes: « est-ce que je risque de perdre de l'argent ? », « à quel usage ce produit est-il destiné ? », « Que va me coûter cet investissement ? »...

Positions du BIPAR

Selon le BIPAR, des informations précontractuelles devraient être disponibles pour tous les produits qui comprennent un risque d'investissement. Les consommateurs devraient toujours être informés de manière à bien comprendre toutes les caractéristiques d'un produit d'investissement et ses risques. Le BIPAR est d'avis que les exigences d'informations précontractuelles devraient être adaptées aux particularités du produit et être proportionnelles. Ces informations pourraient être clairement présentées aux consommateurs sous la forme d'un document d'informations clés pour l'investisseur. Ce document devrait être simple, avoir un format standardisé et prendre en considération les spécificités de chaque produit d'investissement de détail. Il devrait être élaboré par l'initiateur du produit.

Processus législatif UE : où en sommes-nous ?

Le Conseil de l'UE et le Parlement européen préparent actuellement leurs amendements à la proposition de la Commission européenne. Pervenche Berès (France, socialiste) a été désignée rapporteur au sein d'ECON- en charge du dossier « PRIPs » - et a publié le 20 décembre 2012 son projet de rapport. Pier-Antonio Panzeri (Italie, socialiste) a été désigné comme rapporteur de l'avis d'IMCO.

Pour le BIPAR, l'un des changements importants apporté par les rapporteurs ECON et IMCO dans leurs textes respectifs est l'extension de la responsabilité du document d'informations clés aux distributeurs de produits d'investissement. Par conséquent, les personnes vendant des produits devraient rédiger ce document avec l'initiateur du produit. La responsabilité pour le contenu du document serait partagée entre l'initiateur et le distributeur.

Le BIPAR s'est efforcé d'expliquer à toutes les Commissions parlementaires pourquoi il n'était pas possible de demander aux intermédiaires d'être responsables du contenu du document d'informations clés. Les intermédiaires dépendent des informations données par l'initiateur du produit.

Dans son dernier compromis en date sur le Règlement, le Conseil n'étend pas pour le moment la responsabilité du document d'informations clés à la personne qui vend ou conseille sur les produits.

La Commission ECON devrait voter en septembre 2013 sur le projet de rapport de Pervenche Berès ainsi que sur les autres amendements présentés. Le vote au Parlement en séance plénière est prévu pour le moment octobre



Paul CARTY (Président sortant du BIPAR) et Werner LANGEN (le parlementaire européen et rapporteur de la DI A II)

2013. Le BIPAR continuera à suivre les discussions de ces deux institutions et à promouvoir ses vues.

Proposition de révision de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II)

Suite à la crise financière, la Commission européenne a publié une proposition de MiFID II, avec pour but, entre autres, d'améliorer la protection des investisseurs. Cette proposition établit de nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires financiers lorsque ces derniers fournissent des conseils en investissement, et ce en matière de rémunération, d'informations, de connaissances professionnelles et d'adhésion à un système d'indemnisation des investisseurs.

Dans la proposition de la Commission européenne figure la distinction faite entre un conseil en investissement indépendant et les autres conseils en investissement ainsi que l'interdiction des commissions introduite pour les conseils en investissement indépendants.

En effet, l'article 24.5 de la proposition de Directive dispose que la fourniture d'un conseil indépendant implique que le prestataire de services d'investissement ne doit pas accepter de commissions ou tout autre avantage monétaire directement ou indirectement d'un tiers. L'indépendance suppose également que l'entreprise d'investissement soit en mesure de fournir un nombre suffisamment large d'instruments financiers disponibles sur le marché.

Le BIPAR et son Groupe de travail sur la MiFID ont examiné la proposition et après consultation des membres du BIPAR, ont préparé leurs amendements au texte. La question clé pour le BIPAR est le concept de « conseils indépendants » et le lien qui est fait avec l'interdiction de rémunération par les tiers. Le BIPAR et ses associations membres ont communiqué leurs commentaires et amendements aux représentants de la Présidence UE du Conseil, ainsi qu'aux membres du Parlement européen.

Au Parlement européen

Le 26 octobre 2012, le Parlement a adopté le projet de rapport du rapporteur Markus Ferber ainsi que d'autres amendements proposés par d'autres députés. Après de longs débats sur la nécessité du concept de « conseil indépendant » et de l'interdiction de rémunérations par des tiers, le Parlement a finalement gardé le concept de l'interdiction des rémunérations dans le cas où le client est informé que le conseil en investissement est donné sur base indépendante pour tous les produits MiFID. De nombreuses voix se sont prononcées en faveur d'une interdiction de rémunération par des tiers pour tous les types de conseil, mais cette proposition n'a pas obtenu une majorité lors du vote.

Au Conseil des ministres de l'UE

Au Conseil, le dernier projet de texte publié à la mi-avril conserve aussi la notion de « conseil indépendant » et y lie l'interdiction de rémunération par des tiers. Il inclut la possibilité pour les Etats membres d'aller au-delà de ces exigences, et si tel est le cas, les mesures doivent être justifiées et proportionnelles et la Commission doit en être informée. La Commission doit donner son avis sur la justification et la proportionnalité et publier ensuite ces exigences supplémentaires sur son site web.

La proposition de Directive est depuis juillet débattue en trilogue (Commission, Parlement et Conseil) et pourrait être adoptée par les deux co-législateurs européens (le Conseil des Ministres de l'UE et le Parlement européen) en 2014.

Isabelle AUDIGIER
Directrice juridique du BIPAR



Comité de direction 2013-2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRÉSIDENT

Alessandro de BESI
Courtier italien et membre du
Conseil d'administration d'AIBA



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Juan RAMON PLA
Courtier espagnol et
Vice-Président d'ADECOSE



PRÉSIDENT ENTRANT

André LAMOTTE
Courtier belge et Président
honoraire de FEPRABEL



TRÉSORIER

Ulrich ZANDER
Agent allemand et
Vice-Président du BVK



PRÉSIDENT SORTANT ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE UE DU BIPAR

Paul CARTY
Courtier irlandais et membre d'IBA



DIRECTEUR PERMANENT DU BIPAR

Nic DE MAESSCHALCK



MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIPAR ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AGENTS DU BIPAR

Jean-François MOSSINO
Agent italien et membre du SNA



MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BIPAR

Jaap MEIJERS
Courtier néerlandais

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION :

Alfio BORDOLI, Frank de JONG, Patrick EVRARD, Andy HOMER, David HOUGH, Hans-Georg JENSSEN, Yossi MANOR et Elie ZIADE.

Membres honoraires : Alain de MIOMANDRE, Gérard LEBEGUE, David HARARI et Manuel VILA.

Nombreux sont les représentants belges actifs au sein du BIPAR. Citons, par exemple, André LAMOTTE (ancien président FEPRABEL) qui est actuellement le président entrant du BIPAR. Monsieur Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL, actuellement membre du Comité Directeur du BIPAR. André VAN VARENBERG, Secrétaire général de l'UPCA, actuel Président de la Commission des Courtiers du BIPAR.

L'EIOPA publie la première évaluation de la situation financière des fonds de pension de l'UE



L'EIOPA ou European Insurance and Occupational Pensions Authority (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) a publié le 4 juillet 2013 son rapport final sur l'étude d'impact quantitative relative aux institutions de retraite professionnelle (IRP).

Cette étude, qui couvre huit pays dont la Belgique (14 participants, soit 23 % du secteur), a été réalisée à la demande de la Commission européenne en vue d'informer les parties prenantes de l'impact quantitatif des différentes options concernant l'approche fondée sur le total du bilan (« holistic balance sheet approach ») qui avaient été avancées dans l'avis de l'EIOPA sur la révision de la directive relative aux IRP.

Cette étude est la première du genre à évaluer la situation financière des fonds de pension de l'UE d'une manière comparable et complète. Les IRP devaient évaluer tous les actifs et passifs du bilan holistique (« holistic balance sheet ») sur une base conforme au marché. En outre, il était demandé aux IRP de reconnaître la valeur des engagements de l'organisateur, des régimes de protection des pensions et des mécanismes d'ajustement des prestations à leur disposition. En tant que tels, les résultats donnent un aperçu transparent de la mesure dans laquelle les engagements de retraite professionnelle sont soutenus par des actifs financiers et des mécanismes de sécurité et de la mesure dans laquelle on s'attend à ce que des ajustements des prestations se produisent.

Le rapport révèle un large éventail d'impacts du bilan holistique, allant de surplus dans certains États membres à d'importantes insuffisances dans d'autres États membres.

L'EIOPA est convaincue que l'approche fondée sur le total du bilan peut contribuer à la pérennité des fonds de pension et à la protection des générations actuelles et futures, en conformité avec l'objectif politique de l'UE de fournir aux citoyens des pensions adéquates, viables et sûres.

Les résultats de l'enquête renforcent la nécessité de poursuivre l'élaboration d'un régime réglementaire européen pour les fonds de pension qui soit conforme au marché, en vue d'une évaluation comparable et transparente de la situation financière des IRP, et qui soit basé sur les risques afin d'améliorer la gestion des risques, en ce compris les techniques de gestion de l'actif et du passif.

L'objectif final doit être une évaluation transparente et complète des provisions de pension permettant une compréhension éclairée et une gestion sur le long terme.

Gabriel BERNARDINO, Président de l'EIOPA, a déclaré : « Cette première enquête constitue une étape importante dans le développement d'une meilleure compréhension de la situation financière des pensions de l'UE. La capacité de nombreuses IRP à fournir des prestations est considérablement mise sous pression par les taux d'intérêts historiquement bas, la volatilité du marché,

l'accroissement de la longévité ainsi que la pression économique exercée sur les affiliés et les employeurs organisateurs. Le bilan holistique qui sous-tend cette enquête est une opportunité de développer un mesurage basé sur les risques de tous les éléments qui influencent le coût lié aux prestations fournies ainsi que de tous les mécanismes qui financent ces prestations ou contribuent à leur sécurité. »

L'enquête a confirmé la nécessité d'un travail technique plus poussé, que l'EIOPA s'engage pleinement à effectuer. En même temps que ce rapport final, l'EIOPA a publié un document de travail visant à améliorer les spécifications techniques de l'évaluation de l'engagement de l'organisateur.

Le rapport complet fournit de plus amples informations sur la situation des fonds de pension en Belgique notamment. L'EIOPA constate que les IRP en Belgique présentent, selon les scénarios qu'elle avance, une insuffisance en ce qui concerne le passif ainsi que le capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement ou SCR). La valeur de l'engagement de l'organisateur reconnu n'est dans la plupart des cas toutefois pas suffisante pour boucher le trou sur le bilan holistique. L'échantillon belge comprend également deux grandes IRP sans aucun recours (effectif) à un engagement de l'organisateur.

Source : Assurinfo n°25 - Juillet 2013



Les assureurs européens versent 930 milliards d'euros en prestations à leurs clients

En janvier 2013, Insurance Europe a publié les statistiques détaillées des assurances pour 2011.

Le secteur européen de l'assurance a versé un total de 930 milliards d'euros en prestations à ses clients en 2011, selon les chiffres publiés par Insurance Europe, la fédération européenne de l'assurance et de la réassurance. Cette somme correspond à une augmentation de 7,5 % par rapport à 2010, en dépit d'un contexte économique difficile.

Les prestations d'assurance-vie, qui représentent les deux tiers des prestations totales versées aux assurés, ont atteint 619 milliards d'euros, tandis que les prestations d'assurance non-vie (y compris les prestations santé) ont totalisé 310 milliards d'euros.

Le total européen des primes émises brutes en 2011 a atteint 1.072 milliards d'euros, soit une diminution de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est due à une chute de 6,9 % des primes d'assurance-vie, qui représentent 60 % de l'ensemble des primes. Les

primes d'assurance non-vie ont, quant à elles, augmenté de 2,7 %.

En 2011, la dépense moyenne d'assurance par personne en Europe s'est élevée à 1.816 euros. Sur ce montant, 1.072 euros ont été dépensés en assurance-vie et 744 euros en assurance non-vie, parmi lesquels 190 euros en assurance santé.

Le portefeuille d'investissement des assureurs européens affichait en 2011 une valeur de 7.740 milliards d'euros. Cela représente une hausse de 2,6 % par rapport à 2010 et équivaut à plus de 55 % du PIB total des 32 marchés européens repris dans les données d'Insurance Europe.

En termes d'emploi, environ 960.000 personnes ont été directement employées par des entreprises d'assurances en 2010. Ce chiffre demeure largement inchangé depuis 2009. Comme ce total ne reflète que les personnes directement employées par les entreprises d'assurances, il n'inclut pas le million supplémentaire (ou environ) d'employés externalisés et d'intermédiaires indépendants.

« Ces chiffres récents démontrent l'importance énorme de l'industrie de l'assurance dans l'économie européenne », déclare Michaela KOLLER, directrice générale d'Insurance Europe. « Son rôle en tant qu'investisseur à long terme et employeur de premier rang est vital pour la stabilité et la croissance de l'économie européenne. Ceci, avant même de considérer les avantages de ses produits pour l'économie et la société. »

Ces chiffres sont publiés dans le document « Insurance Europe Statistics n° 46 : European Insurance in Figures », qui peut être téléchargé gratuitement sur le site : www.insuranceeurope.eu.



*Insurance Europe Statistics n° 46 :
European Insurance in Figures*

Source : Assurinfo n°4 - Janvier 2013

KLUWER BELGIAN INSURANCE CONFERENCE



Commission européenne : Discours d'adieu de Karel VAN HULLE

En mars 2013, le chef sortant de l'unité Assurances et Pensions à la direction du Marché intérieur et des Services à la Commission européenne a présenté son bilan chez Assuralia.



*Insurance Europe Statistics n° 46 :
European Insurance in Figures*

En effet, Karel VAN HULLE a fait ses premières armes à la Commission Bancaire et s'est acquis une réputation précieuse de spécialiste du droit comptable, une discipline qui semble rébarbative à la plupart des juristes. De même, lorsque Karel VAN HULLE rejoint la Commission en 1984, la matière semblait recueillir peu d'intérêt. Les choses devaient changer avec l'accélération de l'histoire à laquelle a donné lieu la chute du Mur de Berlin. En une fois, l'accès des entreprises au financement sur les marchés prenait une ampleur nouvelle et la question de normes comptables internationales se révélait être un domaine intéressant les titans de l'économie. Karel VAN

HULLE, qui était aux manettes de ces matières au niveau européen, où il pouvait agir par voie de simple Règlement, marqua de son empreinte cette matière.

Vingt ans plus tard, les règles de mobilité au sein de la Commission l'ont conduit à prendre la tête de la petite troupe dédiée aux assurances. Ce domaine ne suscite pas davantage de vocations spontanées, mais la formation de Karel VAN HULLE fait merveille puisqu'il mesure bien en quoi la gestion d'actifs d'assureurs et banquiers diffère ou l'impact de l'évaluation d'emprunts publics. Karel VAN HULLE eut à reconstruire une équipe qui est restée modeste en effectifs. Mais dès ses débuts en assurance, il dut s'atteler à une réforme majeure: la révision des exigences de solvabilité. L'enjeu était immense, puisqu'il comprenait une refonte de toute une série de directives. En 2007, le bébé voyait le jour sous la forme d'une proposition de directive qui recueillait les compliments de tous ceux qui se penchaient sur la nouvelle-née.

Survint la crise. Celle-ci révéla d'immenses volatilités et des dissensions politiques, résolues « à la Belge » en les renvoyant au niveau technique. Dans ce contexte, Karel VAN HULLE pointe le lobbying des assureurs comme trop défensif et desservi par des manoeuvres en ordre dispersé. Ainsi, les démarches d'Insurance Europe sont déforcées par les arguments mis en avant par des fédérations nationales. Celles-ci se voient couper l'herbe sous les pieds par de grandes entreprises

tenant un langage encore différent. C'est peut-être dans la nature des choses, mais c'est regrettable et cela cause des frustrations auprès de tous... Selon Karel VAN HULLE, un lobbying intelligent devrait se montrer pédagogique et non s'arrêter là où la défense d'intérêts particuliers s'arrête. Il trouve aussi que les Belges devraient être plus assidus auprès de la Commission, et pas seulement quand ils cherchent à attirer son attention sur des dossiers qui les intéressent. Ceci dit sans viser Assuralia en particulier, bien connue des services de la Commission.

En attendant, Solvabilité II est à nos portes, à tout le moins sous la forme de règles de transition applicables dès 2014, ce qui ne laisse pas trop de temps. Outre les assureurs, les agences de rating devront s'adapter: le rôle qui se justifiait d'évidence sous Solvabilité I changera de nature sous Solvabilité II. Quant aux fonds de pension, le débat n'est pas de savoir s'ils ont vocation à tomber sous Solvabilité II, mais bien d'identifier la typologie des engagements pour y accoler des normes pertinentes, la substance prenant le pas sur la forme. Un contrat d'assurance est autre chose qu'un équilibre convenu entre partenaires sociaux révisable à tout moment.

Plus fondamentalement, Karel VAN HULLE sensibilisa son auditoire à la crise larvée qui mine les assurances à long développement. Il y a urgence à gérer ce problème, mais tout autant à accélérer l'émergence de nouveaux produits, en particulier ceux qui devront couvrir les besoins

d'une population vieillissante que les pouvoirs publics n'auront pas les moyens d'entretenir. Et il faudra que ces produits non seulement tiennent la route, mais qu'ils soient attrayants.

A côté de Solvabilité II, l'actualisation de la législation sur la distribution de l'assurance constitue un chantier majeur. Là encore, transparence est le maître-mot. Le choix de la voie d'une harmonisation minimale fera plaisir à ceux qui veulent « enluminer » les minima communautaires. Il faut de toute évidence se préparer à divulguer davantage, à prévenir les conflits d'intérêt, et à révéler les commissions, encore que certains États voudront interdire purement et simplement cette

forme de rémunération, à remplacer par des honoraires. Les produits d'investissement seront l'objet de toutes les attentions, dans la mesure où c'est là que des consommateurs ont subi des déconvenues.

Karel VAN HULLE passa en revue les autres dossiers du ressort de l'unité qu'il dirigeait : l'éternel sujet de la libre prestation de services en assurance auto - le monde politique continue d'afficher ses velléités de changer les choses -, mais aussi les catastrophes naturelles, dans la mesure où à côté de pays qui se sont dotés de partenariats public-privé pour se prémunir de calamités, il en est d'autres où rien n'a été

mis en place, exposant de ce fait leur économie aux caprices de la météo ou de séismes. Un livre vert de la Commission verra le jour d'ici quelques semaines.

Klaus WIEDNER, juriste autrichien, prend sa relève à la tête de l'unité Assurances & Pensions à la direction générale « Markt » de la Commission européenne. Il provient de l'unité dédiée aux marchés publics.

Source : Assurinfo n°11 - Mars 2013

Jouez une simultanée avec la joueuse d'échecs professionnelle Sophie MILLIET

Mercredi 27 novembre 2013 à partir de 17h
Simultanée suivie d'un walking-dinner en plein coeur de Bruxelles

ACTUARIS Belgium est très heureux de vous convier à une simultanée avec la joueuse professionnelle Sophie MILLIET le mercredi 27 novembre.

Cet événement sera suivi par un walking-dinner en compagnie de la joueuse qui sera ravie de partager un moment convivial avec les participants et les spectateurs.

A l'issue de cette soirée, vous pourrez si vous le souhaitez faire un don pour le Foyer d'accueil La Thébaïde à Jette.

Cet événement est soutenu par le Cercle Royal des Echecs de Bruxelles - CREB.

Réservation: Event_AI@actuaris.com

www.actuarisbelgium.be
+32 (0)2 526 13 13

ACTUARIS

..... BELGIUM



Grand maître féminin et Maître international
Classement:
65e International, 45e Europe, 3e France



Augmentation du nombre de travailleurs indépendants en 2012

Dans le rapport annuel 2012 de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), les chiffres affichent une augmentation du nombre total de travailleurs indépendants affiliés.

Les affiliés sont au nombre de 988.567 (653.439 hommes et 335.128 femmes). Par rapport à 2011, cela représente une progression de 18.671 unités soit + 1,93 %. Ces 4 dernières années, à peu près 54.000 personnes ont pris le statut de travailleur indépendant.

Activités principales et complémentaires

Le nombre d'activités principales connaît une légère augmentation (+ 1,09 %).

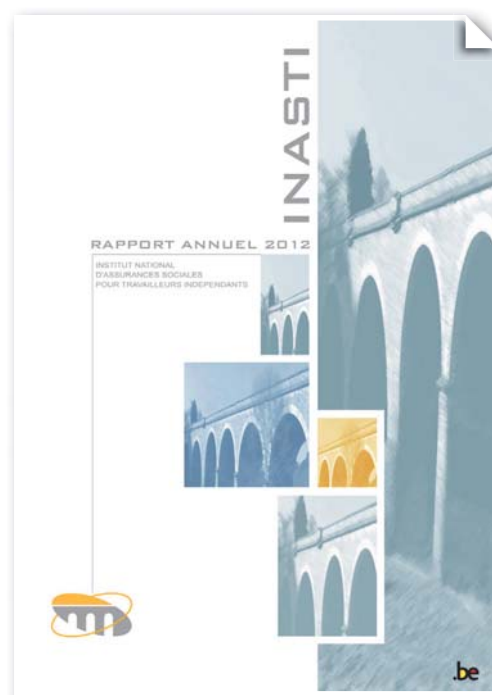
Cette progression est autant due à l'augmentation du nombre d'activités principales exercées par des hommes (de 444.015 à 449.850 unités) qu'à celles exercées par des femmes (de 232.135 à 233.669 unités).

Le nombre d'indépendants complémentaires a lui aussi considérablement augmenté en 2012 : 226.153 contre 219.369 en 2011. Les titulaires masculins ont connu une augmentation (de 141.996 à 144.194 ou + 1,55 %) tandis que les titulaires féminins ont connu une hausse de + 5,93 % (de 77.373 à 81.959). Cette augmentation remarquable persiste. Ces 4 dernières années, approximativement 20.000 titulaires sont devenus indépendant complémentaire.

Répartition par secteur professionnel

Les professions libérales continuent leur expansion (de 251.464 à 263.749 soit + 4,89 %). Tout comme l'industrie (de 209.403 à 215.155 soit + 2,75 %) et dans une moindre mesure le secteur des services (de 78.201 à 79.118 soit + 1,17 %). A l'inverse, le secteur du commerce a subi une légère diminution (de 338.175 à 337.360 ou - 0,24 %). Tout comme en 2011, le secteur primaire est lui aussi en baisse (- 0,87 %) : l'agriculture connaît une régression de 0,85 % (de 79.403 à 78.730) et la pêche une diminution de 4,17 % (de 647 à 620).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le rapport annuel de l'INASTI, téléchargeable sur www.inasti.be.



Rapport annuel 2012 de l'INASTI

Source : Rapport annuel 2012 de l'INASTI

2012 : nouveaux progrès pour les pensions libres complémentaires des indépendants

Les statistiques établies chaque année par Assuralia concernant la pension libre complémentaire des indépendants (PLCI) confirment que la loi sur les pensions complémentaires des indépendants (LPCI) continue de générer une hausse considérable de la production PLCI (contrats INAMI inclus) chez les assureurs. Alors qu'en 2003, les caisses d'assurances sociales avaient réalisé un encaissement de près de 100 millions d'euros sur environ 65.000 polices, des dizaines de milliers de nouveaux contrats ont depuis lors été conclus chaque année chez les assureurs ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

En 2012, la majeure partie de la production PLCI a de nouveau été réalisée directement par le biais de l'assureur, sans intervention d'une caisse d'assurances sociales (94 %). Par comparaison avec les années précédentes, la part du nombre de conventions PLCI sociales nouvellement souscrites est en hausse constante. Ainsi, elle est passée de 11 % en 2008 à 19 % en 2012.

Il est à noter que ces chiffres ne concernent que le marché de l'assurance. Une part non négligeable des conventions PLCI sociales pour des professions libérales a probablement été conclue

en 2012, plus de 423.000 polices PLCI se trouvaient en portefeuille, ce qui indique que le nombre de contrats a augmenté d'un facteur 6,5 depuis 2004. Les indépendants sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de se constituer une pension complémentaire et à s'adresser pour leur PLCI, tout comme pour d'autres produits de pension complémentaire des deuxième et troisième piliers, principalement aux assureurs qui garantissent la protection du capital et un rendement fixe.

Le dernier rapport bisannuel de la FSMA sur la PLCI indique d'ailleurs

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de nouveaux contrats	73.996	38.235	32.026	34.733	30.915	28.680	31.801	32.871	35.787
Encaissement (en millions d'euros)	85,3	43,4	34,1	35,9	33,8	32,7	36,9	42,8	45,9

Évolution de la nouvelle production PLCI auprès des assureurs

Après un léger recul du nombre de souscriptions de contrats PLCI en 2008 et 2009 - ce qui n'est guère un hasard puisque la crise financière faisait rage -, la nouvelle production présente une forte croissance au cours des années suivantes. Ainsi, près de 36.000 nouveaux contrats PLCI ont été souscrits auprès des assureurs en 2012, représentant un encaissement de 46 millions d'euros.

auprès d'Institutions de retraite professionnelle ou IRP (c'est-à-dire les anciennes caisses de pension).

Prise de conscience accrue chez les indépendants

La croissance du nombre d'indépendants qui constituent depuis 2004 des droits de pension complémentaire par le biais d'un contrat PLCI illustre l'impact de l'entrée en vigueur de la PLCI. Fin

qu'en 2009, près de 42 % des indépendants à titre principal ont effectué des versements dans le cadre d'une PLCI. Si l'on tient compte des évolutions observées dans les statistiques d'Assuralia pour les années postérieures à 2009, 55 % environ des indépendants à titre principal se constitueraient aujourd'hui une pension complémentaire par le biais de la PLCI. Le nombre de Belges avec le statut d'indépendant augmente également d'année en année. >>>

>>> Conclusion

Les chiffres ci-dessus démontrent que la PLCI constitue un moyen simple et efficace pour inciter les indépendants à se constituer l'indispensable pension complémentaire. Assuralia préconise dans ce cadre d'adapter le taux de contribution maximale pour la PLCI et d'autoriser le versement d'une contribution PLCI à concurrence du salaire sur lequel des cotisations sociales sont prélevées et non d'un

salaire annuel forfaitaire plafonné. Les règles régissant la constitution de la pension légale d'un indépendant seront de la sorte alignées sur celles s'appliquant pour la constitution de sa pension complémentaire.

S'inspirant en cela de l'exemple de la PLCI pour les travailleurs indépendants, Assuralia plaide également pour les travailleurs salariés en faveur de la mise en place d'une sorte de cadre de « pension libre complémentaire ». De

cette manière, les travailleurs salariés pourront également effectuer sur une base volontaire des versements dans le cadre d'une pension complémentaire du deuxième pilier afin de se constituer une retraite appropriée. À cet égard, la « success story » de la PLCI ne peut que servir d'incitant à la création d'un tel cadre.

Source : Assurinfo n°16 - Mai 2013

Mille milliards d'épargne

La dernière livraison des statistiques sur le patrimoine financier des particuliers, en date du 30 septembre 2012, affichait un total de 1.003,4 milliards d'euros, un chiffre en progression de 16,6 milliards par rapport à la situation arrêtée fin juin de l'an dernier.

Plus de la moitié de cette évolution est à mettre au compte des actions : les particuliers belges en ont acheté, certes, mais c'est surtout le niveau des cours qui explique l'augmentation de cette composante de la richesse des Belges. L'observation vaut aussi, mais dans une moindre mesure, pour les fonds de placement : les Belges ont davantage vendu qu'acheté des parts de fonds, mais le mouvement des cours soutient cette catégorie d'actifs. Avec un encours de 207,1 milliards, les

actions talonnent le livret d'épargne, qui à cette date totalisait 212 milliards de dépôt, soit un milliard et demi de plus qu'à la fin du second trimestre 2012.

L'assurance consolide sa position de leader avec 254,5 milliards d'encours. Elle a attiré au troisième trimestre moins d'argent que les livrets (+ 0,9 contre + 2 milliards), mais l'accroissement des provisions à raison de 1,8 milliard de plus permet de maintenir la forme la plus sûre de prévoyance à la première place de ce classement.

À l'inverse, le cash (tant sous forme de billets que les dépôts en compte courant) voit son importance diminuer, tandis que la détention d'obligations poursuit sa lente érosion : les titres

qui avaient fait la providence des guichetiers de Luxembourg et de Hulst notamment ne représentent plus que 10 % des avoirs des ménages belges.

La Banque Nationale rend en même temps compte de l'évolution de l'endettement des ménages, qui augmente d'un demi-milliard pour atteindre 211,3 milliards. Au total, les actifs financiers nets des particuliers atteignent donc 792 milliards d'euros, soit largement deux fois le PIB.

Hors patrimoine immobilier, le ménage belge moyen, pour autant qu'il existe, présenterait un solde positif de quelque 200.000 euro, dont plus d'un quart par des assurances.

Source : Assurinfo n°4 - Janvier 2013



IBSR : faits marquants en 2012 et chiffres clés

En 2012, l'IBSR a établi les fondements de son « Manuel de Stratégie ». Ce manuel servira comme point de départ pour la prise de décisions durant la période 2013-2015, sur base d'objectifs univoques. Il intégrera également les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats des quatre centres de l'IBSR.

Dans les pages suivantes nous vous présentons de manière schématisée, les chiffres 2012 de l'IBSR.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter le rapport annuel 2012 de l'IBSR sur : <http://rapportannuel.ibsr.be>.

2012 a vu les projets ci-dessous se réaliser, en ligne avec les objectifs du « Manuel de Stratégie ».

Centre de Connaissance pour la Sécurité routière	Centre d'Aptitude à la Conduite	Centre d'Essais, Formations et Conseils	Centre de Communication et de Sensibilisation	Services généraux	IBSR
<ul style="list-style-type: none"> * Préparation de la réorganisation du centre de documentation * Implémentation de l'Enquête nationale d'INsécurité routière * Création d'une plateforme de recherche en matière de sécurité routière * Intensification de la collaboration avec l'IMOB * Mise en place d'une formation reconnue en matière de sécurité routière, à l'attention des fonctionnaires de police 	<ul style="list-style-type: none"> * Réorganisation du CARA * Réorganisation du service Examens de réintégration * Reconnaissance en tant qu'organisme d'encadrement pour l'alcolock * Mise en place d'un nouveau module Driver Improvement : « Jeunes conducteurs » 	<ul style="list-style-type: none"> * Partenaire du consortium belge dans le cadre du projet-pilote européen « eCall » * Implémentation de modules d'apprentissage électronique pour le RoadSafety@ Work * Implémentation du projet SIG (Systèmes d'Information Géographique * Label Qfor pour RoadSafety@ Work * Nouvelle offre « RoadSafety@ Work » : diagnostic des risques * Réorganisation des laboratoires 	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de réunions de concertation structurelles entre partenaires et régions * Préparation du plan de communication 2013 sur base des briefings du Centre de Connaissance pour la Sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> * Réorganisation des services informatiques * Réorganisation du parc automobile * Réorganisation du reporting financier * Implémentation de niveaux de compétences pour dirigeants * Augmentation significative du nombre de formations et d'heures de formation * Stage de première embauche * Lancement du cycle RH 	<ul style="list-style-type: none"> * Intensification de la diffusion des connaissances entre les différents départements * Collaboration avec les partenaires * Remise du premier Award Go for Zero * Préparation du Manuel de Stratégie



PORTIMA A4

Initiatives sectorielles (FEPRABEL - FVF - UPCA et Assuralia)



Circulaire (CBFA_2010_22) sur l'assurance protection juridique

Contexte

Le 19 octobre 2010, la FMSA (anciennement la CBFA) a promulgué une nouvelle circulaire sur l'assurance protection juridique, qui a remplacé deux communications antérieures de la CBFA à ce sujet.

Un certain nombre de règles spécifiques, dictées par la protection de l'assuré, et plus particulièrement par la volonté d'éviter autant que possible tout conflit d'intérêts à l'égard de ce dernier, s'appliquent aux assureurs qui proposent des assurances de la protection juridique et aux personnes qui, dans le cadre de la protection juridique, collaborent avec des assureurs de la protection juridique.

Document sectoriel

La circulaire prévoit notamment que « si un assureur de la protection juridique sous-traite partiellement ou totalement, dans les limites de la loi, la gestion des sinistres à un intermédiaire d'assurances, les règles qui s'appliquent à la gestion des sinistres par l'assureur s'appliquent par analogie à l'intermédiaire ». Les règles précitées comprennent entre autre l'organisation d'une gestion distincte.

La mise en pratique de cette disposition a suscité certaines questions. C'est la raison pour laquelle un document sectoriel a été développé par FEPRABEL en collaboration avec la FVF l'UPCA et Assuralia.

Le document sectoriel explicite ce qu'il convient d'entendre par « gestion des sinistres sous-traitée, partiellement ou totalement, à un intermédiaire d'assurances » et les conséquences en cas d'application.

Il est important de souligner que la circulaire ne porte en aucun cas atteinte aux tâches même de l'intermédiaire d'assurances. L'intermédiaire d'assurances conserve son rôle de conseil dans le cadre d'un sinistre. Concrètement,

l'intermédiaire reste autorisé à conseiller son client sur ses droits et devoirs, à être présent lors d'une expertise, etc.

La circulaire et le document sectoriel sont disponibles sur le site de FEPRABEL sous la rubrique Dossiers =>PJ.

Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers - Loi Anti-blanchiment

Contexte

Suite à une modification de la réglementation Anti-blanchiment, le chapitre 2 (y compris les Annexes) des Règles de conduite relatives à la distribution des produits financiers a été adapté.

Nouveau Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers

Les principales modifications sont notamment les suivantes :

1. Afin d'éviter toute confusion avec les Règles de conduite applicables dans le cadre de la réglementation Mifid, il a été décidé de modifier le titre du document précité en **Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers**.
2. L'obligation d'identification et de vérification de l'identité porte désormais aussi sur **le lieu et la date de naissance**.
3. La Loi prévoit différentes **dispenses à l'obligation d'identification** dont notamment une dispense applicable :

- aux contrats d'assurance retraite qui ne comportent pas de clause de rachat et qui ne peuvent être utilisés en garantie,
- aux régimes de retraite ou dispositifs similaires versant des prestations de retraite aux salariés, pour lesquels les cotisations sont prélevées par déduction de salaire et dont les règles ne permettent pas aux participants de transférer leurs droits (par

exemple : assurances de pensions complémentaires pour travailleurs salariés qui relèvent du 2^{ème} pilier)

pour autant qu'il n'y ait pas de soupçons de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

4. La définition du bénéficiaire effectif a été élargie.

Désormais, seules les personnes physiques peuvent être considérées comme bénéficiaires effectifs. Dans le cadre d'une assurance vie, sont considérés comme bénéficiaires effectifs :

- la personne à qui la prestation est payée (inchangé)
- les personnes qui ont le pouvoir sur la personne qui reçoit l'argent (uniquement applicable si le bénéficiaire effectif est une société) - pour plus de détails : voir point 1.3.1.2. du Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers.
- les personnes qui ont le pouvoir sur la personne qui investit l'argent (uniquement applicable si le bénéficiaire effectif est une société)- pour plus de détails : voir point 1.3.1.2. du Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers.

5. L'intermédiaire d'assurances, dans le cas d'un contact face to face avec le client et moyennant le respect des obligations découlant du schéma de répartition des tâches, intervient en qualité de tiers introducteur pour les obligations relatives à l'identification et la vérification de l'identité du preneur d'assurance, de son/ses mandataire(s) éventuel(s) et de son/ses bénéficiaire(s) effectif(s) et pour l'obligation de mise à jour, en cas de nécessité, des données d'identification relatives à ces personnes.

6. Des mesures complémentaires ont été prévues s'il n'y a pas de contact face to face avec la personne à identifier.

7. Le tableau des clignotants (Annexe 6) a été complété par :

- de nouveaux clignotants : une enquête complémentaire doit être faite notamment lorsque la prime initiale versée via l'intermédiaire d'assurances par le client excède 100.000 euros (à évaluer au moment de la conclusion du contrat - produit à risque sensible) ou 250.000 euros (à évaluer au moment de la conclusion du contrat - produit à risque spécifique).
- des indicateurs. Sous ce terme, sont visés les soupçons qu'un fait ou une opération est susceptible d'être lié au blanchiment de capitaux provenant de la fraude fiscale grave et organisée qui met en œuvre des mécanismes complexes ou qui use de procédés à dimension internationale et les indicateurs déterminés par l'Arrêté Royal du 3 juillet 2007.

8. Pour les produits à risque sensible (voir Tableau des clignotants et des indicateurs – Annexe 6) pour lesquels un clignotant/indicateur est détecté et pour lesquels, après avoir complété un questionnaire, il existe encore toujours des doutes quant à l'origine des fonds, il est recommandé par le secteur de l'assurance de demander une preuve de l'origine des fonds quand la prime initiale versée via l'intermédiaire d'assurances excède 250.000 euros.

La nouvelle version du Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers est disponible sur le site de FEPRABEL sous la rubrique Dossiers => Code sectoriel.

Identification et vérification des bénéficiaires effectifs pour les contrats existants

La nouvelle réglementation Anti-blanchiment oblige également d'identifier et de vérifier l'identité des bénéficiaires effectifs comme définis à l'Annexe 7 du Code sectoriel relatif à la distribution des produits financiers et cela également pour les contrats existants.

Étant donné qu'aucun accord n'a pu être obtenu au niveau sectoriel concernant une collaboration entre les intermédiaires et les entreprises d'assurances pour cette obligation, les fédérations d'intermédiaires d'assurances conseillent à leurs membres la procédure suivante :

- Contacter les entreprises d'assurances avec lesquelles ils travaillent afin d'obtenir les données d'identification des bénéficiaires effectifs telles qu'exigées par la réglementation Anti-blanchiment ainsi qu'une copie des documents probants y relatifs.
- Si les données et les documents probants n'ont pu être obtenus via les entreprises d'assurances, l'intermédiaire d'assurances prend contact directement avec le client afin de les obtenir au moyen de l'Annexe 7.

Mise en œuvre de la Loi Anti-blanchiment au sein des bureaux de courtage

Les documents standards et la note explicative développés pour les membres de FEPRABEL ont été révisés et sont disponibles sur le site de FEPRABEL sous la rubrique Dossiers => Code sectoriel.

Isabelle DASTOT
Juriste d'entreprise FEPRABEL
isabelle@feprabel.be



Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2012-2013

AUTO - MOTO - SECURITE ROUTIERE

2012	n°9	P.30	Sécurité routière : La sécurité routière n'a pas de frontières
2012	n°9	P.38	DACIA : La fée du Lodgy
2012	n°10	P.26	Sécurité routière : Piétons, baissez le son!
2012	n°10	P.14	Étude des accidents mortels sur les autoroutes
2012	n°10	P.18	Milles sinistres par jour en RC tourisme et affaires
2012	n°10	P.20	L'airbag, pas que pour les voitures !
2012	n°10	P.22	Vente d'assurances via les constructeurs auto : bilan actuel
2012	n°10	P.41	Volvo car corporation initie le projet Sartre
2012	n°11	P.41	Peugeot 208
2013	n°1	P.26	Sécurité routière : Autoroutes : 15 % des conducteurs roulent à plus de 130 km/h
2013	n°1	P.41	Citroën : le retour des déesses
2013	n°2	P.41	Kronos Racing
2013	n°3	P.27	Sécurité routière : De plus en plus de pneus hiver... Qu'en est-il de l'assurance ?
2013	n°3	P.41	Skoda Rapid
2013	n°4	P.32	Sécurité routière : Enquête nationale d'INSécurité routière 2012
2013	n°4	P.41	Mercedes Classe A
2013	n°5	P.34	Sécurité routière : 2000-2010 : le bilan en chiffres
2013	n°5	P.41	Kia New Ceed
2013	n°6	P.30	Sécurité routière : ça bouge pour les motos
2013	n°6	P.38	Ford C Max
2013	n°7	P.30	Sécurité routière : Le CARA, c'est quoi exactement ?

BROCOM

2012	n°9	P.34	Internet Broker Project (3 nouveautés disponibles dans le site IBP en octobre 2012)
2012	n°10	P.30	L'action « Enseigne lumineuse », un succès améliorable !
2012	n°11	P.36	Personnalisation de votre site IBP
2013	n°1	P.34	Internet Brokers Project (IBP) : quelques chiffres
2013	n°2	P.12	Un concours pour la promotion des courtiers en assurances
2013	n°3	P.32	Présentez votre métier !
2013	n°4	P.36	L'Action promotionnelle Nexus remet les Courtiers en Assurances en évidence (via la presse, radio et internet)
2013	n°5	P.22	Le concours consommateur visible dans la presse et sur le Net jusqu'au 12 mai 2013 !
2013	n°6	P.28	Concours « tablette Nexus » : Rappel des principes et résultats
2013	n°7	P.24	La plaquette de présentation du Courtier en Assurances est disponible via la Centrale d'Achat
2013	n°7	P.28	Cette année, Vacances rime avec Assurance grâce à Brocom

DROIT ET TECHNIQUE

2012	n°9	P.10	Législation : Nouvelles exigences légales en matière d'attestations écrites produites en justice
2012	n°9	P.21	La loi Lagarde, deux ans après
2012	n°9	P.23	La relance passe par les travailleurs indépendants et les PME : mesures de soutien
2012	n°10	P.10	Législation : Le chômage du véhicule
2012	n°10	P.12	Législation : Accident : pas de responsable connu
2012	n°10	P.36	Droit social : Facturation électronique : une évolution qui simplifie la vie
2012	n°11	P.30	Droit social : Quel avenir pour vos cotisations sociales ?
2013	n°1	P.10	Législation : Cession de parts sociales et non-concurrence
2013	n°1	P.30	Droit social : PME et travailleurs indépendants : les mesures qui rentrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013
2013	n°1	P.31	Droit social : Égalisation totale de la pension minimum au taux ménage des indépendants sur celle des salariés !
2013	n°1	P.32	Droit social : Travailler tout en étant pensionné sera désormais plus facile !
2013	n°2	P.8	Législation : Indemnisation du dommage : Capitalisons !
2013	n°2	P.9	Législation : Modification de l'article 124 de la loi sur le contrat d'assurance terrestre
2013	n°2	P.36	Droit social : Vos droits en tant qu'indépendant : un document à conserver !
2013	n°3	P.8	Législation : Accident du travail... et travail au noir
2013	n°3	P.30	Droit social : Suppression du malus sur la pension des indépendants dès 2014 : la fin d'une discrimination
2013	n°4	P.10	Législation : Avocat, assurance et prescription
2013	n°5	P.P.8	Législation : Annulation des redevances de stationnement
2013	n°5	P.32	Droit social : L'absentéisme des salariés pose problème : idées pour fermer la porte aux abus
2013	n°5	P.33	Droit social : La lutte contre les retards de paiement a du... retard : une avancée un peu timide
2013	n°6	P.7	Législation : L'assureur a un devoir de neutralité à l'égard des courtiers
2013	n°6	P.36	Droit social : Quelques brèves sociales
2013	n°7	P.8	Législation : Assurance incendie et divorce... ALERTE
2013	n°7	P.9	Législation : Nouveau Code de droit économique : c'est parti !
2013	n°7	P.34	Droit social : Les employeurs peuvent consulter la DB2P

EVENEMENTS

2012	n°9	P.11	Succès au rendez-vous pour la 11 ^{ème} édition des Journées du Courtage (en France)
2012	n°9	P.12	Trophées Decavi de l'assurance vie 2012
2012	n°11	P.12	FEPRABEL : 75 ^e anniversaire, entre passé et futur
2013	n°5	P.12	Événement : Trophées Decavi de l'assurance Non Vie 2013

FORMATIONS

2013	n°1	P.18	Compétences et besoins d'apprentissage futurs dans le secteur de l'assurance (Fopas)
------	-----	------	--

INFORMATIONS

2012	n°9	P.4	Coin lecture
2012	n°9	P.6	En Bref
2012	n°9	P.17	Assises de la sécurité
2012	n°9	P.20	Patients et assureurs interviennent pour près d'un quart des dépenses de soins de santé
2012	n°9	P.26	Nouvelle plateforme de réalisation d'examens médicaux pour les compagnies d'assurances
2012	n°9	P.28	Les pensions complémentaires dans le viseur : nouvelles mesures budgétaires
2012	n°9	P.41	Assurances dans les médias
2012	n°9	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2012	n°10	P.4	Coin lecture
2012	n°10	P.6	En Bref
2012	n°10	P.28	Victimes d'accidents technologiques : nouveau système d'indemnisation (entré en vigueur le 1 ^{er} novembre)
2012	n°10	P.32	CrashStickers® innove avec le Kit Courtier !

>>>

INFORMATIONS (suite)

2012	n°10	P.33	Hausse des tarifs d'assurance en 2013
2012	n°10	P.42	Assurances dans les médias
2012	n°10	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2012	n°11	P.4	Coin lecture
2012	n°11	P.6	En Bref
2012	n°11	P.10	Octroi de crédit : comment la banque va-t-elle évaluer votre dossier ?
2012	n°11	P.32	3 ^{ème} Open Mediation Day de LAR
2012	n°11	P.34	Coin technique : Évacuation : Sirène sonore ou un message vocal ?
2012	n°11	P.42	Assurances dans les médias
2012	n°11	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°1	P.4	Coin lecture
2013	n°1	P.7	Merci pour tous vos vœux !
2013	n°1	P.8	En Bref
2013	n°1	P.36	Coin technique : Les techniques de protection contre l'intrusion au service de la prévention des incendies volontaires
2013	n°1	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°1	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°2	P.5	Coin lecture
2013	n°2	P.6	En Bref
2013	n°2	P.16	Canaux de distribution de l'assurance - Chiffres 2011
2013	n°2	P.26	Assurances en Belgique, les premières tendances 2012
2013	n°2	P.38	Les fonds de pension belges ont généré au cours de l'année 2012 un très bon rendement
2013	n°2	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°2	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°3	P.4	Coin lecture
2013	n°3	P.6	En Bref
2013	n°3	P.22	Taux : Quels rendements en 2012 ?
2013	n°3	P.24	Devoir de conseil et devoir d'information : il ne faut pas confondre
2013	n°3	P.36	Coin technique : Peut-on intégrer la détection intrusion et la détection incendie dans un même Système ?
2013	n°3	P.38	Place aux jeunes !
2013	n°3	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°3	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°4	P.3	Coin lecture
2013	n°4	P.8	En Bref
2013	n°4	P.14	Sinistre intentionnel : précision importante
2013	n°4	P.16	Devoir de conseil et devoir d'information : il ne faut pas confondre (suite)
2013	n°4	P.17	Rapport annuel de l'Ombudsman des assurances : chiffres et analyse 2012
2013	n°4	P.29	Coin technique : Contrôle n'est pas entretien ! (1 ^{ère} partie)
2013	n°4	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°4	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°5	P.6	En Bref
2013	n°5	P.10	Une nouvelle brochure « Pensions extralégales »
2013	n°5	P.16	Sociologie des professions libérales
2013	n°5	P.20	Les assurances sur la vie pâtissent de la crise financière et de la crise de l'euro
2013	n°5	P.26	Coin technique : Contrôle n'est pas entretien ! (2 ^e partie)
2013	n°5	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°5	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°6	P.6	Coin lecture
2013	n°6	P.8	En Bref
2013	n°6	P.11	Les pensions complémentaires et les assurances-placement
2013	n°6	P.20	Nouveau plan de lutte contre la non-assurance
2013	n°6	P.26	« Penser UCM » à Bruxelles !
2013	n°6	P.27	Wikifin.be : des informations financières pour les moments importants de la vie et un « quiz pension »
2013	n°6	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°6	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2013	n°7	P.4	Coin lecture
2013	n°7	P.7	En Bref

INFORMATIONS (suite)

2013	n°7	P.14	Quel avenir pour la bancassurance ?
2013	n°7	P.18	Moins de Belges en vacances, mais augmentation du budget vacances
2013	n°7	P.20	Assurance-crédit : Nouveau : un syst.me d'attestation de sinistralité
2013	n°7	P.22	Rééquilibrer les relations entre banques et PME
2013	n°7	P.36	Coin technique : Le baromètre de la prévention incendie 2012 livre ses résultats : Trop d'insouciance !
2013	n°7	P.42	Assurances dans les médias
2013	n°7	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter

INTERNATIONAL

2012	n°10	P.34	Europe : Du côté du Bipar
2013	n°1	P.22	Europe : Proposition de refonte de la DIA - état d'avancement
2013	n°3	P.34	Prise en compte des engagements de retraite dans l'analyse de la solvabilité des pays européens
2013	n°5	P.30	Europe : Du côté du Bipar

INTERVIEWS

2012	n°9	P.16	Questions de Principium : Christophe WAMBERSIE, secrétaire général de l'UCM
2013	n°1	P.12	Questions de Principium : Gert de WINTER, CEO Baloise Insurance
2013	n°1	P.13	Baloise Group a 150 ans : un nouveau départ
2013	n°2	P.10	Questions de Principium : Stéphane SLITS, Président de Brocom
2013	n°3	P.10	Questions de Principium : Bernaerd SOENS, administrateur délégué d'Assurances.be
2013	n°4	P.12	Questions de Principium : Damien de LAMINNE, C.O.O. de DKV Belgium
2013	n°5	P.11	Questions de Principium : Vincent CALLEWAERT, Avocat au barreau de Bruxelles, membre du jury Decavi
2013	n°6	P.10	Questions de Principium : Paul VAN EESBEECK, Conseiller juridique et associé de Vereycken & Vereycken Consulting
2013	n°6	P.15	Interview : Vincent MAGNUS, 5 ans de présidence !
2013	n°7	P.10	Interview : Vincent MAGNUS, 5 ans de présidence ! (suite et fin)
2013	n°7	P.12	Questions de Principium : Marc RAISIERE, CEO Belfius Insurance - Hilde VERNAILLEN, Présidente du Comité de Direction de P&V et de Vivium

NOUVELLES TECHNOLOGIES

2012	n°9	P.22	Juliet : un nouveau logiciel d'aide à la décision médicale
2012	n°9	P.36	Webzone : Réduire facilement vos photos et logos
2012	n°9	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 20)
2012	n°9	P.46	Productivité & informatique
2012	n°10	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 21)
2012	n°10	P.46	Productivité & informatique
2012	n°11	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 22)
2012	n°11	P.46	Productivité & informatique
2013	n°1	P.21	Le site du mois : Wikifin.be
2013	n°1	P.33	Webzone : Nouvel outil FEPRABEL : la bibliothèque de conditions générales
2013	n°1	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 23)
2013	n°1	P.46	Productivité & informatique
2013	n°2	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 24)
2013	n°2	P.46	Productivité & informatique
2013	n°3	P.11	Webzone : www.assurances.be
2013	n°3	P.13	Comment le client utilisera-t-il Internet demain ?
2013	n°3	P.14	Internet, pour s'informer avant d'acheter
2013	n°3	P.17	Fidéliser le client, sous peine de le perdre

>>>



NOUVELLES TECHNOLOGIES (suite)

2013	n°3	P.21	Les normes et leur avenir dans notre secteur (Telebib2)
2013	n°3	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 25)
2013	n°3	P.46	Productivité & informatique
2013	n°4	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 26)
2013	n°4	P.46	Productivité & informatique
2013	n°5	P.37	Site du mois : www.safeinternetbanking.be
2013	n°5	P.38	Webzone : Smartphone : 6 applications utiles
2013	n°5	P.39	Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 27)
2013	n°5	P.46	Productivité & informatique
2013	n°6	P.34	Webzone : Les 5 choses à ne pas faire sur un site internet
2013	n°6	P.39	Photo numérique : Comment photographier les « ciels » ? (partie 1)
2013	n°6	P.46	Productivité & informatique
2013	n°7	P.38	Webzone : Betterstreet : votre commune plus propre !
2013	n°7	P.39	Photo numérique : Comment photographier les « ciels » ? (partie 2)
2013	n°7	P.46	Productivité & informatique

POSITION – REFLEXION

2012	n°9	P.5	Éditorial
2012	n°10	P.3	Éditorial
2012	n°11	P.5	Éditorial
2013	n°1	P.5	Éditorial
2013	n°2	P.3	Éditorial
2013	n°3	P.3	Éditorial
2013	n°4	P.4	Éditorial
2013	n°5	P.4	Éditorial
2013	n°6	P.4	Éditorial
2013	n°6	P.22	Avant-projet de loi Twin Peaks II
2013	n°6	P.25	Nombre de responsables de la distribution
2013	n°7	P.5	Éditorial

RESPONSABILITE SOCIETALE ET D'ENTREPRISE

2012	n°9	P.32	RSE : Les assurances face aux changements climatiques
2013	n°1	P.38	RSE : Les cinq conseils à adopter au bureau
2013	n°6	P.35	RSE : Photovoltaïque or not Photovoltaïque ?



Lexique

- A**
- AABR**
Association des Actuaire de l'ULB
- ABAM**
Association belge des Assureurs maritimes
- ABE**
Autorité bancaire européenne
- ACAM**
Association des Compagnies d'Assurances moyennes
- AES**
Autorités européennes de Surveillance
- AEVM**
Autorité européenne des marchés de valeurs mobilières
- AG**
Assemblée générale
- AGEA**
Fédération des Agents généraux d'Assurances (France)
- AJA**
Association des Juristes de l'Assurance
- ALTIS**
En 2003, un décret scinde l'IFPME en deux entités wallonne (IFAPME) et bruxelloise (SFPME). Une structure dénommée IFPME et renommée ALTIS subsiste néanmoins et conserve des missions liées à l'harmonisation et la mobilité des apprenants entre les centres wallons et bruxellois.
- AMICE**
Association des sociétés d'assurance mutuelle et des assureurs coopératifs
- ANPI**
Association nationale de Prévention Incendie et Vol
- APCC**
Association professionnelle des Courtiers de Crédits
- AS2**
Assurnet 2
- ASSURALIA**
Union professionnelle des Entreprises d'Assurances
- B**
- BAM**
Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre
- BAN**
Bourse de l'Assurance de la Province de Namur
- BABW**
Bourse de l'Assurance du Brabant wallon
- BBAA**
Bureau belge des Assureurs Automobiles
- BIPAR**
Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances
- BRIO**
Brokers Remote Insurance Office (Logiciel de gestion)
- BZB**
Beroepsvereniging voor zelfstandige bank- en verzekeringsbemiddelaars
- C**
- CA**
Conseil d'Administration
- CAC**
Cercle des Assureurs de Charleroi
- CAHO**
Cercle des Assureurs du Hainaut occidental
- CAT NAT**
Catastrophes naturelles
- CBAWB**
Cercles et bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles CCI
Chambre de Commerce et de l'Industrie
- CCR**
Cadre commun de référence
- CD**
Conseil de Direction
- CEA**
Comité européen des Assurances
- CEBS**
Comité européen des Contrôleurs bancaires
- CEO**
Chief Executive Officer (directeur général)
- CECAP**
Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions de Retraite
- CEIOPS**
Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions professionnelles
- CEPOM**
Courtier Education paritaire Opleiding Makelaar
- CERS**
Comité européen du risque systémique

CERV

Comité européen des Régulateurs des Marchés de Valeurs mobilières

CESR

Comité européen des régulateurs de valeurs immobilières

CG

Conditions générales

CHABRA

Chambre syndicale des Producteurs d'Assurances du Brabant et Bruxelles

CIFORM

Centre interdisciplinaire de Formation à la Médiation

CJCE

Cour de Justice des Communautés européennes

CLA

Cercle liégeois des Assureurs

CLUXA

Cercle luxembourgeois des Assureurs

CMS

Commission Mixte de Suivi

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CRAB

Cercle royal des Assureurs de Belgique

CSCM

Conseil supérieur des Classes moyennes

CSIPME

Conseil supérieur des Indépendants et des PME

CTIF

Cellule de Traitement des Informations financières

CVAP

Cercle verviétois des Assureurs professionnels

D

DATASSUR

Datassur gère des bases de données destinées aux entreprises d'assurances. L'assureur a en effet un besoin vital de décider en connaissance de cause. Bien connaître le risque pour s'engager sans réserve ni sans surprise dans l'intérêt de tous, telle est l'utilité des bases de données de Datassur.

DE

Démocrates européens

DECAVI

Nom propre, société active dans les events et l'information en assurance

DG

Direction générale

DIA

Directive sur l'Intermédiation en Assurance

DIV

Division Immatriculation des Véhicules

DPCD

Directive sur les pratiques commerciales déloyales

E

ECON

Commission des Affaires économiques et monétaires

EEE

Espace économique européen

EFPM

Espace Formation PME Bruxelles

EIOPA

Autorité européenne des assurances et des pensions

ESA

Autorité bancaire européenne (European Supervisory Authority)

ESMA

Autorité européenne des marchés financiers (ESMA - European Securities and Markets Authority)

F

FABIN-FZBA

Fédération des Agents bancaires indépendants

FCCI

Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie

FCGA

Fonds commun de Garantie automobile

FEB

Fédération des Entreprises de Belgique

FEBELFIN

Fédération belge du Secteur financier

FEDAFIN

Fédération des Agents financiers indépendants francophones

FEDICT

Service public fédéral technologie de l'information et de la communication

FERMA

Fédération européenne des Associations en Gestion de Risques

FMI

Fonds monétaire international

FNUCM

Fédération nationale des Unions des Classes moyennes de Belgique

FSMA

Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)

FVF

Federatie voor Verzekerings- en financiële tussenpersonen

G

GACI

Groupe des Assureurs Conseils indépendants

GAFI

Groupe d'Action financière sur le Blanchiment de Capitaux

GPF

Groupe des Professionnels francophones (agents indépendants LAP)

GRCA

Fonds de garantie pour la responsabilité de la profession de courtier en assurances et d'intermédiaire indépendant en assurances

GRILLE CORPUS

Outil informatique d'aide à l'évaluation des dommages corporels

GROUPE EGMONT

Le Groupe Egmont est un forum international, créé en 1995 à l'initiative de la CTIF (Belgique) et de FinCEN (Etats-unis), qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme

GUBERNA

Réseau de et pour les administrateurs fondé sur des bases académiques.

GULDEN REGEL

Récompense annuelle décernée par la FVF

I

IAIS

Association internationale des Contrôleurs des Assurances (international Association of Insurance Supervisors)

IAWM

Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU

IBP

Internet Broker Projet

IFAPME

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises

IMCO

Commission Marché intérieur et protection des consommateurs

IRP

Institutions de retraite professionnelle

J

JO DE L'UE

Journal officiel de l'Union européenne

JURI

Commission sur les affaires juridiques

K

KERN

Bureau restreint

L

LCAT

Loi sur le Contrat d'Assurances terrestres

LE

Libre Établissement

LIVRES BLANCS

« Les livres blancs publiés par la Commission européenne sont des documents contenant des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils s'inscrivent parfois dans le prolongement de livres verts dont le but est de lancer un processus de consultation au niveau européen. Lorsqu'un livre blanc est accueilli favorablement par le Conseil, il peut alors mener à un programme d'action de l'Union dans le domaine concerné. »

LIVRES VERTS

« Les livres verts sont des documents publiés par la Commission européenne dont le but est de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Ils invitent ainsi les parties concernées (organismes et individus) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent. Les livres verts sont parfois à l'origine de développements législatifs qui sont alors exposés dans les livres blancs. »

LPS

Libre Prestation de Services

LUMINUS

Fournisseur d'électricité verte

M

MIFID

Markets in Financial Instruments Directive - Version anglophone de la directive MIF (Marchés d'instruments financiers)

MONEYVAL

Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

N

NAIC

Association nationale américaine des Commissaires à l'Assurance (national Association of Insurance Commissioners)

NOUCONEC

Bureau d'Uniprabel

NUKM

Nationale Unie van Kredietmakelaars

NVA

Association professionnelle des Courtiers hollandais

O

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement économique

OMC

Organisation mondiale du Commerce

OPCVM

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

ORIAS

Registre des Intermédiaires d'Assurance (en France)

P

PASF

Plan d'Action pour les Services financiers

PDECA

Principes du droit européen du contrat d'assurance

PE

Parlement européen

PKI

Manière standard d'authentifier des connexions VPN, des postes de travail connectés sur des réseaux sans fils ou même câblés

PLCI

Pension libre complémentaire des Indépendants

POI

Partners of Insurance Intermediaries est une initiative conjointe des associations nationales d'intermédiaires d'assurances en Europe et du BIPAR, le Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances

PME

Petites et moyennes Entreprises

PPE

Parti Populaire européen

PRIP'S

Package retail investment products (Un PRIP est un produit dont le montant payable à l'investisseur est exposé à une fluctuation de la valeur de marché d'actifs ou des paiements en provenance d'actifs, par une combinaison ou un encadrement de ces actifs ou par tout mécanisme autre qu'une détention directe.)

PSE

Parti socialiste européen

Q

QBE

Société d'Assurances spécialisée en crédit caution

R

RCJAB

Royal Club des jeunes Assureurs de Belgique

RDC

Relevé de Portefeuille normalisé

RDR

L'appellation RDR est la contraction du français Règlement direct. Convention élaborée par les assureurs en 1972 dans le but d'accélérer l'indemnisation de la victime d'un accident de roulage et de rendre la gestion du dossier plus souple, plus transparente et plus rapide.

REC

Règlement d'exemption par catégorie

REL

Règlement extrajudiciaire des litiges

RGA

Régimes de garantie des assurances

RSE

Responsabilité sociétale des entreprises

S

SEPA

Single euro payments area (espace unique de paiements en euros)

SESF

Système européen de surveillance financière

SIEP

Service d'Information sur les Études et les Professions

T

TAF

Taxe sur les activités financières

TELEBIB2

Le standard TELEBIB2 est la norme sectorielle en matière d'échange électronique de données dans le secteur belge des assurances

TPA

Taxe sur prime d'assurance

TTF

Taxe sur les transactions financières

TVA

Taxe à la Valeur ajoutée

U

UBAC

Union belge des Agents commerciaux

UCA

Users club Assurnet

UCL

Université catholique de Louvain

UCM

Union des Classes moyennes

UE

Union européenne

ULB

Université libre de Bruxelles

UNCC

Union nationale des Courtiers de Crédits

UPCA

Union professionnelle des Courtiers d'Assurances

UPCC

Union professionnelle des courtiers de crédit

UPIB

Union professionnelle des intermédiaires bancaires

UWE

Union wallonne des Entreprises

W

WEBDIV

Application informatique développée par le SPF Mobilité et Transports qui permet aux courtiers, agents et compagnies d'assurances ainsi qu'aux sociétés de leasing, de réaliser eux-mêmes les immatriculations des véhicules de leurs clients.

WFII

World Federation of Insurance Intermediaries

Z

ZAWM

Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes in Eupen

CONSEIL DE DIRECTION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Philippe MUYS
PRÉSIDENT
philippe.muys@feprabel.be

Armand KOCH
VICE-PRÉSIDENT
info@akoch.be

Henri-Philippe DINCQ
VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER
dincassur.goss@portima.be

Fernande GALLER
VICE-PRÉSIDENTE
fernande.galler@portima.be

Jean-Marc BOCCART
VICE-PRÉSIDENT
jean.marc.boccart@rbgroupe.be

Vincent BORLEE
PRÉSIDENT BRABANT WALLON
asswat@asswat.be

Laurent CHODA
PRÉSIDENT CHABRA (BRUXELLES ET BRABANT)
laurent@live-in.be

Marc DOSSCHE
PRÉSIDENT HAINAUT
marcdossche@portima.be

Josef SCHMATZ
PRÉSIDENT OSTBELGIEN
schmatzjosef@skynet.be

Valéry LAMOTTE
PRÉSIDENT LIÈGE
vl@groupassur.be

Marie-Hélène GUILLAUME
PRÉSIDENTE LUXEMBOURG
guillaumemh@portima.be

Bernard SALIERES
PRÉSIDENT NAMUR
bs@abssprl.be

Patrick CAUWERT
CHIEF EXECUTIVE OFFICER
patrick.cauwert@feprabel.be

Dirk JORIS
PRÉSIDENT INTERMÉDIAIRES BANCAIRES (UIPB)
dirk.joris@allconsult.be

Bernard de MALEINGREAU
Pascal LASSERRE
CO-PRÉSIDENTS COURTIERS DE CRÉDITS (UPCC)
b.de.maleingreau@portima.be
pascal.lasserre@excelandco.be

PRÉSIDENTS HONORAIRES FEPRABEL

Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be
André LAMOTTE
al@groupassur.be
Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be
Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be

Albert FOBE
FLANDRE
assufobe@fiscalib.be

ADMINISTRATION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Avenue Albert-Elisabeth 40 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/743 25 60 - Fax : 02/735 44 58
www.feprabel.be - info@feprabel.be

CEO : **Patrick CAUWERT**
patrick.cauwert@feprabel.be

Conseiller juridique : **Denis GOUZEE**
denis.gouzee@legalex.be

Responsable graphique : **Sabine GANTOIS**
sabine@feprabel.be

Juriste d'entreprise : **Isabelle DASTOT**
isabelle@feprabel.be

Assistante de direction : **Virginie SCOHY**
virginie@feprabel.be

Atelier et expédition : **Michel OBBIET**

Secrétaire de rédaction : **Fleur JASOIGNE**
fleur@feprabel.be

Informatique : **Yves COLPAERT**
informatique@feprabel.be



ABONNEZ-VOUS À PRINCIPIUM

pour vous **99€** seulement !

1 an
= 11 numéros

www.feprabel.be/principium/abonnement

ALLIANZ COVER 4